

BIOGRAPHIES

- B.534 CAPOBIANCO, L'affaire
B.535 CARDIN, Pierre-Joseph-Arthur
B.546 CARON, A.-L.
B.548 CARON, F.-L.
B.549 CARON, Abbé Ivanhoe
B.550 CARON, Paul
B.552 CARON, René-Edouard
B.553 CARRIER, Joseph
B.554 CARRIER, Louis
B.557 CARRIERE, Marc
B.558 CARROLL, Henry-Georges
B.559 CARSLEY, C.-F.



archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

Chief Judge Refuses to Issue Warrants for City Policemen

Chief Judge Edouard Archambault of the Court of Sessions refused today to issue warrants for the arrest of two morality squad policemen, who stopped and seized documents from the car of Citizens' Party candidate Antonio Capobianco on Sunday.

He said he would not start "issuing warrants for police officers at random," and instead ordered the little used legal procedure of pre-enquete. This is a hearing at which it is decided whether there is sufficient evidence to warrant further court action. It will be held in Criminal Court Oct. 17.

The seizure of the documents by the officers, who were seeking missing City Hall papers, broke the serenity of Montreal's election campaign in recent weeks.

Application for the warrants was made this morning to Judge Wilfrid Denis by attorney Jean Salois, acting on behalf of Mr. Capobianco. He was referred to the chief judge.

In turning down the application and ordering the pre-enquete, Judge Archambault said: "We're not going to start issuing warrants for policemen at random. This is not a matter to be treated lightly. I have read the newspaper accounts of the incident. I don't know if they're justified, but a pre-enquete will show us what the situation really is."

Lt. Jean Jacques Saulnier, second-in-command of the squad, said earlier today the incident followed launching of an investigation prompted by an anonymous telephone call indicating that certain City Hall documents had disappeared.

City Executive Committee Chairman Lucien Saulnier, the police officer's brother, identified one of the seized documents as a copy of a letter from a New York investment broker which supposedly had been mailed to Mr. Saulnier Oct. 5.

As a result of the Capobianco incident, Senator Sarto Four-

nier's Citizens' Party called for federal and provincial inquiries and the Drapeau-Saulnier administration has promised a "complete investigation which will clarify everything."

Raymond Daoust, QC, who represents Mr. Capobianco, will file criminal charges later today against the two policemen involved, according to Citizens' Party officials.

In the meantime, senior police officials have started a full inquiry into the affair in which Mr. Capobianco charges he was "manhandled and robbed of documents from his automobile" by the two investigating policemen.

Police have admitted that some papers were seized from the complainant's car.

Mr. Capobianco, president of the Property Owners League of Montreal and past chairman of the Italian-Canadian Business and Professional Men's Association, said the incident came shortly after midnight Sunday while he was driving home along north end Christophe Colombe street.

"An unmarked car carrying two men in civilian clothes ordered me to the curb after they shouted: 'Police; we want to investigate you!'" Mr. Capobianco said.

"I complied with their orders," he added. When I asked for identifications, they flashed something in front of my face. One grabbed the automobile keys from the ignition of my car and the other asked for my licence."

According to Mr. Capobianco, while one of the policemen searched the trunk of his car, the other opened the door and pulled him into the street.

"When they found nothing in the trunk," he continued, "they searched a briefcase, took some documents out of it, returned my licences by throwing them into the back of the car, and headed for their automobile with the papers."

Capobianco said that when he objected to police searching his car without a warrant, the two officers answered: "We are working on orders from Mr. Saulnier."

Screamed For Help

"I grabbed some of the papers from the policemen's hands and ran to my car," he added. "I screamed for help and they (the policemen) tried to drive away but I held onto the car window."

He said a police cruiser was called by witnesses. "I finally got my car keys from one of the policemen and told the radio car men that I wanted my documents back and the officers arrested. They told me that I should file a complaint."

Mr. Capobianco later refused to divulge the nature of the papers, but explained they were "documents of public interest which were handed to me by Mr. Campeau." (Charles E. Campeau, president of the Citizens' Party.)

When the policemen left the scene, Capobianco drove to City Councillor Alfred Gagliardi's nearby home for help.

"It is unbelievable to think of the condition these two policemen left Mr. Capobianco in," said Coun. Gagliardi.

Mr. Capobianco was taken to the Jean Talon Hospital by Senator Fournier for treatment of a minor hand cut and for shock. He later claimed that the hand cut was received when the policemen tried to close the window as he held on."

Explaining Senator Fournier's presence at the scene, Mr. Capobianco said: "Since I could not reach my lawyer at that time and needed legal advice and since Mr. Fournier is a lawyer, I decided to notify him of the affair."

Les uns parlent de dictature; les autres nient

Capobianco est malmené par des policiers qui lui dérobent une série de documents

Des agents de l'escouade de la moralité ont saisi, "par erreur", des documents dont M. Capobianco, président du conseil de la Ligue des propriétaires, se trouvait en possession.

L'incident "électoral" a eu lieu dimanche peu après minuit dans la rue Christophe-Colomb. M. Capobianco se trouvait au volant de sa voiture quand une autre voiture dans laquelle se trouvaient deux hommes, le força à se ranger le long du trottoir. Les deux hommes, qui se sont identifiés comme étant des agents de l'escouade de la moralité, ont demandé à M. Capobianco de leur remettre les documents qu'ils transportait. Refusant d'obtempérer à ces ordres, M. Capobianco a été réduit à l'inaction par un des hommes, d'une torsion de bras, pendant que l'autre fouillait la voiture.

Devant son incapacité à réagir, M. Capobianco s'est mis à crier. Des personnes sont accourues sur les lieux, et ont appelé une auto-patrouille. Les policiers de cette dernière, un peu surpris de voir des collègues agir de la sorte, ont rapidement ré-

tabli l'ordre. Abandonné sur place, la figure ensanglantée, M. Capobianco s'est réfugié chez M. Gagliardi. Ce dernier a immédiatement prévenu les autorités policières supérieures et leur a demandé de procéder à l'arrestation des deux agents qui avaient emporté les documents.

Cet incident se résume à ceci. M. Lucien Saulnier, président de l'exécutif, avait été informé que des copies de lettres qui lui étaient destinées et desquelles il n'avait pas reçu les originaux, se trouvaient en possession de M. Capobianco. C'est alors qu'il aurait demandé l'intervention de la police dans le but de récupérer les documents en question.

Hier après-midi M. Saulnier a fait savoir que les copies de lettres n'avaient rien de compromettant pour lui et qu'il tentait de les remettre à M. Capobianco depuis le matin.

Une enquête sera ouverte demain afin de déterminer la valeur des documents et sur les ordres de qui les policiers ont agi de façon que l'on pourrait qualifier d'illégal.

Capobianco

Premier gros heurt entre le parti des Citoyens et le parti Civique

La CAMPAGNE MUNICIPALE prend une tournure volcanique

La campagne municipale a pris une tournure volcanique, hier, et des accusations très graves ont été portées par le Parti des citoyens contre le Service de la police de Montréal et le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier.

Accusations

Le président du Parti des Citoyens, M. C.-E. Campeau, a accusé deux agents de l'escouade de la moralité municipale d'avoir brutalement assailli un citoyen, M. Antonio Capobianco, et de lui avoir dérobé des documents importants d'intérêt public.

Et M. Campeau a affirmé que ces deux agents agissaient sous les ordres de M. Saulnier.

L'escouade de la moralité de Montréal est dirigée par le lieutenant Jean-Jacques Saulnier, frère du président de l'exécutif, qui nous a déclaré qu'il ne fait que son travail policier sans s'occuper de politique.

Dénégations

Pour sa part, le président de l'exécutif a nié avoir donné des ordres aux policiers dans cette affaire.

Il a raconté qu'il a lui-même appris la chose peu de temps après la saisie de documents. M. Saulnier a expliqué que, selon ses informations, les policiers avaient agi après avoir reçu un appel anonyme (comme la chose se produit souvent). Cet informateur disait

que certains documents appartenant à l'hôtel de ville pouvaient être découverts dans une certaine automobile dont on a fourni alors le numéro.

Enquête

Comme la chose se fait habituellement, des policiers entreprirent une enquête et lorsqu'ils découvrirent l'auto, ils procédèrent à la saisie des documents, M. Saulnier a toutefois nié le recours à la force comme le reproche M. Campeau.

Le président de l'exécutif a continué en disant que ce document est une lettre qui est adressée à son nom mais qu'il n'a pas encore reçue. Cette lettre est en date du 5 octobre et M. Saulnier croit qu'il la retrouvera dans son courrier, à son retour au travail.

La lettre est écrite par la firme new yorkaise "Truman & Co. Inc."

Poursuites

M. Saulnier a dit qu'après avoir pris connaissance du contenu du document (par téléphone), il a demandé aux policiers de le remettre aux intéressés.

Toutefois, comme il est question que des poursuites soient intentées devant les tribunaux criminels contre les policiers, les documents ne seront pas remis aux intéressés afin de protéger les policiers.

Entendant, M. Saulnier a dit qu'une enquête sera entreprise dans cette histoire dès son retour au travail, mardi matin.

Assailli

Selon M. Campeau, M. Capobianco a été assailli brutalement par les agents de police et il a dû être hospitalisé "pour examen physique et choc nerveux." M. Capobianco est lui-même directeur du Parti des Citoyens et candidat à l'élection du 28 octobre.

M. Campeau accuse encore la police de Montréal d'avoir utilisé des méthodes dignes de la "gestapo". Il dit que les policiers ne possédaient aucun mandat "autorisant pareille bestialité contraire au bon ordre public et à la décence publique".

M. Campeau souligne enfin "que la police politique, dans une démocratie, doit provoquer un esprit de révolte chez tous les citoyens respectables".

Capobianco

Enquête publique sur l'affaire Capobianco

Il y aura préenquête, et pré-enquête... publique en marge de l'affaire Capobianco, qui a éclaté au cours de la fin de semaine.

C'est ce qu'a décidé le juge en chef Edouard Archambault, à midi, après avoir refusé d'émettre des mandats d'arrêt contre deux policiers municipaux pour voies de fait et vol de documents dans la voiture de M. Antonio Capobianco, qui est à la fois l'un des directeurs et l'un des candidats du Parti des citoyens de Montréal.

Le procureur de l'ancien président des hommes d'affaires italo-canadiens de Montréal, Me Jean Salois, voulait, lui, obtenir tout de go l'incarcération des agents Gerald Craft et Roland Lamothe, qui ont procédé à cette saisie, dans la nuit de samedi à dimanche.

Me Salois s'était tout d'abord adressé au juge Wilfrid Denis, ordinairement chargé de l'émission des sommations et mandats, mais celui-ci, au courant comme tout le monde du caractère politico-policier de l'affai-

re, a immédiatement "référé" l'avocat et son client au juge en chef.

Ce dernier, après un bref exposé de l'affaire, a déclaré qu'il accorderait peut-être les mandats réclamés, mais qu'il ne le ferait pas avant qu'une préenquête ait été tenue pour déterminer de façon plus certaines les détails de l'incident.

"C'est d'ailleurs la coutume de tenir de telles enquêtes préalables, ajouta-t-il, lorsqu'il s'agit d'officiers publics ou de policiers".

Me Salois rétorqua que la victime de l'incident était présent et prêt à raconter le tout par le menu détail.

"Peut-être, répondit le juge Archambault, mais il serait certainement trop facile de procéder de cette façon. On pourrait faire appréhender n'importe qui. Or, il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici de policiers qui étaient dans l'exercice de leurs fonctions."

"Mais de policiers qui ont une drôle de façon d'exercer ces fonctions, d'enchaîner Me Salois. Les agents ont certainement le droit d'interroger des gens dans la rue, mais de là à se saisir des clefs de leur auto, de fouiller dans leur coffre à bagages, de s'emparer de ce qui peut s'y trouver, et de les rudoyer au surcroît, il y a une marge considérable..."

"C'est précisément pour savoir comment le tout s'est passé que le tribunal veut tenir une enquête avant de lancer des mandats à la volée, de rétorquer vivement le juge Archambault, qui demanda alors au procureur du candidat du P.C.M. quand il il serait prêt pour cette procédure préliminaire. Et d'exception."

"Dès la semaine prochaine", répondit Me Salois.

Le juge suggéra de procéder mardi prochain, mais M. Capobianco déclara que c'était le jour de la mise en nomination, pour l'élection du 28 octobre, et qu'il serait évidemment pris à l'hôtel de ville.

On opta donc pour le 17, Me Salois déclarant, en quittant la chambre du juge en chef, que, évidemment, il "s'attendait" bien un peu à ce que l'on procède de cette façon.

M. Fournier exige une enquête

Le président honoraire du Parti des citoyens, M. Sarto Fournier, réclame, en rapport avec l'affaire Capobianco, le renvoi immédiat de toutes les personnes y compris le frère du président Saulnier, qui ont trempé dans ce crime odieux.

Il s'est aussi adressé au procureur général de la province, M. Georges-Émile Lapalme, et au ministre de la Justice, M. Donald Fleming, pour qu'enquête soit faite étant donné "qu'il est à craindre que de pareils actes de vandalisme se reproduisent sur la personne d'autres citoyens".

Pour le candidat à la mairie, "jamais on n'aurait pu croire qu'au pays des grandes libertés l'on verrait renaitre les jours de Rome aux temps de Néron, et ceux de Paris sous le régime de la terreur institué par le Comité du salut public créé par Robespierre, surnommé l'Incorruptible".

"Qu'on ne s'y trompe pas, remarque-t-il, la composition de la nouvelle escouade des "S.S." (Sécurité sociale), commandée par Lequin, ex-collaborateur de Courval, de sinistre mémoire, et le frère du président du comité exécutif, M. Saulnier, est calquée sur le spectre d'une institution analogue montée par Hitler pour terroriser les citoyens".

Assault, Robbery Laid To Police Here

Criminal charges alleging assault and robbery are expected to be levied against two Moral-



ANTONIO CAPOBIANCO

ity Squad detectives this morning by Antonio Capobianco, a member of the Board of the Citizens' Party.

The threatened court action grew out of an incident involving the policemen and Mr. Capobianco on a north end street at 12.15 a.m. Sunday during which, the latter claims, he was manhandled and documents were taken from his car.

Claiming to be the victim of the "highest Gestapo tactics in the Dominion of Canada," Mr. Capobianco said he was driving on Christophe Colomb St. when two men in civilian clothes driving an unmarked car ordered him to stop.

"When I asked to see their badges they flashed something in front of my face," Mr. Capobianco said. "One grabbed my licence in one hand and took my ignition keys with the other."

"Then he ran to the trunk of my car while the other opened the door and pulled me into the street and held me there."

"I shouted at them to tell me what crime I had committed and that they were not allowed to search my car without a warrant. They told me that they were acting on orders of Mr. Saulnier."

(Lt. Jean Jacques Saulnier, a brother of the Chairman of the Executive Committee, is attached to the Morality Squad.)

Mr. Capobianco said the detective found nothing in the trunk and returned his licence by throwing it into the back seat.

"Then he came to the front of the car and opened my briefcase," Mr. Capobianco continued. "He took some papers and read them then ran back to his own car."

"I screamed 'that's highway robbery,' then broke loose and seized some of my papers from their car and threw them in my own."

"They tried to drive away then but I held onto the window and shouted for police. I kept shouting and screaming and someone called a radio car."

"The radio car constables told me I was supposed to give my identification when asked to do so by a policeman. The two men then showed their badges to the radio car police."

Mr. Capobianco claims the badges were numbered 936 (Roland Lamothe) and 1655 (Gerald Craft).

"I finally got my car keys from one of the men and told the radio car men that I wanted my documents back and the men arrested. They told me I

By AL PALMER

should file a complaint."

Mr. Capobianco, who is chairman of the board of the Property Owners League of Montreal and a past president of the Italian-Canadian Business and Professional Men's Association, said police were called from the home of Coun. Alfred Gagliardi, who lives nearby.

"I needed a lawyer so I reached Sen. Sarto Fournier who took me to Jean Talon Hospital for treatment for a cut hand. My hand was cut when they tried to close the window on it as I held on. That was just before they drove off with some of my papers."

He claims Lt. Saulnier called both Coun. Gagliardi and Lucien Croteau, Citizens' Party candidate in Villeray, each on two occasions in an effort to reach him.

Insp. Walter Boyle said last night: "I have not received a complaint from Mr. Capobianco nor, to my knowledge, has any other member of the high command, therefore we cannot act too much in this incident."

He stated that it had been confirmed that the two Morality Squad officers and Mr. Capobianco were there at that time. Coun. Gagliardi told The Gazette that there has been "too many coincidences" and that "it is very unpleasant."

He claimed he was present with 4,000 persons at Parc Marquette Recreation Centre at Marquette and Bellechasse St. on Tuesday, Oct. 2, when the lights were turned off.

"Women, children and babies were in the crowd and all were plunged into total darkness. We

Saulnier Link?

The possibility that Lucien Saulnier, chairman of the Executive Committee, will become involved in charges against two Morality Squad detectives was raised by Raymond Daoust, QC, last night.

Mr. Daoust, who is representing Antonio Capobianco, said charges of grievous assault and theft will be filed against two Morality Squad members, Roland Lamothe and Gerald Craft, at the New Court House this morning.

"If I can establish a link to prove that Mr. Lucien Saulnier gave orders to these officers to proceed as they did... then I will consider the possibilities of launching a lawsuit against him."

were able to prevent a panic but it could possibly have been disastrous.

"Then this incident on Sunday morning," he added, "it happened opposite 6577 Christophe Colomb — I live at 6586 Christophe Colomb. It's all very unpleasant."

Mr. Capobianco is a member of the board of the new Citizens' Party, which includes both Sen. Fournier as mayoral candidate and Coun. Gagliardi and which is opposed to the present administration headed by Mayor Jean Drapeau and Executive Committee Chairman Saulnier.

'Political'

The incident involving Antonio Capobianco and two policemen "has turned into a political affair," according to Lt. Jean Jacques Saulnier of the Morality Squad, "and is still being investigated."

Admitting that police are holding documents allegedly taken from Mr. Capobianco's car during the weekend incident, Lt. Saulnier said the action was taken along legal lines and that criminal charges, if any, "will be answered."

He declined to comment on a claim by Mr. Capobianco that the Morality Squad officer had phoned both Coun. Alfredo Gagliardi and Lucien Croteau on Sunday in an effort to locate Mr. Capobianco.

Une mystérieuse lettre lui est adressée et...

M. Saulnier est le seul à ne pas l'avoir reçue!

Il semble que tous les journaux et postes de radio de Montréal aient reçu, en fin de semaine, par courrier spécial, une lettre adressée au président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, alors que lui-même n'en avait pas encore pris connaissance tard hier soir.

Cette missive, qu'aurait signée le président d'une maison de courtage de New York, M. Charles H. Truman, a son importance, étant donné qu'elle tiendrait la vedette dans l'affaire politico-policière Capobianco, qui a éclaté dans la nuit de dimanche à lundi, non loin du domicile du conseiller Alfred Gagliardi, situé au 6586, rue Christophe-Colomb.

Le président du Parti des citoyens, M. Charles-Edouard Campeau, soutient qu'un de ses lieutenants, candidat aux élections du 23 octobre, Antonio Capobianco, aurait été assailli et brutalisé par deux agents de l'escouade de la moralité qui lui auraient "volé" des documents d'intérêt public et cela "en agissant sous les directives de M. Saulnier".

Le président du comité exécutif, a remis hier soir à LA PRESSE cette déclaration écrite :

"Je nie catégoriquement avoir donné ordre à la police de saisir des documents dans l'automobile de M. Capobianco. La première nouvelle que j'eus de cette affaire me fut donnée à minuit trente, samedi dernier, par mon frère, le lieutenant Jacques Saulnier, attaché à l'escouade de la moralité de la police de Montréal.

"Il me fit part qu'il avait reçu au cours de l'après-midi, une information anonyme selon laquelle des documents volés de l'hôtel de ville se trouvaient dans une automobile en circulation dans un quartier de la ville.

"Il me dit avoir immédiatement ordonné une enquête. Ces

documents, il les avait maintenant en main, des policiers, sous ses ordres, venant de les saisir dans une auto appartenant à un monsieur Capobianco.

"Le lieutenant Jacques Saulnier m'appelait parce que les documents saisis étaient des lettres qui m'étaient adressées personnellement par Truman and Company, courtiers de New York.

"Je lui demandai de me les lire. Je constatai qu'il s'agissait premièrement de la copie d'une lettre dont l'original est dans mes fiches à l'hôtel de ville, et deuxièmement de la copie d'une lettre qui m'est adressée par cette même firme, en date du mardi 5 octobre 1962, en provenance de New York, et dont la copie originale ne m'est pas encore parvenue.

"Quoique ces circonstances m'aient paru étranges, j'ai déclaré à mon frère qu'à première vue ces documents ne me semblaient pas avoir été dérobés à l'hôtel de ville. Il me dit que dans ce cas, il suivrait la procédure habituelle et autoriserait la remise des documents.

"Je pose maintenant la question. Comment se fait-il que M. Capobianco, dès samedi le 6 octobre, avait en sa possession plusieurs copies de la lettre datée de New York, la veille le 5 octobre et dont je n'ai pas encore reçu l'original qui est adressé à mon nom à l'hôtel de ville de Montréal. Cette copie de lettre qui n'a pas été dérobée à l'hôtel de ville, puis-

que je n'ai rien reçu encore. D'où vient-elle ?

"C'est une question à laquelle doivent répondre ceux qui accusent la police de vol de documents.

"M. Charles-Edouard Campeau et M. Sarto Fournier accusent la police de brutalité. Je suis allé aux renseignements. La police de Montréal n'a brutalisé personne et elle a fait dans cette affaire tout son devoir. Elle poursuit son enquête."

M. Campeau soutient que la police a eu recours à "une violence digne de la Gestapo".

"Le Parti des citoyens, a-t-il dit, est révolté par des méthodes policières aussi despotiques. La police politique dans une démocratie doit provoquer un esprit de révolte chez tous les citoyens respectables."

La lettre

La lettre de M. Truman, que M. Saulnier n'a pas encore reçue, est une protestation de la maison newyorkaise contre des commentaires que M. Lucien Saulnier faisait dans LA PRESSE du 6 septembre, au sujet de pourparlers de l'administration municipale avec cette maison.

La ville croyait pouvoir obtenir un prêt de quelque \$300 millions de cette maison à un taux d'intérêt de quatre et trois quarts pour cent "aubaine exceptionnelle qu'un certain intermédiaire avait assurée".

Et M. Saulnier a noté que l'affaire n'a jamais été conclue parce que le fabuleux intérêt ne semblait qu'"imaginaire". "La Société Truman exigeait bien davantage, et nous avons abandonné le projet, puisque nous pouvons obtenir ici même à Montréal", disait-il.

Certains intéressés avaient prétendu, à ce moment, que MM. Drapeau et Saulnier avaient exigé une ristourne de la maison Truman.

On aurait même séquestré un ancien employé de la maison Truman pour lui faire signer, par des moyens plus ou moins élégants, un affidavit faisant foi de cette prétendue demande de ristourne.

Par suite de l'incident Capobianco

Poursuite contre Lucien Saulnier?

Des mandats d'arrêt seront émis ce matin contre deux policiers de l'escouade de la moralité de Montréal par suite de l'incident survenu tôt dimanche matin.

Me Raymond Daoust, c.r., qui représente M. Antonio Capobianco, directeur du Parti des Citoyens et président de la Ligue des Propriétaires de Montréal qui prétend avoir été malmené par les policiers, a fait savoir que des accusations d'assaut grave seront portées contre les agents Roland Lamothe et Gerald Craft.

Me Daoust a dit qu'il est possible que des poursuites criminelles soient intentées contre M. Lucien Saulnier, président du Comité exécutif, si on peut établir que les policiers avaient reçu de lui leurs directives.

M. Saulnier a déjà nié avoir donné des directives aux policiers en cause.

L'AFFAIRE CAPOBIANCO

Mise au point de M. Saulnier Protestation de M. Fournier

L'incident de la rue Christophe-Colomb relaté dans la page trois de notre édition d'hier semblait vouloir dire que les agents de l'escouade de la moralité avaient agi sous les ordres de M. Lucien Saulnier, président de l'exécutif de Montréal.

Il n'en est rien. La mission de ces agents avait été ordonnée par M. Saulnier, chef de cette escouade, en l'occurrence le frère du premier.

M. Saulnier, le policier, avait à la suite d'une communication téléphonique anonyme, selon laquelle M. Capobianco se trouvait en possession de documents adressés à M. Lucien Saulnier, président de l'exécutif, envoyé deux hommes afin de vérifier l'authenticité de la dénonciation anonyme.

De fait, selon M. Lucien Saulnier, les agents trouvèrent dans la voiture de M. Capobianco des copies de lettres qui lui

avaient été adressées et desquelles il n'avait pas encore reçu les originaux. Son frère, le policier, lui signala par téléphone le résultat de la fouille et lui lut quelques passages de ces lettres. M. Lucien Saulnier se rendit compte immédiatement de l'insignifiance des lettres et le signala à son frère.

D'autre part, M. Sarto Fournier, a rédigé un rapport sur cet incident, lequel rapport a été envoyé à M. Georges-Emile Lapalme, procureur général de la province et copie à M. Donald Flemming, ministre de la justice.

• QUOTABLE QUOTES: Watch for sharp repercussions over the beating up of a municipal political organizer, allegedly by two policemen, on the weekend . . .

L'affaire Capobianco : la cour ordonne la tenue d'une enquête le 17 octobre

Le juge en chef de la Cour des sessions de la paix, M. Edouard Archambault, a ordonné hier la tenue d'une "pré-enquête publique" avant d'émettre des mandats d'arrestation contre les deux policiers membres de l'escouade de la moralité impliqués dans l'affaire Capobianco.

Le procureur de M. Antonio Capobianco, un partisan du Parti des citoyens qui se serait fait enlever des documents dans la nuit de samedi à dimanche par les deux policiers, s'est présenté hier devant le juge Jean Denis pour obtenir l'émission de mandats d'arrestation. Le juge Denis a référé Me Jean Salois au juge en chef.

Le juge Archambault a déclaré qu'il accorderait peut-être les mandats réclamés, mais seulement après l'enquête. "C'est la coutume de tenir de telles enquêtes préalables, a dit le juge, lorsqu'il s'agit de fonctionnaires ou de policiers".

L'enquête a été fixée au 17 octobre, lendemain de la mise en nomination des candidats à l'élection municipale du 23 octobre.

Toute cette affaire tourne autour d'une lettre que le président d'une maison de courtage de New York aurait fait tenir à M. Lucien Saulnier samedi. On se rappelle qu'au début de septembre un quotidien de Montréal avait annoncé "en primeur" la création d'un nouveau parti dont l'arme principale serait une prétendue tentative de MM. Saulnier et Drapeau d'obtenir une ristourne sur un emprunt de \$300,000,000 pour les fins du métro.

Le jour même de la publication de cette nouvelle, M. Saulnier avait déclaré aux journalistes qu'effectivement il avait rencontré les représentants de cette maison à New York pour discuter avec eux d'une "offre fabuleuse" soumise par le représentant de la dite compagnie à Montréal.

Et M. Saulnier avait terminé en disant que la compagnie était prête à trouver les fonds aux conditions normales du marché. Il avait même ajouté: "Nous pourrions trouver

des conditions aussi favorables sur le marché canadien, sinon plus".

Vendredi soir, soit exactement un mois plus tard, le président de cette maison aurait fait tenir à M. Saulnier une mise au point dans laquelle il lui reprocherait en somme d'avoir divulgué la teneur d'un entretien personnel. Copie de cette lettre a été envoyée apparemment à tous les journaux et postes de radio de la métropole.

Le timbre de la lettre indique que l'heure de la mise à la poste est 1 h. 30 a.m., le 6 octobre (samedi). La lettre reçue chez les journalistes porte une inscription indiquant qu'elle a été reçue à 1 h. 42 samedi après-midi.

Selon les renseignements obtenus, les destinataires auraient reçu leur copie dans l'après-midi de samedi. Or c'est à peu près à ce moment que la police a reçu une "information anonyme" à l'effet que M. Capobianco transportait dans sa voiture des documents importants émanant de l'hôtel de ville.

L'incident avec les policiers se serait produit un peu après minuit dimanche matin. A ce moment, M. Lucien Saulnier n'avait pas encore connaissance de cette lettre qui ne lui fut remise qu'hier, à son retour à l'hôtel de ville.

Qui donc a pu transmettre l'information au service de la police? C'est probablement ce que l'on tentera de découvrir.

Quant à la façon dont les policiers ont procédé lors de leurs perquisitions dans la voiture de M. Capobianco, la pré-enquête du juge Archambault la déterminera vraisemblablement.

Les policiers incriminés sont les agents Gerald Craft et Roland Lamothe.

Fournier, Cohorts Reveal Threats

Mayorality candidate Senator Sarto Fournier and his Citizens' Party cohorts complained yesterday they have been subjected to mysterious telephoned threats and to "Gestapo-style" shadowing tactics by city police.

They made their feelings known during a press conference called to publicize the new party's platform for the Oct. 28 civic election.

Councillor Alfred Gagliardi, a former City Executive Committee member and a vice-president of the Citizens' Party, brought the matter to light with the remark: "The police follow every move I make, Gestapo-style."

"Me, too," chorused Senator Fournier.

"And me also," added Lucien Croteau, another CP vice-president.

Senator Fournier went on to say that his wife had noticed that their home was being watched, "and we can't go anywhere without everyone knowing where we've been."

Councillor Gagliardi said his daughter had answered the telephone to people who warned her that he would meet with trouble, and that "he'll be coming home dead."

He stated he will demand that Police Director J. Adrien Robert be shown photos of "certain constables who unduly follow honest citizens and subject them to persecution."

Senator Fournier observed that "we have nothing to hide, but we have plenty of time, and we're willing to wait, convinced that if we give them enough rope they'll hang themselves."

Councillor Gagliardi asserted that the police car which has been following him is the one involved in Sunday's controversial incident in which two morality squad officers stopped and took documents from the car of Citizens' Party official Antonio Capobianco.

The officers reportedly were looking for missing City Hall papers. Yesterday, Mr. Capobianco's attorney made application in Criminal Court for warrants for their arrest, but was

turned down by Chief Judge Edouard Archambault.

He ruled that "we're not going to start issuing warrants for policemen at random. This is not a matter to be treated lightly. I have read the newspaper accounts of the incident. I don't know if they're justified, but a pre-enquete will show us what the situation really is."

A pre-enquete is a hearing at which it is decided whether there is sufficient evidence to warrant further court action. It was set for Oct. 17.

Judge Refuses To Issue Warrants

Arrest warrants sought yesterday by Citizens Party Director Antonio Capobianco against two city police morality squad constables were refused by Chief Judge Edward Archambault pending a hearing on the complaints on Oct. 17.

"I'm not going to start issuing warrants for the arrest of policemen just like that," the Chief Judge told the complainant, who appeared before him with Counsel Jean Salois and requested the issuance of warrants on assault and theft-of-documents charges.

"This is not a matter to be treated cavalierly," said the court. "I have seen the newspaper accounts on the subject and I don't know if they're justified. A pre-enquete will show us what it's all about."

Special Hearing Ordered

The "pre-enquete" referred to is a procedure open to a judge to assist him in arriving at a decision as to whether or not he ought to authorize the issuance of a warrant to arrest a person named in a complaint before him. Witnesses may be heard and questioned by the judge at such a hearing.

Complainant Capobianco first took his request for the warrants against the two morality squad men before Judge Wilfrid Denis who referred him to the chief judge.

It is Capobianco's contention that the two men stopped him in his car on Sunday on Christophe Colomb St. and injured him when he tried to prevent them from seizing some documents which he was carrying in the vehicle.

He said they transferred to their own vehicle some papers which they took out of a briefcase in his car.

He told newspapermen the two plainclothesmen told him they were acting under the orders of "Mr. Saulnier". (Lt. J. J. Saulnier, a brother of the chairman of the executive committee, is an officer of the morality squad).

'Gestapo' Shadowing Tactics Charged By Coun. Gagliardi

Coun. Alfred Gagliardi, a vice-president of The Citizens' Party — one of the three municipal political groups seeking power in Montreal's coming elections, charged yesterday that all his movements are being "shadowed" by police of a "gestapo nature."

"Mine too," declared Senator Sarto Fournier, honorary president and TCP candidate for mayor.

Both were speaking at a press conference at the party's central committee rooms on St. Denis St. where disclosure was made of TCP election platform.

Mr. Gagliardi asserted that if Police Director J. Adrien Robert were to make available photos of all members of his force "positive identification" of the men involved could be made.

He intimated that the same police car as allegedly was involved in the Capobianco affair of Sunday was playing some role in the "shadowing" operations, saying it had been "positively identified by persons who detected it."

Mr. Capobianco, a director of TCP, has alleged that two members of the police force's morality squad had stopped him in his car and injured him when he tried to prevent them from seizing some documents he was carrying in the vehicle. They had transferred to their own car some papers taken from Mr. Capobianco's briefcase, he said.

Mr. Gagliardi said his movements were being watched in vicinity of his home, his office and his committee rooms.

Senator Fournier declared that his wife noticed that their home was "under surveillance" and that when he went to visit Lucien Croteau, another vice-president of TCP, at the latter's home a watch was being kept outside by "a tall man wearing dark glasses."

"But we have absolutely nothing to hide," commented Senator Fournier, who held the mayoralty of Montreal in 1957-60.

Mr. Gagliardi said that on two occasions while he was away from his home his 15-year-old daughter had answered telephone calls from "adults whose voice we can positively identify — and we shall do so in good time."

In one of these calls, Mr. Gagliardi said, she had been told: "Your father will come home dead."

In the other she had been told that "Your father will end up in a cement casing in the Riviere des Prairies."

Avec le PC, pas de gestapo!

Les dirigeants du Parti des citoyens ont accusé hier l'administration Drapeau-Saulnier d'utiliser l'escouade policière dite "de sécurité sociale", pour faire suivre et épier les moindres gestes soit de M. Fournier, candidat à la mairie, soit des autres membres du comité de direction du nouveau parti politique.

M. Croteau commentait alors un article du programme électoral du PC qui veut la disparition de "cette Gestapo qui est un instrument de délation au service des directeurs de l'hôtel de ville."

M. Fournier s'est exclamé qu'il ne servait à rien à M. Drapeau ou à M. Saulnier de surveiller qui que ce soit dans le Parti civique, que l'en n'avait rien à cacher. "Mais d u r a n t ce temps", a-t-il commenté, "les bandits courent les rues".

M. Gagliardi a pris la parole à son tour pour se plaindre de semblables agissements à son endroit. Il a précisé qu'il possédait la photographie de certains de ces policiers chargés de sa surveillance et qu'il s'adresserait au directeur Robert afin d'en posséder une identification positive.

Croteau Charges Rivals Tap Phone

By LARRY CONROY

Lucien Croteau, vice-president of the anti-administration Citizens' Party, charged today that the telephone in his Boyer street home had been "tapped" by political opponents.

He disclosed the "tap" was traced by police and Bell Telephone Company employees last night to an apartment at 8191 St. Hubert street, a block away.

Mr. Croteau, in association with Senator Sarto Fournier and City Councillor Alfred Gagliardi, heads one of the parties which hopes to oust the Drapeau-Saulnier administration in the Oct. 28 municipal election.

The terminal of the wire used in the "tap" was found in a cupboard in the St. Hubert street apartment. It was discovered after Mr. Croteau complained to the telephone company that he suspected his line was being "tapped."

The company investigated, located the "tap" and turned its information over to him. Late yesterday, Mr. Croteau applied for and was granted a search warrant for the St. Hubert street premises.

Police Stage Raid

It was raided by Quebec Provincial Police and Montreal Police Department officers.

No telephone was connected to the wire in the apartment cupboard, but police learned from the building janitor that several men had visited the place several times since August. They always carried a small suitcase.

The telephone company discovered that the "tap" on Mr. Croteau's phone had been cut into a connection box outside his home at 8025 Boyer street. It led to the apartment which, incidentally, is next door to No. 19 police station.

Other raids in connection with the case are expected today.

Mr. Croteau said: "The organization meetings of our party were held at my house. The phone would often ring, but there would be no one on the line. I suspected it was being 'tapped' and complained to the telephone company. It came up with the evidence."

L'affaire Capobianco

Qui a téléphoné au lieutenant Saulnier ?

par J.-Y. Bégin

Bombe, dans les journaux de la métropole. L'affaire Capobianco allume les manchettes. Et le Montréalais, encore une fois, se gratte la tête. De quoi s'agit-il au juste ? Banale histoire de "brutalité" ou de maladresse policière ? Ou bien... pure machination politique ? Les élections sont déjà si proches qu'on serait porté à croire n'importe quoi, entre gens de peu de poids !

M. Antonio Capobianco, candidat du Parti des Citoyens et président du conseil d'administration de la Ligue des Propriétaires, s'est fait "coller" par deux agents en civil, rue Christophe-Colomb, tôt dimanche dernier. "Police !"

"Ils m'ont à peine montré quelque chose qui ressemblait à un insigne de policier, puis l'un s'est mis à fouiller ma serviette pen-



A. CAPOBIANCO
... actes de "brutalité" à son égard ?

dant que l'autre me tenait par les bras. Quand je leur ai demandé pourquoi ils faisaient cela, ils m'ont répondu : On suit les ordres de M. Saulnier ! Après m'avoir demandé mes enregistrements d'auto, ils les ont rejetés sur la banquette arrière et si je



LUCIEN SAULNIER
... rien à voir !

ne leur avais pas repris mes clés, ils seraient repartis avec !"
Jusqu'à là, M. Capobianco n'avait pas eu trop à se plaindre. Mais lorsqu'un agent a cueilli



C.-E. CAMPEAU
... il lui avait remis les documents !

deux documents et s'est dirigé vers son automobile, il a bondi. "Mes papiers !" Le policier insistant pour démarrer, la "victime" se coinça les doigts en re la vitre et la portière et se mit à hurler, tant et si bien que la radio-patrouille ne tarda pas à arriver. "C'est pire que la Gestapo !" a commenté M. Capobianco, qui m'a récité sa version des faits au passé simple.

Quel M. Saulnier ?

Les "ordres de M. Saulnier" venaient du lieutenant Jean-Jacques Saulnier, directeur adjoint de l'escouade de la Moralité, et frère de M. Lucien Saulnier.

— Pourquoi, dis-je au lieutenant, avez-vous lancé vos hommes sur les traces de M. Capobianco ?

— Une personne non identifiée a téléphoné pour me dire que dans l'automobile portant tel numéro de plaque se trouvaient des documents importants ; appartenant à l'hôtel de ville. Dans un cas de ce genre, la police fait toujours enquête. C'est automatique.

— Comment se fait-il que cet appel pour "documents volés" ait été transmis à l'escouade de la Moralité ?

— Mais on m'a appelé personnellement ! Chez moi, à la maison !

— Vous n'avez pas référé cette affaire à l'escouade concernée ?

— Depuis la décentralisation, les escouades spécialisées font aussi du travail général. C'est maintenant chose normale, à la police de Montréal. Et ces appels à la maison sont aussi chose courante. Je suis toujours en devoir.

— Avez-vous consulté votre frère, M. Lucien Saulnier ?

— Et pourquoi donc ? Cette affaire de routine ne le concernait nullement ! Nous ne savions évidemment pas que nous tomberions sur... M. Capobianco et sur des copies de lettres adressées au président du comité exécutif ! Nous n'avions qu'un numéro de plaque. C'est tout.

— Mais pourquoi vous a-t-on appelé, vous, de la Moralité, vous, le frère de M. Lucien Saulnier, et à la maison par-dessus le marché, au lieu d'aviser simplement la police à ses quartiers ?

— Ça, monsieur, j'aimerais bien le savoir !

— Avez-vous des commentaires à faire en marge de la prétendue brutalité de vos hommes ?

— Je m'en remets entièrement à l'enquête, qui établira à quel point nos policiers ont été "brutaux" et à quel point M. Capobianco a été "blessé". D'ici là, vous comprendrez que comme policier je ne puis rien dire.

Rien de secret...

Les documents saisis n'étaient guère compromettants. M. Charles-Edouard Campeau a admis les avoir remis lui-même à M. Capobianco, dans le courant de la journée.

"Il s'agissait de copies qui m'avaient été envoyées par le signataire", a dit M. Campeau.

L'une de ces lettres avait d'ailleurs été communiqué aux journaux également, y compris le *Petit Journal*. Il s'agissait d'une simple mise au point de la société Truman Inc. en marge des négociations entamées avec le président du comité exécutif pour l'emprunt de \$300 millions sur le métro.

Mais la police a bien couru. Des agents sont en instance de "brutalité" devant les tribunaux.

Des documents appartenant, semble-t-il, à M. Saulnier ont été saisis... qui n'étaient guère chi-

nois. Mais au fait, qui donc a téléphoné au lieutenant Saulnier, samedi dernier le 6 octobre, à 1 heure de l'après-midi ?

affaire Capobianco

Relations mouvementées entre la Cité et un groupe italo-canadien

Dans la rubrique des "potins" du "Corriere Italiano" ("Il Moscone") en date du 12 octobre on donne sur la "brutale agression" dont a été victime récemment M. Tony Capobianco, des informations selon lesquelles les lignes téléphoniques privées de MM. Croteau et Ga-

gliardi auraient été branchées sur une table d'écoute de samedi à mardi de l'autre semaine.

C'est ainsi qu'aurait été intercepté le message téléphonique dans lequel M. Antonio Capobianco demandait à être reçu par M. Gagliardi pour lui présenter des documents intéressants, samedi à 11.45 h. p.m.

C'est ce qui aurait permis d'effectuer l'opération policière dont a été victime M. Capobianco.

Si ce dernier n'avait pas été un adversaire politique de l'administration municipale, on aurait été tenté de porter ce nouvel incident au passif d'un bilan

des relations officielles entre les autorités et le groupe ethnique d'origine italienne, bilan, on le sait, quelque peu déficitaire...

L'affaire paraissant plutôt de nature politique, il faut sans doute passer condamnation, du point de vue "ethnique".

De nouveaux incidents au stade Faillon semblent par contre justifier le scepticisme des autorités municipales sur la capacité des foules sportives européennes (méridionales) à se contrôler.

Ce qui ne simplifie par le problème, les rapports avec les groupes ethniques du point de vue psychologique.

Luque
Capobianco

Sept témoins dans l'affaire Capobianco...

A la requête de Me Raymond Daoust, C.R., procureur du candidat Antonio Capobianco, le juge en chef Edouard Archambault a finalement assermenté une double plainte de voies de faits et de vol contre deux policiers municipaux, hier après-midi.

La signature de ces plaintes était devenue nécessaire afin qu'on puisse assigner pour aujourd'hui même les sept témoins qui déposeront à la pré-enquête ordonnée par le juge Archambault lui-même au sujet de cette affaire.

Toute ordonnance d'apparition en Cour a toutefois été suspendue contre les deux agents de l'escouade de la moralité, jusqu'à ce que le tribunal ait trouvé suffisante la preuve que l'on entend faire contre eux.

Parmi les témoins qui viendront devant le tribunal cet après-midi il y a notamment l'ex-maire Sarto Fournier, l'ex-commissaire Alfredo Gagliardi, un médecin, une infirmière et trois autres personnes.

aff Capobianco

Jugement le 31 dans l'affaire Capobianco

par Léopold LIZOTTE

A l'issue d'une préenquête de près de deux heures tenue ce matin, à huis clos, le juge-en-chef Edouard Archambault, de la Cour des sessions de la paix, a ajourné au 31 octobre prochain sa décision sur l'opportunité d'émettre des sommations ou mandats de comparaitre contre deux policiers municipaux mêlés à l'affaire Capobianco.

La décision du tribunal, comme on le voit, sera rendue... trois jours après l'élection municipale.

Précédemment, le juge Archambault était revenu sur sa première décision de tenir l'enquête publiquement, et ce après avoir examiné minutieusement la jurisprudence sur cette procédure d'exception.

"Il faut se rappeler, avait

souligné le tribunal, qu'il n'y aura que les témoins d'une partie qui seront entendus, et que, partant, il serait injuste que le public ne connaisse, pour le moment, que la version de cette partie.

Le juge en chef a également souligné que cette affaire avait une "forte saveur électorale", et qu'il fallait conséquemment que les tribunaux fassent tout ce qui est possible, dans ce cas comme dans tous les autres, pour tenir la justice au-dessus de la mêlée politique.

A ce moment-là, la plupart des témoins convoqués par Me Raymond Daoust, le procureur de M. Capobianco, candidat au poste de conseiller pour le Parti des citoyens de Montréal, étaient déjà dans le corridor voisin.

Et on remarquait évidem-

ment, et l'ex-maire Sarto Fournier et l'ex-commissaire Alfredo Gagliardi, qui, de toute

évidence, seront les témoins principaux de la poursuite.

Celle-ci veut viser contre deux policiers de l'escouade de la Sécurité sociale de la police de Montréal une double accusation de voies de fait et de vol.

Les deux délits auraient été commis il y a huit jours lorsque les agents, dépêchés sur les lieux par leur officier supérieur, fouillèrent complètement la voiture de M. Capobianco pour y trouver des "papiers appartenant à l'hôtel de ville".

Quant à l'officier supérieur, soit le lieutenant Saulnier frère du président de l'exécutif, c'est un appel téléphonique anonyme qui lui avait apparemment appris que ces "papiers" pouvaient se trouver dans la voiture de l'ancien président des Hommes d'affaires canado-italiens.

C'est au cours de la perquisition que le candidat aurait été rudoyé.

Et, en fait, il y avait dans la liste des témoins soumis au greffe de la paix par Me Daoust, et un médecin et une infirmière qui auraient présument traité la victime, par la suite.

City Vote Candidate Testifies

A pre-enquete in the case of Citizens' Party candidate Antonio Capobianco, who alleges he was manhandled and robbed of certain documents by city police, has been heard in camera. Judgment will be given Oct. 31.

This was the decision handed down today by Chief Sessions Judge Edouard Archambault, who said he had examined jurisprudence carefully in the seldom-invoked legal procedure of pre-enquete and had decided it should be held behind closed doors.

"We must bear in mind, before entering into this preliminary step, seven witnesses will be present but only some of them will be called to give their version to the court. . . . It would be unjust, for the time being, to make public only a part of the affair."

The Chief Judge also noted the incident had "strong political tones" and that the courts must do all in their power to keep justice on a superior level to politics.

Most of the major witnesses called by defence lawyer Raymond Daoust, Q.C., were waited outside the chief judge's chambers.

These included former mayor and present mayoralty candidate Sarto Fournier and former councillor Alfredo Gagliardi.

Refused Warrants

It was only about a week ago that Judge Archambault refused to issue warrants for the arrests of two morality squad policemen who allegedly stopped Capobianco's car and removed documents from it.

Instead, he ordered the pre-enquete at which it will be decided whether there is sufficient evidence to warrant further court action. At the time, Judge Archambault said:

"We're not going to start issuing warrants for policemen at random. This is not a matter to be taken lightly . . ."

Lieut. Jean-Jacques Saulnier, second-in-command of the squad, said the incident came after the start of an investigation, prompted by an anonymous telephone call saying certain documents had disappeared from City Hall.

As a result of the Capobianco incident, Sen. Fournier's Citizens' Party called for federal and provincial investigations. The Drapeau-Saulnier administration has promised a "complete investigation."

*Biographie
Capobianco*

L'affaire Capobianco

Le juge en chef de la cour des Sessions de la Paix, Edouard Archambault, a entendu hier, à huis clos, la pré-enquête qu'il avait ordonnée avant de consentir à émettre des mandats contre deux policiers de Montréal qui auraient attaqué M. Antonio Capobianco, il y a une huitaine de jours, pour lui prendre des "documents importants" qu'il transportait dans son automobile.

Après avoir entendu 7 témoins de la poursuite, présentée par Me Raymond Daoust, le juge a pris l'affaire en célibéré et ne se prononcera que le 31 octobre.

Luigi
Capobianco

Political Tones Noted

Capobianco Case Heard in Camera To Decide Action

By STEWART NEBBS

A pre-enquete in the case of Citizens' Party candidate Antonio Capobianco, who alleges he was manhandled and robbed of certain documents by city police, has been heard in camera. Judgment will be given Oct. 31.

This was the decision handed down yesterday by Chief Sessions Judge Edouard Archambault, who said he had examined jurisprudence carefully in the seldom-invoked legal procedure of pre-enquete and had decided it should be held behind closed doors.

"We must bear in mind, before entering into this preliminary step, seven witnesses will be present but only some of them will be called to give their version to the court... It would be unjust, for the time being, to make public only a part of the affair."

The Chief Judge also noted the incident had "strong political tones" and that the courts must do all in their power to keep justice on a superior level to politics.

Most of the major witnesses called by defence lawyer Raymond Daoust, QC, were waited outside the chief judge's chambers.

These included former mayor and present mayoralty candidate Sarto Fournier and former councillor Alfredo Gagliardi.

It was only about a week ago that Judge Archambault refused to issue warrants for the arrests of two morality squad policemen who allegedly stopped Capobianco's car and removed documents from it.

Instead, he ordered the pre-enquete at which it will be decided whether there is sufficient evidence to warrant further court action. At the time, Judge Archambault said:

"We're not going to start issuing warrants for policemen at random. This is not a matter to be taken lightly..."

Lieut. Jean-Jacques Saulnier, second-in-command of the squad, said the incident came after the start of an investigation, prompted by an anonymous telephone call saying certain documents had disappeared from City Hall.

As a result of the Capobianco incident, Sen. Fournier's Citizens' Party called for federal and provincial investigations. The Drapeau-Saulnier administration has promised a "complete investigation."

*Biographie
Capobianco*

Judge Delays Ruling Until After Vote.

Chief Judge Edouard Archambault will not decide until after the municipal elections whether he will authorize the issuance of warrants for the arrest of two Morality Squad constables on a complaint by Citizens Party Director Antonio Capobianco.

After hearing seven witnesses in a private pre-enquete procedure yesterday, the Court of Sessions Chief Judge deferred his decision until Oct. 31.

Among the witnesses heard yesterday with Mr. Capobianco, were Mayoral Candidate Sen. Sarto Fournier and Coun. Alfred Gagliardi, both Citizens Party candidates in the Oct. 28 election.

The complainant alleges that he was injured during a scuffle with the constables on Christophe Colomb St. two weeks ago after they had illegally seized some documents which they removed from his auto.

When warrants were sought two days later, the Chief Judge refused to authorize their is-

suance before he had had a chance to hold a pre-enquete, which is a procedure provided to establish whether or not warrants are justified.

"I am not going to start issuing warrants for the arrest of policemen just like that," he explained in setting the pre-examination of witnesses for yesterday.

In ordering that yesterday's hearing be held "in camera," the Chief Judge explained that the matter had "strong political overtones" and he considered that it would be unjust to make public "only a part of the affair" at this time.

He pointed out that not all possible witnesses involved would be heard nor would a complete story be disclosed.

It was understood that an effort to examine the two constables yesterday was blocked by an objection from Raymond Daoust, QC, who appeared for the complainant.

Le téléphone de M. Croteau

Trois policiers sont accusés d'avoir "écouté"

Le lieutenant Jean-Jacques Saulnier, frère de M. Lucien Saulnier, président du Comité exécutif de Montréal, s'est livré à la Sûreté provinciale aujourd'hui, en compagnie de deux autres agents de la Sûreté municipale, pour répondre à l'accusation d'avoir intercepté les appels téléphoniques d'un téléphone privé.

L'accusation a été logée par M. Lucien Croteau, l'un des directeurs du Parti des citoyens dirigé par le sénateur Sarto Fournier. Le plaignant a déclaré qu'une prise intermédiaire avait été découverte sur la ligne téléphonique et retracée jusqu'à un appartement voisin.

Les trois intimés devaient comparaître à 2 h. 30 cet après-midi, devant le juge en chef Edouard Archambault.

Les deux agents de police impliqués dans cette affaire, outre le lieutenant Saulnier, sont Lionel Lawrence et Gerald Craft. Le lieutenant Saulnier est responsable d'une équipe de l'escouade de la moralité dont font également partie les deux agents.

Le chef d'accusation dit qu'un fil avait été relié au téléphone de M. Croteau pour enregistrer les conversations des adversaires de l'équipe Drapeau-Saulnier.

Chief Judge Studies Phone Tap Warrants

Three officers of the Montreal Police Department were waiting this afternoon to discover what disposition would be made in Criminal Court of three warrants alleging conspiracy and telephone tapping.

The warrants taken out by Lucien Croteau, a director of the anti-administration Citizens' Party, were being studied by Chief Judge Edouard Archambault.

The men involved were Morality Squad Lt. Jean Jacques Saulnier — brother of City Executive Committee Chairman Lucien Saulnier — and two of his constables, Lionel Lawrence and Gerald Craft.

Judge Archambault told Guy Favreau, QC, representing the officers, and Andre Tessier, QC, representing the Police Department, he would inform them later in the day whether the warrant would be accepted or denied by the court.

Earlier, the judge had said the warrants were "irregular" and did not sufficiently identify the accused.

A report this morning naming Cst. Roland Lamothe is one of

the men against whom the warrants were taken was erroneous. Police officials said that Lamothe was not connected in any way with the case.

Police Director J. Adrien Robert announced, meanwhile, that "a strict investigation" into the affair, and another dealing with Citizens' Party organizer Antonio Capobianco two weeks ago, was being conducted by the department.

His statement coincided with rumors that the department was planning several suspensions as a result of the events tied in with the Oct. 28 municipal election.

His statement said: "At the present moment there are no actual charges against any officers, and no move has been made in the direction of the rumored suspensions, but a strict investigation has been under way for the past two days.

"It is unfortunate that I was away for the past 10 days attending the international police chiefs' convention in St. Louis, and conducting a survey of the Chicago Police Department, which is under decentralization re-organization such as we are.

"I would have liked to have been in the position to forestall any incidents which would cast slurs on the Montreal Police Department.

"You can be certain that

will get to the bottom of this situation."

Application for the warrants was made yesterday by Lucien Croteau, a director of the anti-administration Citizens' Party, who earlier disclosed that a "tap" on the telephone of his Boyer street house had been traced to a nearby apartment.

The complaints charged the officers with conspiring between Aug. 8 and Oct. 10 to commit an indictable offence under Article 408 (d) of the Canadian Criminal Code.

The phone tapping charge itself is based on Article 372 (4) of the Code. It alleges that the trio "tapped" the phone to overhear conversations of the members of the Citizens' Party which was being organized at that time to contest the Oct. 28 municipal election.

Mr. Croteau said he complained to the Bell Telephone Company in October that he suspected his line had been "tapped." The company investigated, traced the interference and reported its findings to him.

With this information, Mr. Croteau obtained a search warrant for the nearby apartment where the terminal of the "tap" had been discovered.

Le téléphone de M. Lucien Croteau

Le procès des limiers aura

lieu après les élections

Saulnier, Laurence et Craft sont remis en liberté sur parole

Après cinq heures d'attente, au cours desquelles on ignorait, côté journalistes, ce qui allait advenir des plaintes portées la veille contre trois policiers municipaux, dont le lieutenant Jean-Jacques Saulnier (frère du président de l'exécutif), les trois agents ont finalement comparu devant le juge-en-chef Edouard Archambault hier après-midi.

Le lieutenant Saulnier, de même que les agents Gérald Craft et Lionel Laurence, ont tous trois été accusés d'avoir conspiré pour commettre un délit criminel, et d'en avoir effectivement commis un.

Le téléphone

Les prévenus devront, en effet, subir leur procès sous l'accusation d'avoir perpétré un méfait en gênant un citoyen (à savoir M. Lucien Croteau, l'un des chefs du Parti des Citoyens de Montréal) dans la jouissance de l'un de ses biens. Ce bien étant, précise l'accusation, l'usage de... sa ligne téléphonique privée.

Les trois prévenus ont immédiatement enregistré une dénégation de culpabilité, et le tribunal a immédiatement décidé de la date de l'instruction.

Le juge-en-chef Archambault a, en effet, déclaré, en s'adressant à la fois au procureur de la poursuite, Me Léo-René Maranda, et à ceux de la défense, Me Guy Favreau, C.R., occupant pour l'agent Craft, et Me André Tessier, C.R., conseiller juridique du directeur de la police locale, représentant les intérêts des deux autres policiers :

"Comme vous le savez, nos rôles sont surchargés, et nous n'avons même pas assez de cours pour instruire les procès inscrits sur ces rôles. J'ajourne donc ces procès "pro forma" au 26 octobre, et, pour instruction, au 2 novembre".

"Nous serons prêts, et le 26 et le 2, déclara immédiatement Me Maranda, qui avait obtenu l'émission des mandats contre les prévenus la veille.

Me Tessier, lui, laissa tout simplement tomber : "Le 2 novembre, mais c'est le jour... des morts". Sur quoi le juge Archambault enchaîna :

— Mais qui va mourir ? C'est cela qu'on ne sait pas.

S'adressant ensuite à Me Maranda, qui avait représenté M. Croteau lors de la requête pour l'émission des plaintes, devant le juge Armand Sylvestre, le juge Archambault lui fit remarquer que certains détails manquaient aux libellés de ses accusations... et que le tout avait été fait après la fermeture du greffe, jeudi.

"Par exemple, dit-il, vous ne dites pas qu'il s'agit de policiers".

"Mais je ne croyais pas que, comme justiciables, les policiers étaient différents des autres".

"A ce compte, enchaîna le juge-en-chef, un de ces jours, vous pourrez venir devant nous en réclamant un mandat d'arrêt contre Paul-Emile Léger. Sans préciser qu'il s'agit du cardinal... !

Me Maranda ajouta alors qu'il avait tout simplement voulu faire diligence, dans les circonstances.

"Mais c'est une sorte de diligence qui est désagréable pour la justice", de rétorquer le juge Archambault.

Et d'ajouter :

— Que diriez-vous si, un jour, on prenait des procédures contre vous dans les mêmes conditions ?

Et, sur ce, le procès des trois prévenus qui, selon la poursuite, auraient "tappé" la ligne téléphonique de M. Croteau fut définitivement ajourné au 2 novembre, cependant qu'ils étaient immédiatement libérés sur parole, à la requête de Mes Favreau et Tessier.

Le chef Robert rentre des E.U. pour s'occuper personnellement de l'affaire des trois policiers

M. Adrien Robert, directeur de la police de Montréal, est rentré hier d'un voyage de dix jours aux Etats-Unis pour s'occuper personnellement des accu-

sations prétendant que 3 des policiers qu'il a sous ses ordres ont branché clandestinement des tables d'écoutes sur une ligne téléphonique.

Il a déclaré à ce sujet: "Il est malheureux que j'aie été absent pendant dix jours. J'aurais aimé être en mesure de prévenir tout incident qui aurait pu ternir la réputation du service de police de Montréal. Soyez assurés que j'irai au fond de l'affaire".

Il faisait allusion à des mandats décernés hier contre trois membres de l'escouade de la moralité accusés d'avoir écouté clandestinement sur une ligne privée. La plainte a été déposée par M. Lucien Croteau, chef d'un parti, candidat aux élections municipales du 28 octobre.

Les hommes nommés par le mandat sont le lieutenant Jean-Jacques Saulnier, frère de M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de Montréal, et deux policiers, Lionel Lawrence et Gerald Craft. Le lieutenant Saulnier dirige une division de l'escouade de la moralité.

Le juge

Le juge Edouard Archambault a estimé que les mandats n'étaient pas réglementaires parce qu'ils n'identifient pas suffisamment les accusés.

L'accusation prétend que les trois policiers ont branché leur système d'écoutes sur la ligne de M. Croteau pour écouter des conversations concernant son parti.

M. Robert a déclaré: "Pour le moment, il n'y a pas vraiment d'accusations contre des policiers. Mais une enquête est en cours depuis deux jours".

Le chef de la police de Montréal vient de participer à la réunion internationale des chefs de police, à St-Louis, dans le Missouri.

L'affaire Capobianco

Trois policiers accusés de méfait

Trois policiers montréalais attachés à l'escouade de Sécurité sociale, le lieutenant Jean-Jacques Saulnier et les constables Lionel Laurence et Gérald Craft, ont été accusés, hier, d'avoir capté les communications téléphoniques privées de M. Lucien Croteau, "commettant par là un méfait interdit par la loi".

Un mandat d'arrestation avait été signé, hier matin, contre les trois policiers à titre personnel et non à titre de policiers comme l'a précisé l'avocat de la poursuite Me Léo-René Maranda.

Technique

Le juge n'avait signé ce mandat

d'arrestation qu'après une pré-enquête instruite par les services techniques du téléphone.

D'après cette enquête, un appareil d'écoute aurait été installé dans un appartement voisin de celui de M. Croteau.

Les trois policiers en question

se sont présentés à 2 h. 30 de l'après-midi au bureau du juge en chef Edouard Archambault, au Palais de justice de Montréal, qui a enregistré un "plaidoyer de non culpabilité" de la part des accusés.

Le procès se déroulera le 2 novembre.

3 Arraigned In Wire-Tap

City Police Morality Squad Lt. Jean J. Saulnier and two constables serving under him pleaded not guilty yesterday at arraignment on wire-tapping charges laid by Lucien Croteau, a candidate of the anti-administration Citizens Party.

Saulnier is a brother of Executive Committee Chairman Lucien Saulnier. The constables charged with him are Gerald Craft and Lionel Laurence.

All three accused, who appeared before Chief Judge Edouard Archambault, chose speedy trial before a judge alone and the case will not be heard before Nov. 2. They all were freed on

parole (without bail), pending a "pro forma" appearance on Oct. 26.

A maximum penalty of five years' imprisonment is prescribed in the Criminal Code for the offence charged. The same punishment applies on conviction for conspiracy to commit this crime, also charged against the trio.

The warrants were issued on the complaint of onetime Executive Committee member Croteau following investigation made on a search warrant which allegedly turned up a wire-tapping operation set up in a vacant house on St. Hubert.

In the conspiracy charges against the police officers, they

are charged with engaging in the common criminal purpose between Aug. 8 and Oct. 10.

The charge is laid under a section of the Criminal Code under the heading of "Mischief". Sub-section (d), "Obstructing person in use of property", makes it a crime for anyone to obstruct, interrupt, or interfere with any person in the lawful use, enjoyment, or operation of property.

Mr. Croteau's house telephone is the "property" referred to in the charge.

Leo Rene Maranda appeared yesterday for Complainant Croteau, and Andre Tessier represented the three members of the city police force.

When Chief Judge Archambault heard the three accused opt for speedy trial he explained that the court rolls are very heavily charged and he thought Nov. 2 would be the earliest possible date for the hearings.

"We've investigated and the results so far do not warrant the suspension of these men," Montreal Police Assistant Director William Minogue told The Gazette yesterday after the arraignment.

Meanwhile, Police Director J. Adrien Robert promised a full investigation into the case.

Lt. Saulnier is second-in-command of the morality squad while the two constables are under his authority.

Wiretap Charges

Morality Squad Officers Out on Bail

Three morality squad policemen are on bail awaiting trial on charges of conspiracy and mischief arising from the alleged tapping of a telephone line.

The trio, Lieut. J. J. Saulnier, brother of Executive Committee Chairman Lucien Saulnier, and Consts. Lionel Lawrence and Gerald Craft, appeared yesterday before Chief Sessions Judge Edouard Archambault. Trial date was set tentatively for Oct. 26 but it was understood that it would proceed only on Nov. 2.

Meanwhile, Police Director J. Adrien Robert said late yesterday that a "shakeup in duties" in the morality squad has been ordered until investigations into the matter are completed.

The incident stems from a complaint laid by Lucien Croteau, a director of the Citizens' Party, who alleged a tap had been placed on the telephone of his Boyer street residence.

Complainant is represented by lawyer Leo Rene Maranda who alleges the incidents took place between Aug. 8 and 10

and that the tap had been traced to a nearby apartment.

In setting first the pro forma date and then a second date of Nov. 2, the chief judge said he hoped to be able to proceed then but he had doubts as the rolls were crowded and there was lack of court space.

He also told the prosecution lawyer that if all the circumstances had been known at the

outset warrants might not have been issued for the arrest of the three accused. The complaints, he said, certainly didn't have much detail.

The trio was to have been arraigned yesterday morning but was delayed when the chief judge decided to investigate the warrants more thoroughly. He felt they were "irregular" and didn't properly identify the

accused. The legal difficulty was cleared up later in the day and the arraignment took place in the private chambers of the Chief Judge.

Prosecution claims the accused tapped the telephone to listen to conversation of members of the Citizens' Party being organized at the time to contest the Oct. 28 municipal elections.

**CE DOSSIER CONTIENT
PLUSIEURS DOCUMENTS
ILLISIBLES**

Veteran Politicians Trying Comebacks

In tomorrow's election many faces, some of whom have held important positions in former administrations, will be in the thick of the voting.

Alfred Gagliardi — a member of the executive committee during the 1957-60 regime and the only member of the Municipal Reform Association to be elected in the 1960 election, seeking Seat No. 3 in St. Edward as a Citizens' Party candidate. His chief opposition will come from another sitting councillor, Horace Montpetit, of Mayor Drapeau's Civic Party.

Lucien Croteau — a former leader of City Council and ex-member of the executive committee attempting a comeback this year after suffering personal defeat in the 1960 election. Mr. Croteau, who headed the Greater Montreal Rally which brought Sen.

Sarto Fournier to the mayoralty in 1957, is contesting Seat No. 3 in Villeray, opposing sitting Coun. Arthur Gagnon (CPM). Mr. Croteau is running this time under the banner of The Citizens' Party.

Joseph N. Drapeau — Mayor Drapeau's father, seeking Seat No. 1 in Rosemount for the Civic Party. Mr. Drapeau has been an elected city councillor since 1954, and before that was a category 'C' appointed councillor. He also was a member of the executive committee for one term. His opposition for the seat comes from Paul Langlais, of the Civic Action League, an industrialist and head of a large printing equipment company.

J.Z. Leon Patenaude — a founder and secretary-treasurer of the Civic Action League, one of the principal figures in this election. Mr. Patenaude, public relations director of the French publishing firm "Editions du Jour," has written a book called "The True Face Of Jean Drapeau," hitting out at the Montreal Mayor as a "dictator." He is running against sitting Coun. Romeo Desjardins (CPM) in Seat No. 3, St. Edward.

Antonio Capobianco — a member of the board of the Citizens' Party, a "cause celebre" in this election. Early in October, Mr. Capobianco laid criminal charges against two Montreal Morality Squad detectives who allegedly stopped his car on a north end street, searched it, seized documents and manhandled him. Mr. Capobianco is contesting Seat No. 2, Ahuntsic.

H. (Pit) Lessard — Liberal M.P. for St. Henri since 1953, seeking re-election to the city council for his fourth term. He is being opposed in St. Henri, Seat No. 2, by one candidate, sitting Coun. Lucien Asselin (CPM). Mr. Lessard was elected in the 1957 city election on the Greater Montreal Rally ticket.

Charles Edouard Campeau — headed the City Planning Department from 1955 until his election as a Conservative M.P. in Montreal-St. James in 1958, taking his first chance in the municipal political field. Running under the banner of the Citizens' Party, Mr. Campeau is opposing sitting Civic Party Coun. Claude Melancon in Seat No. 2, St. James.

Pierre DesMarais — for three years chairman of the powerful executive committee in the civic administration and for many years a close associate of Mayor Drapeau's, a key figure in tomorrow's election. Mr. DesMarais heads the Civic Action League, from which Mr. Drapeau split before the 1960 vote, and is spearheading the charges of "dictatorship" against the mayor. Mr. DesMarais and his party were shut out completely in the 1960 voting and are hoping to regain control at City Hall. The seat Mr. DesMarais has chosen to make his comeback is No. 1 in St. James.

Lucien Saulnier — Mayor Drapeau's right-hand man at City Hall for the last two years, Mr. Saulnier, has been chairman of the Executive Committee. Mr. Saulnier tomorrow, is involved in one of two two-way races for city council. He is seeking re-election in Seat No. 1, Laval, and is opposed only by Citizens' Party Candidate Roger Fontaine.

2 policiers accusés de voies de fait et de vol dans l'affaire Capobianco

Le juge-en-chef Edouard Archambault, de la Cour des Sessions de la paix, a finalement émis des sommations de comparaître contre deux policiers de l'escouade de sécurité sociale de la police de Montréal qui avaient été mêlés à l'affaire Capobianco, deux semaines avant les élections municipales de dimanche dernier.

A la requête de Me Raymond Daoust, le juge Archambault avait tenu une pré-enquête, dans ce cas, et c'est en rendant sa décision sur la preuve alors entendue qu'il a décidé d'ordonner la comparution des agents Gerald Craft et Roland Lamothe, sous une double accusation de voies de faits graves et de vol de documents.

En décidant de l'émission immédiate de sommations, le juge a déclaré :

"J'ai examiné toute l'affaire, ces derniers jours, et comme je n'ai entendu qu'une version de celle-ci, je décide qu'il y a matière à faire traduire les accusés en Cour".

Moins d'une heure plus tard, le conseiller juridique du directeur de la police municipale, Me André Tessier, accompagnait les deux policiers devant le tribunal, où ils comparaissaient sous les accusations précitées.

Ils niaient alors formellement leur culpabilité, et leur procès était immédiatement ajourné au 20 novembre.

M. Capobianco, qui était candidat du Parti des Citoyens lors du scrutin de dimanche, se plaint, on le sait, d'avoir été rudoyé par les deux agents, alors que ceux-ci cherchaient dans sa voiture des documents relatifs à... l'hôtel de ville.

Par la suite, et toujours selon les dires du plaignant, les deux jeunes policiers se seraient effectivement emparé de certains documents qui se trouvaient dans le coffre à bagages de son véhicule.

M. Capobianco était en Cour pour connaître le sort que l'on ferait à sa requête.

*Long
affaire Capobianco*

L'Affaire Capobianco

Deux policiers poursuivis

La poursuite que M. Antonio Capobianco avait réclamée contre deux policiers de l'escouade de la moralité de la ville de Montréal a été autorisée, hier, par le juge en chef Edouard Archambault.

Les constables Roland Lamotte et George Craft ont comparu devant le juge et ont été accusés de vol de documents d'une valeur de \$20 dans la voiture de M. Capobianco, et de

voies de fait sur ce candidat à l'élection du 28 juin dernier dans les rangs du Parti des Citoyens.

Le juge n'a permis ces accusations qu'après une préenquête qui dure depuis le 13 octobre.

Blessures à la main

C'est en effet le 13 octobre que M. Capobianco dit avoir été arrêté indûment par les deux policiers, qui ont saisi sa clef de contact, pris le

document dans sa boîte à gants, et lui ont ensuite infligé des blessures à la main.

Ce document serait une lettre que le financier newyorkais Truman, de Wall Street, aurait écrite à M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, et qui parle d'un prêt de 300 millions de dollars à propos de la construction du métro.

Les policiers Lamotte et Craft ont choisi un procès devant magistrat et seront jugés le 20 novembre prochain.

Montreal Policemen Arraigned

Two Montreal policemen were arraigned in Criminal Court yesterday less than an hour after Chief Sessions Judge Edouard Archambault issued summonses for their arrest on charges of grievous assault on the person of and theft of documents from Antonio Capobianco.

"I have studied the various aspects of this case carefully, and, while I've heard only one version, I've decided that the two accused should appear before the court," said Chief Judge Archambault.

Gerald Craft and Roland Lamothe, members of the Social Security Squad, had their cases postponed to Nov. 20 immediately after they appeared at arraignment with Police Counsel Andre Tessier and pleaded not guilty.

Mr. Capobianco, a Citizens' Party candidate in last Sunday's election, charged that the two attacked him, searched his car and stole documents relating to municipal affairs.

Chief Judge Archambault held a pre-enquete some two weeks ago and decided to postpone any action in the matter until after the elections, because of "political overtones."

Summonses Ordered For Police

Issuance of summonses was authorized yesterday by Chief Sessions Judge Edouard Archambault for the court appearance of two city policemen claimed by an election candidate to have manhandled him and robbed him of certain documents.

The summonses were issued by the Chief Judge for Consts. Gerald Craft and Roland Lamothe at the request of Citizens' Party candidate Antonio Capobianco who was defeated in last Sunday's election.

The judgment was handed down following a pre-enquete held in camera. Today, Judge Archambault said he had examined the situation carefully and decided to authorize issue of summons. The charges listed are assault and theft.

Earlier this month, the Chief Judge decided to hold a pre-enquete in the case and also to hold it in camera, noting at the time the incident had "strong political tones."

This came after Judge Archambault had refused to issue warrants for the arrests of the two morality squad policemen. The two appeared later in the day for arraignment and were ordered to trial Nov. 20. The seizure of the documents by the policemen, reportedly looking for missing City Hall papers, shattered the previous calm of the recent election campaign.

At the time, the police said the incident followed launching of an investigation prompted by an anonymous telephone call indicating certain documents had disappeared from City Hall.

Police Trial Adjourned To Dec. 14

By STEWART NEBBS

A former city councillor testified today a defeated candidate in last October's municipal election had come to his home, bleeding badly from a cut hand, threw down some papers and said: "Here are the documents they tried to steal from me."

The testimony came from Alfred Gagliardi at the trial before Judge Armand Sylvestre of two city policemen, Gerald Craft and Roland Lamothe. They are charged by Antonio Capobianco with assault and theft. Following today's hearing, the trial was adjourned to Dec. 14.

Mr. Gagliardi, a Christophe Colomb street travel agent, who was defeated in the Oct. 28 elections, testified it was around 12:25 a.m., the night of Oct. 7 to 8 when his doorbell rang. Answering it, he admitted Capobianco who entered hands raised, clutching documents smeared with blood. His coat also was stained with blood, he was "very excited" and he had come to seek help.

Telephoned Police

Witness said the victim had asked for help to arrest "certain persons" and that he had telephoned police and asked that the two accused be arrested on information furnished by Capobianco.

Representing the policemen are Guy Favreau and Andre Tessier while Rene Larivee is handling the prosecution, with Raymond Daoust.

Capobianco, meanwhile, had telephoned for legal aid and Sen. Sarto Fournier arrived and suggested that Capobianco be taken to hospital. Later, Gagliardi said, he was called by Lieut. Jean-Jacques Saulnier, second in command of the morality squad, who told him the documents seized in Capobianco's car had been read and were ready to be returned. It was suggested Capobianco go get the documents if he was interested in retrieving them.

Gagliardi testified Capobianco had telephoned him previously and told him he had some "very important" documents which he wanted him to look over.

Capobianco

Trial Of Officers In Vote Case Hears Two Witnesses, Adjourns

The trial of two members of the city police morality squad who are charged with assault and theft of documents on the person of a candidate in the recent municipal elections was adjourned until a Dec. 14 yesterday after a former member of the city executive committee and a doctor had been heard.

On trial before Judge Armand Sylvestre were Csts. Gerald Craft and Roland Lamothe. The case stems from an incident on the night of Oct. 7-8 in which Antonio Capobianco, a Citizen's party candidate in Ahuntsic ward claimed he was attacked and robbed by the two accused.

First witness heard was Alfredo Gagliardi, a former executive committee member and now a travel agent who was an unsuccessful Citizen's party candidate in the recent election.

He said he was at his Christophe Colomb St. home at 12.25 a.m. Oct. 8 when the doorbell rang. Gagliardi said Capobianco, whom he had known for some time, was clutching bloodstained documents. His overcoat was also bloodstained.

Gagliardi explained that Capobianco claimed he had been waylaid on the street outside and that on information from Capobianco had telephoned city police to demand the arrest of the two constables before the court.

After further telephone calls, he said, former Mayor Sarto Fournier, who headed the Citizens' Party ticket, arrived and suggested that Capobianco be taken to hospital for treatment.

Gagliardi said he later telephoned Lt. Jean Jacques Saulnier, head of the city police morality squad and brother of

City Executive Committee Chairman Lucien Saulnier.

He said that Lt. Saulnier told him that documents seized in Capobianco's car earlier in the night had been scrutinized and were ready to be returned.

The second witness heard was a doctor from the Jean Talon Hospital who said that Capobianco had been treated for a cut on his right hand and bruises on the left hand.

Capobianco
②

Police Trial Adjourned To Dec. 14

By STEWART NEBBS

A former city councillor testified yesterday a defeated candidate in last October's municipal election had come to his home, bleeding badly from a cut hand, threw down some papers and said: "Here are the documents they tried to steal from me."

The testimony came from Alfred Gagliardi at the trial before Judge Armand Sylvestre of two city policemen, Gerald Craft and Roland Lamothe. They are charged by Antonio Capobianco with assault and theft. Following today's hearing, the trial was adjourned to Dec. 14.

Mr. Gagliardi, a Christophe Colomb street travel agent, who was defeated in the Oct. 28 elections, testified it was around 12:25 a.m., the night of Oct. 7 to 8 when his doorbell rang. Answering it, he admitted Capobianco who entered hands raised, clutching documents smeared with blood. His coat also was stained with blood, he was "very excited" and he had come to seek help.

Telephoned Police

Witness said the victim had asked for help to arrest "certain persons" and that he had telephoned police and asked that the two accused be arrested on information furnished by Capobianco.

Representing the policemen are Guy Favreau and Andre Tessier while Rene Larivee is handling the prosecution, with Raymond Daoust.

Capobianco, meanwhile, had telephoned for legal aid and Sen. Sarto Fournier arrived and suggested that Capobianco be taken to hospital. Later, Gagliardi said, he was called by Lieut. Jean-Jacques Saulnier, second in command of the morality squad, who told him the documents seized in Capobianco's car had been read and were ready to be returned. It was suggested Capobianco go get the documents if he was interested in retrieving them.

Gagliardi testified Capobianco had telephoned him previously and told him he had some "very important" documents which he wanted him to look over.

Alfredi
Capobianco

Alfredo Gagliardi raconte "l'affaire Capobianco"

"D'une main d'où COULAIT le SANG, il brandissait des documents ensanglantés"

Le procès de Roland Lamothé et de Gerald Craft, deux constables, accusés d'avoir malmené M. Antonio Capobianco et de l'avoir blessé, a commencé, hier, devant le juge Armand Sylvestre.

Me Guy Favreau et Me André Tessier qui défendent les accusés avaient d'abord demandé une re-

mise de cette affaire à une date ultérieure. Mais Me Raymond Daoust qui agit pour la poursuite a prié le juge d'entendre au moins un témoin.

Un témoin

"Ce témoin, dit Me Daoust, est M. Alfred Gagliardi, qui doit s'absenter pour un voyage à Miami, et qui ne pourra certainement pas revenir au moment du procès".

Alfredo Gagliardi témoigna et raconta que M. Capobianco est arrivé à son domicile le soir du 10 octobre. "Il me dit qu'il venait d'être attaqué et il brandissait des documents ensanglantés d'une main d'où coulait le sang."

A l'hôpital

M. Gagliardi appela Me Sarto Fournier et Capobianco dit: "Ce n'est pas des conseils juridiques

que j'ai besoin pour l'instant, mais des soins médicaux."

Me Fournier accompagna M. Capobianco à l'hôpital Jean-Talon.

Le docteur Philippe qui le soigna témoigna lui aussi qu'il avait constaté une plaie au poignet de M. Capobianco".

La fin de ce procès ne sera entendue que le 14 décembre prochain.

Capobianco
Philippe
Hof

②

L'affaire Capobianco "démarré", mais doit être ensuite ajournée

L'instruction de l'affaire Capobianco, qui avait éclaté au cours de la dernière campagne électorale municipale, a "démarré" devant le juge Armand Sylvestre hier, mais a dû être ensuite ajournée au 14 décembre prochain, à cause d'engagements antérieurs pris à la fois par le procureur de la défense, Me G. Favreau, C.R., et par celui de la poursuite privée, Me Raymond Daoust, C.R.

Avant même que débute l'instruction, d'ailleurs, Me Favreau, qui représente les agents Gerald Clark et Roland Lamothe, de l'escouade de la sécurité sociale de la police de Montréal, qui sont accusés à la fois de voies de fait et de vol de documents, Me Favreau avait souligné qu'il ne pouvait procéder, étant attendu en Cour supérieure devant un autre juge.

Me Roland Larivée, qui représentait la Couronne, fit alors remarquer que la poursuite allait consentir à ne faire entendre, pour l'instant, que deux de ses témoins. Et que, si elle insistait pour les interroger immédiatement, c'est parce

que tous deux devaient partir incessamment pour la Floride.

Le premier de ces témoins fut donc l'ex-commissaire Alfred Gagliardi, qui, dans la nuit du 7 octobre dernier, dit avoir accueilli chez lui la victime, M. Antonio Capobianco, qui était alors dans un état de nervosité peu commune.

"Il brandissait dans ses mains ensanglantées deux documents également tachetés de sang, dit-il, et il criait :

Ils ont voulu me voler cela, ils ont voulu me voler cela!"

Au cours du séjour de la victime dans le logement de M. Gagliardi, plusieurs appels téléphoniques ont été faits.

On a téléphoné à des officiers de l'escouade de la moralité, et des officiers de la même escouade ont rappliqué, offrant même de remettre dans un cas, les documents qui avaient été pris ou saisis dans la voiture du candidat du Parti des citoyens.

Contre-interrogé par Me Favreau, M. Gagliardi déclare qu'il n'a pas attaché beaucoup d'importance, à ce moment-là, aux documents que tenait tout d'abord M. Capobianco, et qu'il

aurait ensuite déposé sur un buffet.

Il a pris connaissance du contenu, mais il ne peut affirmer, comme le lui suggère Me Favreau, qu'il s'agissait d'une lettre en provenance de New-York, et adressée au président de l'exécutif, M. Lucien Saulnier.

Il se rappelle toutefois que, même s'il s'agissait d'une copie d'une lettre, la signature qui apparaissait à la fin était authentique.

Le Dr Lucien Philippe, de l'hôpital Jean-Talon, exhibe ensuite le dossier du patient Capobianco, qui s'est présenté dans cette institution deux heures plus tard pour y être traité pour une coupure d'un demi-pouce à une main, des ecchymoses à l'autre et des contusions aux deux bras.

Il devait revenir pour subir un examen radiographique du thorax, mais il n'est pas revenu, selon le dossier.

Car ce n'est pas le témoin lui-même qui a examiné le patient, et ce n'était pas plus le médecin traitant qui avait témoigné lors de la pré-enquête tenue devant le juge en chef Edouard Archambault, il y a quelques semaines.

On devra donc entendre le "vrai", le 14 décembre.

L'HEURE SUPRÊME

Canada — 11 mai 1942

M. Cardin s'en va. Il se sépare de M. King après une collaboration de treize années au gouvernement du pays.

A la lettre de démission de son vieux collègue, M. King a répondu par des paroles émouvantes. "Depuis la mort de Lapointe et Dandurand," dit-il, "vous étiez, si on compte nos années d'association, mon plus vieux collègue du cabinet. Nous avons siégé ensemble au Parlement durant de nombreuses années. Pendant treize ans, nous avons partagé la responsabilité du pouvoir. Durant tout ce temps, nos contacts politiques ont été si intimes et empreints d'une telle amitié que la séparation qui suivra votre démission sera, je puis vous l'assurer, aussi lourde pour moi qu'elle le sera pour vous."

Il est trop tôt pour juger les raisons qui ont motivé la décision de M. Cardin. L'avenir seul dira s'il a choisi la voie la meilleure.

Le plébiscite du 27 avril ne portait pas sur la conscription proprement dite. La question a été exposée très clairement à la province de Québec par tous ceux qui ont fait campagne en faveur d'un vote affirmatif. Il s'agissait seulement de libérer le gouvernement d'un engagement qui lui interdisait de recourir à la conscription le jour où elle deviendrait nécessaire.

Le résultat du 27 avril n'a rien changé aux intentions annoncées par M. King au cours de la campagne. Le Premier Ministre le disait de nouveau hier aux Communes :

"Vu que l'on a tenté en certains milieux d'interpréter le résultat du plébiscite comme étant un mandat d'imposer la conscription pour le service d'outre-mer, il me faut répéter que la conscription n'était aucunement en jeu dans le plébiscite. Le gouvernement n'a pas demandé au peuple de décider si, oui ou non, il y a lieu d'adopter la conscription pour le service d'outre-mer. Le peuple n'a pas été appelé à se prononcer sur cette question. Pour ce qui est de la conscription, le résultat du plébiscite signifie simplement que le gouvernement et le Parlement auront l'entière liberté de décider cette question d'après sa valeur intrinsèque."

M. King ne nous propose donc pas autre chose aujourd'hui que ce que lui et tous ses ministres — y compris tous ceux de la province de Québec — ont exposé au peuple pendant la campagne du plébiscite.

Il ne nous propose pas la conscription. Il nous propose seulement de faire disparaître de la loi — comme il a été autorisé à le faire par 64 pour 100 des voix du pays — l'obstacle qui s'oppose à une discussion entièrement libre de tout notre effort de guerre au Parlement. M. King le répétait hier :

"La loi de la mobilisation des ressources nationales n'est qu'une mesure habilitante. L'exercice des pouvoirs que ses dispositions confèrent au gouvernement est, et a toujours été, soumis à la décision du gouvernement, arrêtée à la lumière de toutes les circonstances pertinentes. Il en sera encore de même des pouvoirs absolus que l'amendement, s'il est adopté, confèrera au gouvernement."

"En procédant ainsi, le gouvernement fournit aux membres du Parlement, avant l'adoption de tout amendement à la loi de la mobilisation des ressources nationales, l'occasion d'étudier l'effet de l'amendement sous tous ses aspects."

Une idée très nette se dégage de la déclaration de M. King. C'est que malgré les pouvoirs accrus que lui confère le plébiscite du 27 avril, il ne voudra jamais les exercer pleinement qu'"à la lumière de toutes les circonstances pertinentes."

Canadiens de la province de Québec, retenons bien ces

mots ! Nous connaissons tous la haute conscience d'homme d'Etat de M. King et son désir profond d'unité nationale. Ne lui retirons pas notre confiance à une heure où notre abandon peut déclencher sur le pays une catastrophe pire que la conscription.

Canadiens de la province de Québec, méditons ces paroles de l'*Action catholique* d'hier, et qui, dans ces circonstances tragiques pour la nation, ne peuvent que refléter la pensée de l'éminente personnalité qui habite l'Archevêché de Québec :

"Dans une circonstance grave comme celle-ci, le devoir, c'est de servir le peuple bien plus que de provoquer ses applaudissements immédiats en chargeant le lendemain des désillusions les plus amères pour ce même cher peuple."

Canadiens de la province de Québec, rappelons-nous que nous avons toujours eu la fierté de vouloir donner au reste du pays l'exemple du devoir, de l'honneur et de la fidélité.



HON. P. J. A. Cardin, K.C., M.P. former
Federal Minister of Transport. Broke with
Mackenzie King on the conscription issue.

New World Illustrated
août 1944

La démission de M. Cardin est acceptée

Lebanon 11 mai
Le ministre des travaux publics a offert sa démission samedi dernier 1942
Les raisons données

Il était le plus vieux collègue de M. King dans le cabinet fédéral

OTTAWA, 11. (P.C.) — L'hon. P.J.Arthur Cardin, ministre des travaux publics et du transport, a donné sa démission comme tel et le premier ministre l'a acceptée avec re-



L'HON. P.-J.-A. CARDIN

gret. Voici le texte de la correspondance échangée à ce propos:

Lettre de M. Cardin

"Bureau du ministre des Travaux publics

Ottawa, le 9 mai 1942.

"Mon cher premier ministre,

"Comme résultat de la décision prise durant la réunion du conseil, hier, où de nouveau j'ai fait connaître mon point de vue et les raisons qui motivent mon désaccord avec la nouvelle politique du gouvernement, je vous remets respectueusement ma démission comme ministre des Travaux publics et ministre du Transport.

"Je ne crois pas nécessaire de répéter ici les arguments qui, je l'espère sincèrement, motivent ma décision. Qu'il me suffise de dire en ce moment que, pour ce qui est du Canada, depuis le jour où la question du plébiscite est venue à l'étude et depuis que le vote a été pris, rien n'a été dit ou ne s'est produit pour que la situation créée par la guerre nécessite, quelques jours seulement après le vote, l'introduction d'une mesure contenant le principe du service militaire obligatoire pour outre-

mer. "L'introduction, en ce moment, d'un amendement pour abroger la clause 3 de l'acte de mobilisation nationale n'est pas, à mon avis, en accord avec l'attitude prise et les vues exprimées dans le discours et les déclarations pour demander un vote affirmatif au cours de la campagne du plébiscite.

"Je tiens à vous exprimer, mon cher premier ministre, ma profonde appréciation de votre considération personnelle, de votre bonne volonté et de votre amitié.

"Votre tout dévoué,

"(Signé) P.J.-Arthur Cardin.

"Le Très Honorable W. L. Mackenzie King,

"Premier ministre,

"Ottawa, Ont."

Réponse de M. King

"Bureau du premier ministre

"Ottawa, le 11 mai 1942.

"Mon cher Cardin,

"Dans votre lettre du 9 de ce mois que vous avez eu l'amabilité de me faire parvenir personnellement, vous indiquez que vous démissionnez parce que vous ne pouvez pas accepter la nouvelle politique du gouvernement. Vous donnez également certaines raisons qui, selon vous, justifient votre décision.

"Si le gouvernement avait adopté une nouvelle politique, politique que vous n'auriez pas pu accepter, je ne pourrais pas m'opposer à votre démission. En effet, ce serait la seule et véritable ligne de conduite que vous auriez à suivre. Cependant, il n'y a pas eu de changement de politique. Aucune nouvelle politique n'a été adoptée.

"La décision prise par le cabinet de demander au parlement d'amender l'acte de mobilisation des ressources nationales en rayant la clause 3 de cet acte, n'implique pas un changement dans la politique du gouvernement. Le seul but de cet amendement projeté est d'obtenir pour le gouvernement la liberté d'action et de décision au sujet de la méthode d'entraînement pour le service militaire outre-mer. Lors du récent plébiscite, le gouvernement lui-même a demandé cette liberté, qui par une très large majorité de la population du Canada, lui fut reconnue.

"Cette restriction contenue dans la section 3 est la seule qui lie la liberté de décision et d'action du gouvernement dans tous les aspects de l'effort de guerre du Canada. Cette section fut incluse dans l'acte de mobilisation des ressources nationales au moment où le bill passait devant le parlement à cause d'engagements et de promesses desquels le gouvernement et les membres du parlement ont été libérés par les résultats du récent plébiscite.

"Comme vous le savez, le gouvernement aurait pu procéder dans cette affaire par arrêté en conseil, d'après la loi des mesures de guerre. Cependant, considérant les responsabilités qu'il a devant le parlement, le gouvernement a cru bon que toute action nécessaire pour mettre la législation actuelle d'accord avec la volonté du peuple, exprimée dans le vote sur le plébiscite, devrait être prise non pas par arrêté en conseil, sous la loi des mesures de guerre, mais par un acte du Parlement. En procédant ainsi, le gouvernement, avant qu'aucun amendement soit apporté à l'acte de mobilisation des ressources nationales, permet aux membres du Parlement d'avoir l'occasion d'envisager les effets de chaque aspect de cet

amendement.

"Vous vous souviendrez que, lors de mes discours à la radio, j'ai insisté sur le fait que, en dépit de l'extraordinaire développement de l'effort de guerre du Canada, une impression bien peu fondée, il est vrai, se faisait jour dans notre propre pays et parmi les autres nations que à cause de cette restriction imposée sur l'autorité du gouvernement, l'effort de guerre du Canada n'était pas, et ne pouvait jamais devenir, un effort de guerre total. A ce moment-là, j'ai donné les raisons pour lesquelles cette impression fautive et l'injustice qui en découlait pour le Canada aux yeux même de notre propre population et à

ceux du monde entier, devaient être détruites aussi rapidement que possible. Pour ces raisons et aussi parce qu'il est déjà désirable d'appliquer à d'autres parties du continent et à quelques îles adjacentes l'étendue du service sous l'acte de mobilisation des ressources nationales, vous vous rendrez compte, je crois, que la situation créée par la guerre a nécessité l'introduction sans délai, de l'amendement proposé à l'acte de mobilisation des ressources nationales.

"A cause des raisons pour lesquelles vous avez donné votre démission, je suis obligé d'en venir à la conclusion que vous avez donné à la décision du gouvernement un sens qu'elle n'a jamais eu. Je crois donc que, avant de prendre une action quelconque, au sujet de votre lettre, je dois vous soumettre de nouveau la situation telle que je la vois moi-même. Vous sentirez peut-être que, à la lumière de ce que je vous ai dit, il vous sera loisible de reconsidérer la requête contenue dans votre lettre. Il me fera plaisir de considérer la conclusion à laquelle vous serez arrivé après avoir pris connaissance de cette lettre.

"Votre tout dévoué,

"(Signé) W. L. Mackenzie King

"L'hon. P.-J.-A. Cardin, M.P.,

"Ministre des Travaux publics,

"Ottawa."

Réplique de M. Cardin

"Cabinet du ministre des Travaux publics,

"Ottawa, le 11 mai 1942.

"Mon cher premier ministre,

"Votre lettre de ce matin au sujet de ma démission ne m'est parvenue que tout à l'heure. Je tiens à vous en remercier sincèrement parce qu'elle est une autre indication de votre bienveillance et de votre amitié à mon endroit.

"En la lisant, je trouve, cependant, qu'elle ne fait que présenter de nouveau les arguments, les interprétations et les points de vue déjà discutés et qui ont précédé la décision prise au conseil vendredi dernier.

"Je regrette donc de ne pouvoir revenir sur la position prise dans la lettre que je vous remettais personnellement samedi après-midi.

"Veuillez agréer, mon cher premier ministre, l'expression de ma haute considération.

"Votre tout dévoué,

"P.-J.-A. CARDIN."

"Très hon. W. L. Mackenzie King,

"Premier ministre,

"Ottawa, Ont."

Acceptation de M. King

"Cabinet du premier ministre

"Ottawa, le 11 mai 1942

"Mon cher Cardin,

"C'est avec beaucoup de regret

que j'ai appris votre décision de ne pas retirer votre lettre de démission. Dans les circonstances, je n'ai pas le choix et je dois informer le gouverneur-général de notre échange de correspondance et l'aviser d'accepter votre démission. J'ai maintenant le devoir de vous apprendre que votre démission comme ministre de la Couronne a été acceptée par Son Excellence.

"Depuis la mort de Lapointe et de Dandurand, vous étiez, si on compte nos années d'association, mon plus vieux collègue du cabinet. Nous avons siégé ensemble au Parlement durant de nombreuses années. Pendant treize ans, nous avons partagé la responsabilité du pouvoir. Durant tout ce temps, nos contacts politiques et personnels ont été si intimes et empreints d'une telle amitié que la séparation qui suivra votre démission sera, je puis vous l'assurer, aussi lourde pour moi qu'elle le sera pour vous.

"Je tiens à vous remercier des mots d'appréciation et d'amitié que contenait votre lettre à mon endroit ; je les partage à votre endroit. Je veux vous remercier aussi pour votre loyauté absolue, pour votre coopération utile et constante dans le travail d'administration, durant toutes ces années où nous en avons partagé le poids.

"Permettez-moi d'espérer que, loin des responsabilités et des inquiétudes du pouvoir qui sont si lourdes à ce moment critique entre tous, vous pourrez vous remettre des attaques de la maladie qui vous atteignit il y a quelques mois et qui, heureusement, semble vouloir disparaître petit à petit.

"Veuillez agréer l'expression de mon amitié personnelle et de mes meilleurs vœux.

"Votre tout dévoué,

"W. L. Mackenzie King"

"L'honorable P.-J.-A. Cardin,
"Ministre des Travaux publics,
"Ottawa, Ont."

Réunion de députés

OTTAWA, 11. (P.C.) — Des députés canadiens-français et libéraux ont tenu, aujourd'hui, un caucus. Un comité formé au sein de ceux qui ont assisté à cette réunion a préparé un communiqué où l'on dit qu'une "grande majorité" des députés de la province de Québec ont appuyé l'attitude de l'hon. P.-J.-A. Cardin qui vient de démissionner comme ministre du transport et des travaux publics dans le cabinet King, en signe de protestation contre la nouvelle politique du gouvernement au sujet de la mobilisation des hommes.

Le même communiqué dit que "plusieurs" députés d'autres provinces "sont de la même opinion".

Voici une version française de la traduction en anglais du communiqué :

"A la suite d'un caucus extraordinaire des députés fédéraux de la province de Québec, on déclare qu'une grande majorité des députés de la province de Québec qui ont jusqu'à ce jour appuyé le gouvernement, approuvent entièrement l'énergique attitude que l'hon. M. Cardin a prise au sujet de l'amendement proposé par le gouvernement à la Loi de mobilisation des ressources nationales, et que plusieurs députés d'autres provinces sont de la même opinion."

Les députés du Québec ont tenu

leur caucus dans le bureau de M. Cardin. Et l'un de ceux qui y ont participé a déclaré que leur nombre dépassait la trentaine. Il a ajouté que M. Cardin y a donné les raisons de sa démission et que les députés présents ont unanimement appuyé son attitude.

C'est la première fois depuis plusieurs années que le très hon. M. King doit accepter la démission d'un ministre sur un point de politique. Il perd en M. Cardin un homme qui fut l'un des piliers du parti libéral pendant les dernières campagnes électorales générales.

M. Cardin est le seul député qui siège à la Chambre des Communes depuis 1911. M. King est lui-même le seul député élu avant 1911. Il a obtenu son premier mandat de député en 1908 mais il n'a pas siégé aux Communes de 1911 à 1919.

Excellent orateur tant en français qu'en anglais, M. Cardin a toujours fait preuve de grandes aptitudes comme administrateur. Il a commencé à faire partie du cabinet fédéral en 1924. Il a successivement rempli les fonctions de ministre de la marine et des pêcheries de 1924 à 1930, sauf durant une courte période en 1926, au temps où le parti libéral n'était pas au pouvoir. Il a occupé les fonctions de ministre des travaux publics depuis 1935. Il devint aussi ministre du transport, au début des hostilités actuelles.

On a cru, il y a plus d'un an, que M. Cardin se retirerait de la vie publique parce que gravement malade. Il s'est dans la suite graduellement rétabli et, l'hiver dernier, il se remettait à sa besogne quotidienne.

Le Devoir 21 oct 1946

L'hon. P.-J.-A. Cardin, décédé à l'âge de 67 ans



L'hon. M. CARDIN

L'ancien ministre libéral a succombé à une crise cardiaque, hier, à Sorel

Un des personnages les plus en vue du monde politique au cours des 25 dernières années et l'un des plus brillants avocats de la province de Québec, l'hon. P.-J.-A. Cardin, député de Richelieu-Verchères aux Communes, est décédé à sa demeure de Sorel, hier soir, à l'âge de 67 ans.

Frappé d'une crise cardiaque le 29 septembre dernier, M. Cardin avait dû garder le lit depuis. Son état s'était cependant amélioré et sa mort est survenue au moment où on entretenait encore beaucoup d'espoir de le sauver. Des complications étant survenues hier, son médecin particulier, le Dr Jean-Marie Lessard, de Sorel, avait passé presque toute la journée près de son client. C'est vers 8 h. 20, hier soir, que l'éminent homme politique rendit l'âme après avoir passé une très mauvaise journée.

L'hon. M. Cardin avait reçu les derniers sacrements lors de la première attaque dont il avait été victime, à la fin de septembre. Dans la journée, hier, il avait reçu la visite personnelle de Mgr J.-B. Nadeau, curé de S.-Pierre de Sorel, ainsi que du R. P. Narcisse, supérieur des Franciscains à Sorel et des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Sorel.

M. Cardin était ministre du transport et des travaux publics lorsque, le 2 mai 1942, il démissionna du cabinet fédéral par suite d'un désaccord avec ses collègues sur la question du service militaire obligatoire pour outre-mer.

Biographie

Né à Sorel le 25 juin 1879, il était le fils de feu Joseph Cardin, entrepreneur, et de Virginie Ferron. M. Cardin avait fréquenté le collège commercial du Sacré-Coeur, dans sa ville natale, puis étudié le droit à l'université Laval, de Montréal.

Admis à la pratique de cette profession en 1907, il avait ouvert, dans la même année, une étude à Sorel où, pendant un très grand nombre d'années, il avait eu comme associé l'hon. juge Elie Salvas. Le 23 août 1909, il avait épousé Rosa Casavant.

Dans le cours de l'année 1911, le dévouement de ses partisans lui avait permis de remporter la victoire sur son adversaire conservateur, Me A.-P. Vanasse, avec une majorité de 774 voix. Les conservateurs décidèrent toutefois de contester l'élection du jeune député et il y eut une élection partielle. Malgré une lutte des plus acharnées de la part des forces gouvernementales, sous la direction de sir Rodolphe Forget, M. Cardin avait triomphé du candidat ministériel, Me E.-A.-D. Morgan.

En décembre 1917, alors qu'un certain nombre de libéraux firent partie du gouvernement unioniste de sir Robert Borden, M. Cardin était resté fidèle au parti libéral et, une fois de plus, avait écrasé son adversaire, Me E.-A.-D. Morgan. Le 5 décembre 1924, à l'avènement du très hon. Mackenzie King comme premier ministre du Canada, la majorité de M. Cardin s'était chiffrée à 2.662 voix sur M. W.-G.-M. Morgan.

Nommé ministre

En 1924, le 30 janvier, il avait été assermenté comme membre du conseil privé et ministre de la marine et des pêcheries. Cette nomination avait été suivie d'une réélection par acclamation. Aux élections générales du 29 octobre 1925, le candidat conservateur, M. Morgan, avait de nouveau été défait. Le 28 juin 1926, avec tous ses collègues, l'hon. M. Cardin avait remis sa démission comme ministre de la Couronne. Vint ensuite l'élection générale du 14 septembre 1926, qui avait retourné les libéraux en majorité aux Communes, notamment le député de Richelieu, avec une majorité de 1.968 voix sur Me Aimé Charré, de Pierreville. Il avait été, le 25 septembre 1926, assermenté une seconde fois comme ministre de la marine et des pêcheries, poste qu'il avait occupé jusqu'au 28 juillet 1930. Malgré la vague conservatrice, le comté de Richelieu était demeuré fidèle à ses traditions libérales et avait renvoyé à Ottawa le député Cardin.

Aux travaux publics

Aux élections générales du 14 octobre 1925, l'hon. Cardin avait remporté la nouvelle circonscription de Richelieu-Verchères par une majorité de 7.620 voix sur M. Ignace Archambault, de S.-Antoine-sur-Richelieu. Le 23 octobre, M. Cardin avait pris charge de l'important ministère des travaux publics.

Deux fois, il avait été élu président du Barreau de Richelieu et il avait aussi été président honoraire de l'Association du Barreau rural de la province de Québec.

Sa grande influence dans la politique du Québec était reconnue dans tous les milieux. Il avait même été connu, pendant un temps, comme l'un des "Trois grands" du parti libéral dans la province de Québec, avec le très bon, Ernest Lapointe, décédé depuis, et l'hon. C.-G. Power, ancien ministre de l'air dans le gouvernement King et député de Québec-sud à la Chambre des Communes.

Dans le deuil

L'hon. M. Cardin n'eut pas d'enfants. Il laisse un frère, M. Joseph-Octave Cardin, de Sorel, et deux

sœurs, la révérende mère S.-Pierre-aux-Liens, de la congrégation S.-Joseph de Sorel, et Mlle Marie Cardin, de Sorel, de même que plusieurs neveux et nièces.

Doyen de la Chambre

Si le premier ministre, le très hon. Mackenzie King, est le doyen de la Chambre des communes pour y avoir été élu dès 1908, M. Cardin en était le doyen pour y avoir siégé le plus grand nombre d'années. M. King a, en effet, été absent de la Chambre de 1911 à 1919, ce qui lui fait 30 années de vie parlementaire. M. Cardin y avait siégé sans interruption depuis 1911, ce qui lui faisait 35 ans de carrière continue. Son décès fait de M. King le doyen par l'ancienneté, par la longueur de sa carrière parlementaire, et probablement aussi par l'âge. L'hon. C.-G. Power, ancien ministre de l'air, le suit immédiatement avec 29 ans de carrière parlementaire ininterrompue, depuis 1917. Le troisième doyen sera maintenant M. Jean-François Pouliot, député libéral de Témiscouata, qui a été élu pour la première fois à une élection complémentaire en 1924 et qui a été constamment réélu depuis cette date.

HON. P. CARDIN DIES AT SOREL

Sagette

Former Member of King Cabinet Quit Over Draft

21 Oct — 1946

Sorel, October 20. — 6 — Pierre Joseph Arthur Cardin, 67, a minister in three Liberal governments and member of Parliament for Richelieu-Verchères since 1911, died tonight. He suffered a heart attack September 29 and had been confined to his bed since.

Mr. Cardin was Minister of Transport and Public Works when on May 9, 1942, he resigned from



HON. P. J. A. CARDIN

the Dominion Cabinet as a result of disagreement with his colleagues on the question of compulsory overseas military service. He entered the House of Commons at the age of 32 and was ap-

pointed to the cabinet as Minister of Marine and Fisheries in 1924. He continued a member of the successive ministries headed by Prime Minister King up to the time of his resignation on the conscription issue.

He was known as one of the "Big Three" of the Liberal Party in Quebec, together with the late Ernest Lapointe and C. G. Power.

Mr. Cardin's death came unexpectedly, since his physician had reported steady improvement since the initial attack at the end of September. At that time the former minister was administered the last rites of the church.

Until the conscription issue brought his resignation, Mr. Cardin was active in campaigning for the support of Quebec in the war effort. With Messrs. Lapointe and Power, he agreed to resign at the time of the 1939 Quebec provincial election if the National Union Government of Premier Duplessis was returned to office. The Duplessis Government was defeated.

In accepting his resignation from the government in 1942, Prime Minister King said Mr. Cardin was "my oldest colleague in the cabinet." The Quebec minister resigned because he did not consider that the war situation warranted, a few days after the plebiscite on compulsory service, the extension of this service to the Canadian Army overseas.

Mr. Cardin married in 1909 Miss Rosa Casavant of Sorel, who died three years ago. There were no children.

He is survived by a brother, Joseph Octave Cardin of Sorel, and two sisters, Rev. Sister St. Pierre-Aux-Liens, of the Sisters of St. Joseph of St. Hyacinthe, and Miss Marie Cardin of Sorel.

Funeral services will be held Thursday morning at the Church of St. Pierre de Sorel.

(By The Canadian Press.)

A member of three Canadian Liberal Cabinets, Hon. P. J. Cardin had wide experience in administration when he added the Department of Transport to his Public Works portfolio on July 8, 1940. He had been Minister of Marine and Fisheries in 1924-25 and again in 1926-30 and Minister of Public Works from 1935 to 1940.

As a representative of French Canada in successive Mackenzie King governments, Mr. Cardin came to exert wide influence in the public mind in Quebec, where he became popularly known as one of the "Big Three" in federal Liberal politics with Rt. Hon. Ernest Lapointe and Hon. C. G. Power.

Shortly after the outbreak of this war, the "Big Three" staked their political future on the outcome of the Quebec provincial elections, opposing Premier Maurice Duplessis to gain French-Canada's cooperation with the Dominion Government in its war effort.

The Quebec election was called less than two months after Canada declared war on Germany. The three Dominion cabinet members agreed to resign their portfolios if the National Union administration was returned to office.

That act was perhaps the climax of a career in politics to which almost half Mr. Cardin's life-span was devoted. He was active from the opening of the campaign until it ended with a victory for a new government headed by Premier Adélard Godbout.

FOR NATIONAL UNITY.

Up and down the province, Mr. Cardin preached national unity, calling for a great effort toward "unity—not for material welfare, not for the interests of a group, but for the spirit of Canada, for without this spirit we cannot come to the fulfillment of our heritage."

"We have a problem of race and one of religion," he said. "But we must not make the mistake of breaking the branches of the Canadian family tree; that tree must be strong and whole."

Eloquent in his native tongue, Mr. Cardin was a magnetic platform speaker, sometimes compared for his oratory with Sir Wilfrid Laurier. When he first was ap-

pointed to the cabinet in 1924 his knowledge of English was scanty, although he had been in the House of Commons then for 13 years.

He made his first English speech a short time afterwards during a Canadian tour with Prime Minister Mackenzie King. Later he became more fluent in English.

During his long political career, Mr. Cardin was at his oratorical best on the hustings, a short, sturdy figure, strong-voiced and whose choice of language and smooth inflection would have done credit to a diction teacher.

Pierre Joseph Arthur Cardin was born in Sorel, Que., June 28, 1879, son of Joseph Cardin and Virginie Ferron. He received his early education at Sorel Commercial College and later attended Laval University in Quebec City where he graduated in law.

He entered practice in Sorel but took interest in politics and was but 32 when he ran for the House of Commons seat of Richelieu-Vercheres in 1911. He was elected, unseated on a technicality and promptly returned in a bye-election the following year.

Not once during the years did Arthur Cardin meet defeat. Twice he was returned by the electors of Richelieu-Vercheres, which he always represented, by acclamations.

Usually in semi-formal attire, dark, short jacket, white-piped waistcoat, grey striped trousers, starched collar and starched cuffs, Mr. Cardin became known as one of the best dressed men in Parliament. In 1909, he married Rosa, daughter of J. B. M. E. Casavant of Sorel, Que.

ONE FAMOUS SPEECH.

Ill health interrupted Mr. Cardin's parliamentary and administrative work in 1940 but when he returned to the House early in 1941 he seemed much improved. He was given a rousing welcome by all parties.

On June 5, 1941, he made one of his rare speeches in the House. It was in defence of the Canadian National Railways at a time when Opposition Leader Hanson was questioning expenditure of further money for completion of the Montreal terminal. The minister spoke with great eloquence and passion, pleading for fair and generous treatment of the Canadian people's own railway while declaring his admiration of and pride in the competing railway—the Canadian Pacific.

At the conclusion of his speech—the first he had made for a long period, Mr. Cardin said:

"I ask my honorable friends to pardon the little heat in my observations. Those who have known me for some time realize that it is difficult for me to argue in the tone used by some people without heating up a little.

"In order to do that I would have to change my temperament and nature and it is too late, now, at my age, to do that.

"I have had no intention of hurting the feelings of anyone. I simply wanted to give the situation as I understand it. I hope there will be no resentment with respect to the observations I have made."

Mr. Cardin was roundly applauded by all parties. Mr. Hanson warmly congratulated the minister. "Time has not withered his intellect whatever it may have done to his physique and it was a pleasure to me to see him exhibit once more across the floor of this House some of that old fire that animated him in days gone by," Mr. Hanson said.

"I can safely say that between us as individuals there has never been anything but the very best feeling and if I made an attack upon him . . . he will understand that I was attacking him as a politician and not as an individual."

Mr. Cardin was the centre of a wide-discussed incident during the formation of the present Liberal Government after the election of 1935.

Prior to 1930, when the Liberals went out of office for a five-year period, he held the post of Minister of Marine. When the new government was formed it was reported he was offered the portfolio of Secretary of State, but refused it, saying he was entitled to a more important post. Eventually he became Minister of Public Works.

Later in a House of Commons debate, Rt. Hon. R. B. Bennett, Leader of the Opposition, mentioned the incident in criticizing Prime Minister Mackenzie King and described Mr. Cardin as "the little Corporal from Sorel" who had his way.

IN MEMORIAM

L'honorable P.-J.-A. Cardin

Press 7 août 1946
(par Jean-François Pouliot,
député de Témiscouata)

J'ai rarement assisté à une cérémonie aussi émouvante que les funérailles de M. Cardin dans sa ville natale de Sorel. Tout le comté et un grand nombre d'amis et d'admirateurs du dehors s'étaient fait un devoir de rendre un dernier hommage à ce grand Canadien, à ce grand libéral qui avait été pendant trente-cinq ans le mandataire fidèle du peuple au parlement de son pays. Ce témoignage public d'affection et de respect d'une foule attristée et recueillie, d'une foule si nombreuse que le cortège qui accompagnait sa dépouille mortelle couvrait une distance de plus d'un mille, avait quelque chose d'inoubliable. Il était touchant d'entendre ses anciens électeurs faire l'éloge de son patriotisme et de son grand cœur—pour être patriote, ne faut-il pas avoir du cœur?—et de sa charité aussi discrète qu'inépuisable. C'est de leur bouche que j'ai appris la grandeur et la noblesse des sacrifices faits par M. Cardin pour demeurer fidèle à ses principes quand ils m'ont dit qu'après en avoir enrichi tant d'autres il était mort pauvre.

* * *

Je me souviens d'avoir entendu M. Cardin dire aux électeurs de la ville de Québec: "J'ai la main calleuse de l'ouvrier". Il n'avait pas honte de ses origines. Son père était un charpentier. Il avait lui-même le tempérament d'un bâtisseur. Il fut l'un de ceux qui ont le plus contribué à établir le parti libéral sur des bases solides non seulement dans la province de Québec, mais dans tout le pays.

C'est à tort que la presse l'a représenté comme le porte-parole des Canadiens français seulement. Il était fier de ses compatriotes. Il ne perdit aucune occasion de les aider et de faire valoir leurs mérites. Il le prouva en particulier au ministère des travaux publics en y établissant un bilinguisme de bon aloi et en accordant aux nôtres les promotions qu'ils méritaient. Je suis heureux de dire que, sous ce rapport, son successeur, M. Alphonse Fournier continue son oeuvre; mais comme tous les vrais chefs, M. Cardin, même avant de devenir ministre, prouva qu'il était un apôtre convaincu et zélé d'une doctrine, de la doctrine libérale, de la doctrine libérale de Laurier, qu'il avait connue et qu'il avait aimé au point de s'opposer, avec les Lapointe, les Bureau, les Béland, et tous les vrais libéraux du temps, à l'entrée du vieux Chef dans le cabinet d'union de la première guerre, et ce fut précisément parce Mackenzie King était demeuré fidèle à Laurier aux heures sombres de 1911 et de 1917 que le même groupe de libéraux ardents et sincères de la province de Québec le firent élire deux ans plus tard comme successeur de Laurier à la tête du parti libéral, de préférence au candidat appuyé par Sir Lomer Gouin, l'hon. Rodolphe Lemieux, le sénateur Dandurand, et l'aide tory du parti libéral.

En 1921, Sir Lomer accepta de devenir ministre de la justice dans le premier cabinet King. Quand il démissionna en 1924, M. Cardin fut appelé à faire partie du cabinet comme ministre de la marine et des pêcheries. En même temps la direction du parti dans le district de Montréal lui était confiée. De 1924 à 1940, le parti libéral dut d'abord à Cardin et à Rinfret les victoires

qu'il a remportées dans ce district qui comprend 43 des 65 comtés de la province de Québec. Leur succès ne peut amoindrir le mérite personnel de M. Lapointe qui sut maintenir les forces libérales dans le district de Québec et qui parcourut tout le pays d'un océan à l'autre, à chaque élection générale, même un an avant sa mort, pour prêcher la doctrine libérale de Laurier à tous les Canadiens.

M. Cardin laisse beaucoup d'oeuvres impérissables, comme le pont Jacques-Cartier, le port de Montréal agrandi et modernisé, la gare centrale du Canadien National à Montréal, le développement prodigieux de Sorel et tant d'autres qu'il est superflu d'énumérer et qui contribuent si largement à l'avenir économique du Canada.

Mais que les morts vont vite. Bureau, Béland, Rinfret furent des piliers du parti, et, hélas! qui mentionne leurs noms aujourd'hui? Maintenant que Lapointe est disparu, des âmes pusillanimes hésitent à rappeler son souvenir. Est-ce par crainte de porter ombrage aux vivants? Je n'ose pas le croire.

Ces artisans convaincus et zélés de la prospérité nationale, ces pionniers de la renaissance du libéralisme se sont évertués à faire de leur parti un outil de forte trempe et sans alliage, destiné à l'application de la doctrine libérale et la mise en vigueur de ses principes de gouvernement. Ils étaient sincères; c'est ainsi qu'ils se sont acquis la faveur populaire au point d'inculquer à leurs compatriotes de toute origine l'orgueil d'appartenir au parti libéral.

En août 1941, nous étions en pleine guerre. Bureau, Béland et Rinfret étaient disparus. M. Ernest Lapointe visita les usines de Sorel pendant que M. Cardin subissait les premières atteintes d'une grave maladie. Il fit des vœux ardents pour son retour à la santé, et, dans un mouvement pathétique, il ajouta: "Le Canada a besoin de lui, la province a besoin de lui, j'ai besoin de lui". Quelques mois plus tard, M. Lapointe expirait en disant: "Bon Saint Joseph, ayez pitié de mes compatriotes".

M. Cardin fut le seul survivant de ces grands chefs pendant les plus terribles années de guerre. Il fut le témoin désillusionné de la tragique métamorphose du parti libéral. Le chagrin ruina sa santé, mais n'affecta nullement son courage.

Lapointe, Cardin, Bureau, Béland et Rinfret avaient été à l'école de Laurier. Ils étaient des disciples fidèles, de bons libéraux et de vrais patriotes. Ils avaient confiance dans le libéralisme comme étant la meilleure doctrine politique, doctrine d'autonomie, de liberté et de progrès.

**CE DOSSIER CONTIENT
PLUSIEURS DOCUMENTS
ILLISIBLES**

Obituaries

Adolphe L. Caron

Adolphe Louis Caron, one of Montreal's best known business men, sportsman and welfare promoter, died yesterday after a



A. L. CARON

short illness at his home, 168 Cote St. Catherine Road, Outremont.

The funeral service will take place in St. Viateur Church, Saturday at 10:30 a.m. Burial will be in Cote des Neiges Cemetery.

He is survived by two sons, Raymond Caron, advocate, and John, prominent Montreal builder; two daughters, Aileen (Mrs. John E. L. Duquet) and Alsace-Lorraine (Mrs. C. Marcel Prevost); 13 grandchildren and two great grandchildren. His wife, the former, Agnes Dulude, died July 10, 1950.

Mr. Caron had been an industrialist all his life and at one time was president of Caron Brothers Incorporated, which owned four large plants in Montreal. At the time of his death, he was chairman of the board of Sheraton Limited, the Canadian subsidiary of Sheraton Corporation of America, one of the largest hotel organizations in the world. For many years he was executive vice-president of United Hotels Company of America and a director of the Mount Royal Hotel Company Limited of which he was president for a time.

Mr. Caron was born at Port Hope, Ont., July 10, 1879, where his father had milling interest. He was educated in Montreal at the Christian Brothers' School and later graduated from the Port Arthur Collegiate Institute. Originally, the Caron family came to Quebec from Lyons, France, in 1651.

During his life Mr. Caron had been "first" in many things. He played lacrosse with the Indians and was the first president of the National Athletic Association. He was founder and first president of La Palestre Nationale. He was one of the first presidents of the Montreal Technical School.

In addition, he was one of

the first presidents of the Royal Automobile Club and he was founder and first president of the Beauharnois Light, Heat and Power Company.

He was generally recognized as having been the first local resident to build a garage within his home, where he lived in Outremont since 1912.

Mr. Caron had been an ardent motorist all his life having owned one of the first automobiles, a one-cylinder 1902 Cadillac, in the Montreal area.

He was president of the Royal Automobile Club of Canada in 1917-18 and he pioneered many improvements, both legal and practical for motorists of the Province. A few years ago, he was honored by the Province of Quebec Safety League and other organizations for his outstanding record of over 50 years motoring, without an accident, a record which still remains unblemished.

Having played lacrosse in his youth, Mr. Caron took particular interest throughout his life in developing athletics among French-Canadian youth.

For nine years, Mr. Caron was president of the Montreal Technical School during which time he introduced many reforms and improvements in technical education.

Although he had not taken any active part in politics, he was invited by Sir Wilfrid Laurier in 1917 to stand for election in the Outremont riding, considered at that time a sure Liberal seat, with the suggestion that he might become a cabinet minister. He didn't run, however.

Later at the request of the late Premier L. A. Taschereau, Mr. Caron served as one of the original commissioners of the Quebec Liquor Commission.

He took an active interest in the development, expansion and protection of parks and playgrounds in the City of Montreal and served as president of the Montreal Parks and Playgrounds Association for many years. The position is now held by his son, Raymond.

In 1949, as chairman of the parks committee of the association, Mr. Caron called for the establishment of a civic auditorium for multiple recreation purposes.

In 1950, as president of the association, he said the parks committee's greatest task during the year had been its successful opposition to the building of a concert hall on Fletcher's Field.

Two years later, in the same post, he had opposition to proposed automobile highway to the chalet on Mount Royal.

Mr. Caron was also chairman of the Montreal Winter Sports Committee and honorary president of the National Lacrosse Union. In 1943, he was honored as "Sportsman of the Year" by the Montreal Sportsmen's Association.

He was a member of the Laval-sur-le-lac Golf Club, the Seignory Club, the Hermitage Country Club and the Montreal Reform Club.

DEC 18 1959

STAR

Adolphe Caron

IN the Caron family collection of pictures one shows an ancient automobile standing on Upper Lachine Road between rows of apple trees in blossom. At the wheel is Adolphe Louis Caron; beside him is a young lady taking her first automobile ride.

That was in 1902. The car was one of the first to travel the muddy roads around Montreal. The young lady became Mrs. Caron within a short time. The driver of the car went on to become a leading industrialist, a moving spirit in many community enterprises, and, 50 years after the photograph was taken, the recipient of an award for 50 years of driving without an accident.

Adolphe Caron's early interest in cars was consistent with his other interests. He was a sportsman, one of those who had played lacrosse in its heyday with the Indians. He was later to become commissioner of lacrosse when the sport was reorganized, and he never ceased to regret the passing of the days when it was a free-wheeling game played across the country by the hardiest spirits.

This hardness of spirit never left Adolphe Caron. He took his competitive instinct into everything he did. No one here will forget with what spirit and determination he led the fight to keep Mount Royal free of the automobiles he himself loved. Later, as president of the Parks and Playgrounds Association he fought every attempt at encroachment on the mountain.

These recollections touch only the highlights of a career that ranged over a wide field of community interest. The Montreal Technical School enjoyed his guidance, and as assistant Commissioner of the Boy Scout movement in Montreal he inspired boys with his own zeal for the healthy life of the outdoors. His family had come to Canada in the early days of the French regime and he never lost his sense of history, of the importance of the past to the living present. Now, at 78, Adolphe Caron has left the scene on which he played so many admirable parts.

DEC 18 1959
STAR

Biographies

Parks, Civic Leader A. L. Caron, 80, Dies

Adolphe Louis Caron, prominent industrialist, sportsman and parks supporter, died here yesterday. He was 80.

A life-long resident of Montreal except for nine boyhood years in Port Hope and Port Arthur, Ont., Mr. Caron — widely-known as "A.L." — was chairman of the board of directors of Sheraton Limited, the Canadian subsidiary of Sheraton Corporation of America, one of the largest hotel organizations in the world.

He devoted much of his life to public service and shared in the credit for the development, expansion and protection of Montreal's parks and playgrounds.

He died at his residence at 83 Maplewood Ave.

Funeral will be held Saturday at 10.30 a.m. in St. Viateur's Church.

Mr. Caron, whose family came to Quebec from Lyons, France, in 1651, was born July 10, 1879, in Port Hope. He was educated in Montreal and Port Arthur.

He is survived by four children: Raymond, a Montreal advocate; John, a builder here; Aileen, wife of John E. L. Duquet, QC, of Montreal; Alsace-Lorraine, wife of C. Marcel Prevost, of Pointe Claire; 13 grandchildren and two great grandchildren.

Mr. Caron's wife, Agnes Dulude, predeceased him on July 10, 1950.

While he was never active in politics, Mr. Caron was asked by Sir Wilfrid Laurier in 1917 to stand for election as member for Outremont riding. It was a sure Liberal seat and Mr. Caron was given to understand he would become a member of the cabinet if he agreed to run and were elected.

Mr. Caron was an industrialist all his life. At one time, he was president of Caron Brothers Incorporated, with four large plants in Montreal.

For many years, he was executive vice-president of United Hotels Company of America and a director of the Mount Royal Hotel Company Limited, of which he was president for a time.

He was one of the organizers and first president of the Beauharnois Light, Heat & Power Co.

Mr. Caron was a prominent amateur lacrosse player in his youth. He took great interest throughout his life in developing athletics among French-Canadian youth.

He was the founder of the National Amateur Athletic Association, whose \$300,000 clubhouse was built and financed under his presidency, 40 years ago.

Organized athletics among French-Canadians was due in large measure to the organization of the NAAA, of which he was president for 10 years.

For nine years, Mr. Caron was president of the Montreal Technical School. He introduced many reforms and improvements in technical education.

At the request of the late Premier L. A. Taschereau, he served as one of the original commissioners of the Quebec Liquor Commission.

Mr. Caron took an active interest for many years in parks development here. He served as president of the Montreal Parks and Playgrounds Association—an office now held by his son, Raymond.

In 1949, as chairman of the



A. L. CARON

parks committee of the association, Mr. Caron called for the establishment of a civic auditorium for multiple recreation purposes.

In 1950, as president of the association, he said the parks committee's greatest task during the year had been its successful opposition to the building of a concert hall on Fletcher's Field.

Two years later, in the same post, he led opposition to a proposed automobile highway to the chalet on Mount Royal.

Mr. Caron also served as chairman of the Montreal Winter Sports Committee and honorary president of the National Lacrosse Union.

In 1943, he was honored as "Sportsman of the Year" by the Montreal Sportsmen's Association.

Mr. Caron was an ardent motorist all his life. He owned one of the first automobiles in the Montreal area, the first Cadillac, the one-cylinder 1902 model. He also owned the first 16-cylinder Cadillac in Montreal.

He was president of the Royal Automobile Club of Canada 1917-18 and pioneered many improvements, both legal and practical, for motorists in the province.

A few years ago, he was honored by the Province of Quebec Safety League and other organizations for his outstanding record of 50 years motoring without an accident—a record which remains unblemished.

He was a member of the Laval-sur-le-Lac Golf Club, the Royal Montreal Golf Club, the Seignory Club, the Hermitage Country Club and the Montreal Reform Club.

GAZETTE

DEC 18 1959

Mr. A. L. Caron

No one may truly enjoy life who does not have a keen interest in the world about him. Mr. Adolphe Louis Caron, who died yesterday, was granted a long span of life—a span of four score years. And to the end he remained alertly interested in people and things.

His interest had always the quality of urbanity, an affable courteousness that added to the ease and pleasure of others. He was a gracious old gentleman, with long and cheerful memories, who looked upon the changes of today with much the same curiosity and confidence that he had looked upon the changes of long ago.

This sense of life as an agreeable adventure was seen in the fact that he owned one of the first automobiles in Montreal, and was the first resident of the area to build a garage as part of his house. He did not see the motor age as a disturbing innovation, but as the future rolling in on tires. He was one of the early presidents of the Royal Automobile Club, and sought those improved conditions and regulations that the motor age needed.

All this was only part of his interests, but it symbolized his zest. It was like his interest in sport. And his position as a sportsman covered wide changes, from the days when lacrosse was the sport of sports, into the modern age of hockey.

He was not only one who enjoyed

the great human spectacle of the playing field or the rink, but was, in the world of sport, an organizer and leader, holding, among other posts, those of first president of the National Athletic Association and first president of La Palestre Nationale.

In the realm of business and industry he was active in many enterprises, and was at the time of his death Chairman of the Board of Sheraton Limited.

He had a spirit of helpfulness, even when it meant adding to his responsibilities. This was seen, for example, in his work for technical education, so that young people might have the chance to equip themselves for a place in industry. As President of the Parks and Playgrounds Association he fought the battle to maintain and expand the green fields that are like a city's lungs, or the playgrounds where sport is made possible even in the heart of a great city.

His interests, so many and so varied, made him a good companion, a most agreeable conversationalist. His many activities never seemed to give him a sense of strain and rush. He somehow was able to preserve an almost leisurely manner, always with time for those courtesies that only thoughtfulness can remember.

His was the full, busy and useful life, with mellowness in the long evening, and serenity at the setting of the sun.

GAZETTE
DEC 18 1959

Document(s) illisible(s)

lors du

microfilmage

CARON, F.-L.



Brig. F. L. Caron, D.S.O., E.D.

Born in Montreal on November 16th, 1914, and educated in Montreal public schools, Patrick High School, University of Montreal. He enlisted in 1930 with Le Régiment de Châteauguay, as a private. He served overseas with the Three Rivers Regiment (tanks) and participated in the invasions of Sicily and Italy. Commanded Three Rivers Regiment in Italy and N.W. Europe. Served with Militia before and after World War II, awarded Distinguished Service Order. He now commands Militia Staff Course in Montreal.

He also is the owner of the Aluminium Fabricators of Canada, Refractory Reynolds Aluminium Co. of Canada Limited and the Canadian National Bank 10330 St. Lawrence Blvd. He also serves as an executive with Francis Hughes and Associates Inc. and Canadian Formwork Limited.

He is married to Marie Rigoussis and has three children.

STAR OCT 19 1957

Mort de l'abbé Ivanhoë Caron

L'assistant-archiviste de la province, colonisateur et historien, de la colonisation est décédé ce matin à 66 ans

Québec, 1er (D.N.C.) — M. l'abbé Ivanhoë Caron, assistant-archiviste de la province de Québec, est décédé ce matin à l'Hôtel-Dieu de Québec à l'âge de 66 ans. Sa mort est une perte sensible pour le clergé diocésain, dont il était l'une des plus belles figures; pour les lettres canadiennes, qu'il a enrichies de nombreux ouvrages, et pour la colonisation, dont il s'est fait l'historien distingué. Il était docteur en théologie du Collège de la propagande à Rome, docteur de l'Académie Romaine de Saint-Thomas d'Aquin, docteur ès lettres de l'Université Laval et membre de la Société royale du Canada.

M. l'abbé Adélarde Turmel, curé de Saint-Fidèle, lui avait administré les derniers sacrements, hier soir, à sept heures. Il est mort ce matin à 5 h. 30.

M. l'abbé Caron était né à l'Islet, le 12 octobre 1875, du mariage de William Caron, capitaine au long cours, et de Withburge Gagné. Il fit ses études classiques au Petit Séminaire et ses études théologiques au Grand Séminaire de Québec. Il fut ordonné prêtre le 25 juillet 1900.

Après avoir fait du ministère pendant un an comme vicaire à Saint-Joseph de Lévis, il alla parfaire ses études théologiques à Rome, de 1901 à 1904. De retour au pays, il fut nommé vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Québec, poste qu'il occupa de 1904 à 1909.

Avant de se faire l'historien de la colonisation chez nous, M. l'abbé Caron s'occupa très activement du placement de nos jeunes sur des terres nouvelles. C'est lui qui a conduit les premiers colons qui se sont établis dans la région de l'Abitibi. En 1909, il devint missionnaire-colonisateur pour le gouvernement fédéral, et en 1911, il accepta de remplir la même fonction pour le gouvernement provincial. Mais il continua quand même jusqu'à ces dernières années à faire du ministère à la paroisse St-Jean-Baptiste.

Ses qualités d'historien se révélèrent au public en 1916 alors qu'il publia son premier ouvrage: "La colonisation du Canada sous la domination française". Ce volume fut plus tard complété par deux autres: "La colonisation de la province de Québec, débuts du régime anglais", publié en 1923, et "La colonisation de la province de Québec, les cantons de l'Est", publié en 1927.

En 1921, M. l'abbé Caron devint assistant-archiviste de la province. C'est à ce titre qu'il entreprit l'inventaire des archives déposées à l'archevêché de Québec: travail considérable où se donnèrent libre cours son goût pour les recherches historiques et son talent de grouper des faits précis. Cet inventaire fut consigné par tranches successives dans le rapport annuel de l'archiviste de la province. Il a rendu de précieux services à l'histoire. Il n'est plus possible de faire l'histoire de nos paroisses sans consulter cet inventaire.

M. l'abbé Caron a publié aussi

nombre d'autres études historiques dans le "Bulletin des recherches historiques" et le "Canada français".

Lui survivent un frère, M. Lorenzo Caron, de Québec, inspecteur de lait à l'hôtel de ville; quatre sœurs: Mme Wilfrid Kirouac, de Saint-Cyrille de l'Islet; Mme Victor Bernier de Québec; Mme Emile Richard et Mlle Rosanne Caron.

La dépouille est exposée au presbytère de la paroisse Saint-Jean-Baptiste.

L'abbé I. Caron meurt à Québec

âgé de 66 ans

La Presse - Oct 1941

Une perte sensible pour le
clergé, les lettres et
la colonisation.

(Du correspondant de la PRESSE)

Québec, 1er. — L'abbé Ivanhoe Caron, assistant archiviste de la province de Québec, est décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec à l'âge de 66 ans. Sa mort est une perte sensible pour le clergé diocésain, dont il était l'une des plus belles figures, pour les lettres canadiennes qu'il a enrichies de nombreux ouvrages et pour la colonisation dont il s'est fait l'historien distingué. Il était docteur en théologie du collège de la propagande à Rome, docteur de l'Académie romaine de S.-Thomas d'Aquin, docteur es lettres de l'Université Laval et membre de la Société Royale du Canada.

Avant de se faire l'historien de la colonisation chez nous, l'abbé Caron s'occupa très activement du placement de nos jeunes sur des terres nouvelles. C'est lui qui a conduit les premiers colons qui se sont établis dans la région de l'Abitibi. En 1909, il devint missionnaire-colonisateur pour le gouvernement fédéral, et en 1911, il accepta de remplir la même fonction pour le gouvernement provincial. Mais il continua quand même jusqu'à ces dernières années à faire du ministère à la paroisse S.-Jean-Baptiste.

Ses qualités d'historien se révélèrent au public en 1916 alors qu'il publia son premier ouvrage: "La colonisation du Canada sous la domination française". Ce volume fut plus tard complété par deux autres: "La colonisation de la province de Québec, débuts du régime anglais", pu-



L'abbé Ivanhoe Caron, qui est décédé à l'âge de 66 ans.

blé en 1923, et "La colonisation de la province de Québec, les cantons de l'est", publié en 1927.

En 1921, M. l'abbé Caron devint assistant archiviste de la province.

Canadian Art and Artists

PAUL CARON

A SYMPATHETIC AND GRAPHIC INTERPRETER OF
HABITANT LIFE*Mill Standard* By RICHARD H. HAVILAND

24 Dec. 1938

FOR a good many years now Paul Caron has been painting in watercolors and oils the old houses, street scenes and landscape of the Province of Quebec. Possessing an intimate knowledge of the life of the French-Canadian, he is a sympathetic and graphic interpreter of everyday incidents in the life of the French-Canadian habitant.

His familiar winter scenes, in which he usually introduces well known types of Quebec people with their sleighs and long-haired horses, are known throughout the country.

He has too a pleasant way of discovering and displaying the beauties of old historic houses which are plainly to be seen, but which so often escape notice in their modern surroundings.

The notable pictorial record he has left of the old houses of Montreal and Quebec, which are disappearing all too rapidly and of the life of the habitant, which is steadily becoming "modernized," will constantly increase in value with the passing of the years.

He has also done many effective autumn and summer scenes, and has a number of well-executed portrait drawings—mostly of children—pen-and-ink sketches, and woodcuts, to his credit.

Apart from the cities of Montreal and Quebec, his favorite haunts have been the Laurentian mountains north of Montreal, especially in the neighborhood of St. Jovite and St. Adèle, and the

district of Baie St. Paul in the Lower St. Lawrence region.

Born in Montreal on September 4, 1874, Paul Caron was the son of J. O. Caron, an organist, and Mary Corinne Fraser, his father being French and his mother Scottish. Sir Louis Hippolyte Lafontaine, former Prime Minister of Canada and for nine years Chief Justice of Lower Canada, was an uncle.

Mr. Caron was educated at the

old church school of St. John the Evangelist, which later became Lower Canada College, where he studied under Rev. Arthur Frenay and the late Edmund Wood. Following his natural bent, he afterwards attended the art classes at the Art Association of Montreal, where he studied drawing under Edmund Dyonnet, R.C.A., the gifted and inspiring teacher, who in his 80th year is still active as secretary of the Royal Canadian Academy. He also studied drawing under the late William Brymner, R.C.A., and painting under the late Maurice Cullen, R.C.A.

All his early work was in watercolor, until a fellow artist asked him why he did not "paint in oils too?" Since then he has painted in both mediums.

He has been a regular exhibitor for more than 30 years at the Royal Canadian Academy, and at the annual spring shows of the Art Association of Montreal. His works have also been shown in all parts of the Dominion with traveling exhibits, and at the Ontario Society of Artists' and the Canadian National Exhibition shows in Toronto.

Won Awards

He has twice been awarded the Jessie Dow prize for watercolors, in 1931 and again in 1936.

He married Olive K. Lithgow Smith, daughter of the late Lithgow Smith, of Montreal, and they

have two children; Cicely, who is married to Dr. A. F. Dunn of Ottawa, and Lorraine. A son, Maurice, worked for two years on the reportorial staff of The Montreal Star, and had a brilliant future as a writer ahead of him when he died in 1928, having already published a novel called "The Cure of St. Michel," for which Paul Caron did the jacket.

Two works of Paul Caron are represented at the National Gallery at Ottawa, one a picture of 18th century houses on Notre Dame street, Montreal, and the other a drawing of a child entitled "It."

Five of his paintings are in the Provincial Government Museum at Quebec. These include "Old Time Bookstore, Montreal," "St. Maurice Street," "18th Century Houses, St. Vincent Street," and "Rasco's Hotel." A woodcut entitled "Intendant Bigot's House," hangs in the Toronto Art Gallery.

He has executed the illustrations for many books, including "Saguenay" by Blodwen Davies, "Historic Montreal, Past and Present," and numerous works for the late Sir Arthur Doughty, Dominion Archivist.

He is a member of the Pen and Pencil Club, the Painter-Etchers Association, Toronto; the Art Association, of Montreal, and the Arts Club, Montreal.



PAUL CARON

M. Paul Caron
meurt à 66 ans

Le défunt était célèbre par ses aquarelles de paysages québécois.

La Presse le fait 1941

M. Paul Caron, membre associé de la Royal Canadian Academy of Arts, que ses aquarelles et ses peintures de paysages québécois avaient rendu célèbre, est décédé, hier après-



M. PAUL CARON
né - neveu de
Sir Louis-Hippolyte Lafontaine, célé-

midi, chez lui, 1111, rue Saint-Mathieu, à l'âge de 66 ans. Malade depuis un an environ, il avait subi une grave intervention chirurgicale en octobre dernier. Né à Montréal, le 4 septembre, 1874, il était le fils de M. J.-O. Caron, organiste, et de Marie Corinne Caron (Weilbrunner), et l'arrière-pe-

bre homme d'Etat canadien-français sous l'Union. Il avait reçu son éducation à l'école Saint-Jean l'Évangéliste, maintenant le Lower Canada College, et avait étudié l'art du dessin et de la peinture sous William Brymner, Maurice Cullen et Edmond Byonnet. A. début de sa carrière, il avait été dessinateur à la "Presse".

Gagnant du prix Jessie Dow à 2 reprises

Durant une certaine période, il s'était attaché à reproduire les vieilles demeures de la métropole et de Québec. Plus tard, il avait consacré son art à peindre les villages des Laurentides dont l'architecture tout simple a été rendue célèbre par ses aquarelles. Ce sont principalement ces aquarelles qui représenteront en ces dernières années ses contributions aux expositions de la Royal Canadian Academy et aux expositions du printemps de l'Art Association de Montréal. Il avait obtenu le prix Jessie-Dow en 1931 et en 1937.

M. Caron est représenté dans la collection permanente de la Galerie nationale à Ottawa par une aquarelle intitulée: "Vieux Magasin" et le Musée provincial possède plusieurs de ses peintures.

Le défunt était membre du Pen and Pencil Club, du Arts Club, de l'Art Association de Montréal et ancien membre de la Painters and Etchers Association et de la Graphic Arts Society de Toronto. Il avait été élu membre associé de la Royal Canadian Academy of Arts en novembre 1939.

Le 21 juin 1898, il avait épousé Olive Catherine, fille de Joseph Lithgow Smith. Elle lui survit de même que deux filles, Mme P.-A. Dunn (Cécile), d'Ottawa, et Mlle Lorraine Lafontaine Caron, Montréal. Son fils, M. Maurice-B. Caron, décédé en 1928, était l'auteur du "Cure de Saint-Michel", publié en 1925.

For some time his interests lay in the depiction of old buildings and ancient bits about this city and in Quebec, generally in the winter time. Later he extended his range to the hillside hamlets of the Laurentians, where the quaint rural architecture served as a setting for those watercolors which in late years represented his contributions to Royal Canadian Academy exhibitions and the spring shows of the Art Association of Montreal. Work in the last-named exhibitions won him the Jessie Dow prize for watercolors in 1931 and in 1937. He also showed his work at the Ontario Society of Arts, Toronto, and in the Fine Arts section of the Canadian National Exhibition, also in that city.

Mr. Caron is represented in the permanent collection of the National Gallery of Canada, Ottawa, by a watercolor entitled "Old Shops," and the Provincial Museum at Quebec has several of his works.

He was a member of the Pen and Pencil Club and of The Arts Club, Montreal, of the Art Association of Montreal, and was a past member of the Painters and Etchers Association and Graphic Arts Society, both of Toronto. He was elected Associate of the Royal Canadian Academy of Arts in November, 1939.

On April 21, 1898, he married Olive Katherine, daughter of Joseph Lithgow Smith, who survives with two daughters, Cicely, the wife of Dr. A. F. Dunn, Ottawa, and Lorraine Lafontaine Caron, at home. His son, Maurice B. Caron, who died in 1928, while engaged in newspaper work in Montreal was the author of "The Cure of St. Michel," published in 1925.

The remains are resting at the William Wray Chapel, 2075 University street, and the funeral will be held from the Church of St. John the Evangelist, Ontario street west, on Monday at 2 p.m., to Mount Royal cemetery.



PAUL CARON, A.R.C.A.

PAUL CARON, A.R.C.A. DIES IN 67TH YEAR

Gazette, 15 Fev. 1941
Montreal Artist Was Known for His Paintings of Habitant Scenes

Paul Caron, A.R.C.A., whose watercolors and oils of street and country scenes introducing habitants with their sleighs have won a wide circle of admirers, died at his home, 1117 St. Matthew street, yesterday afternoon in his 67th year. Mr. Caron, who had been in indifferent health for a year, underwent an operation in Ottawa last October and since that time had been more or less confined to his bed.

Born in Montreal on September 4, 1874, Paul Caron was the son of J. O. Caron, organist, and Mary Corinne (Wielbrener) Caron, his great grand-uncle being Sir Hippolyte Lafontaine, former Chief Justice. He was educated at the School of St. John the Evangelist, now Lower Canada College, and in due course studied drawing and painting under the late William Brymner, C.M.G., R.C.A., the late Maurice Cullen, R.C.A., and Edmond Byonnet, R.C.A. In his earlier years Mr. Caron was on the art department staff of La Presse, and later did much freelance work until his paintings had won a popularity which warranted his devoting his entire time to painting.

Paintings by Caron At Stevens Gallery

Characteristic Quebec Subjects in Oils, Watercolors and Colored Crayons Shown
Gazette, 13 Dec. 1941

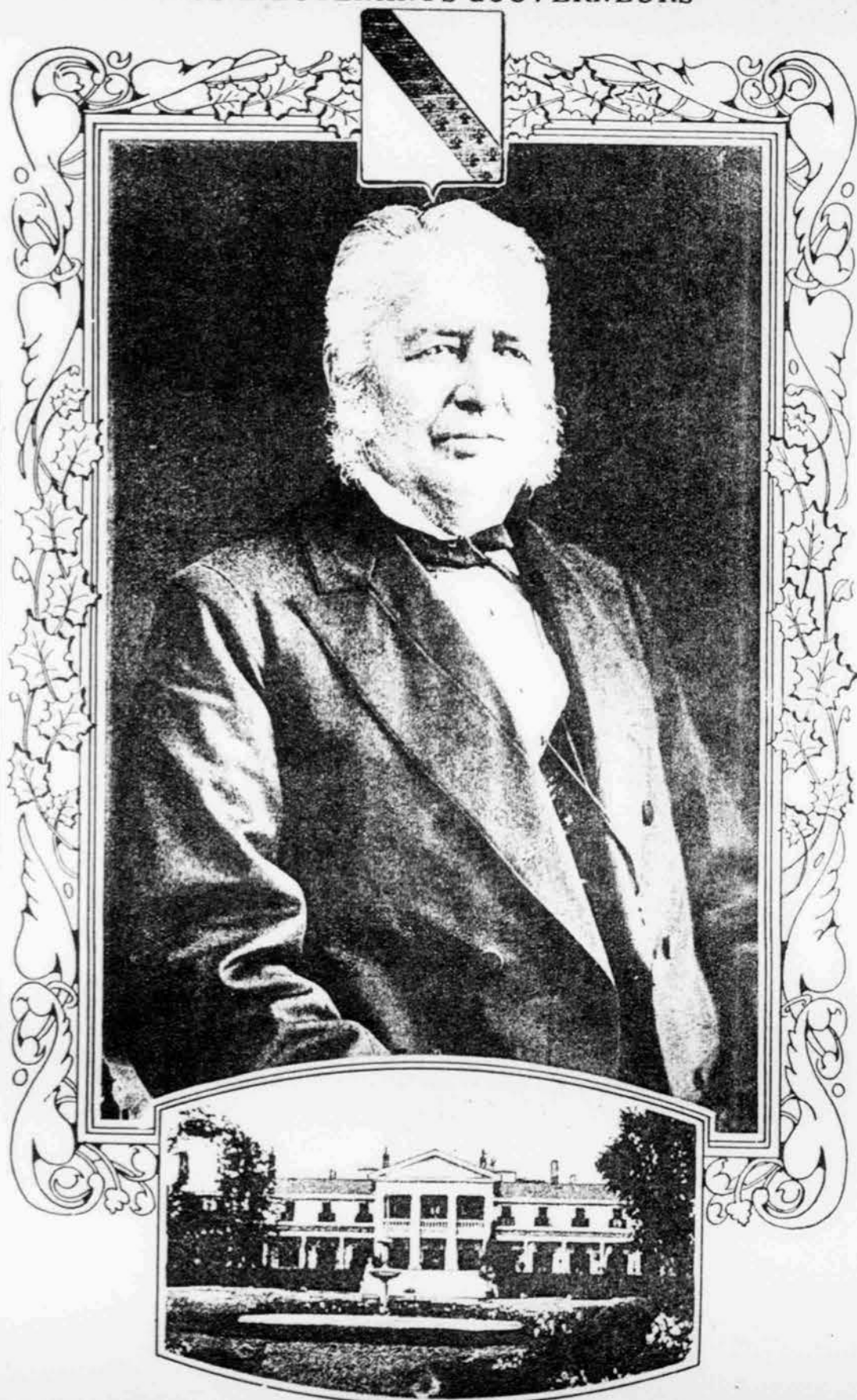
Paul Caron, A.R.C.A., of Montreal, who died early this year, was an artist who uniformly gave of his best. The scope of his art was not wide, but within its limits he won a following by his ability to make an attractive picture. Circumstances required a long spell of routine drudgery, but he tackled his tasks with seriousness and sincerity, and when things came his way and he could paint the subjects that appealed to him he signed oils and watercolors that give genuine pleasure to those who possess them. Works from his brush form an exhibition now being held in the Stevens Art Gallery, 1450 Drummond street, a collection which also reveals his work in sepia, pen and ink and colored crayons. It is an interesting show of subjects by which he is best known—scenes in which the habitants of this province play their part. On this page is reproduced a typical subject, done in sepia, showing a bend in the North River,—characteristic country houses, horses jogging ahead of their sleighs and in the background a typical Laurentian hill. The group in this medium includes a man leading a horse on the road to St. Jovite, sleighs travelling the same thoroughfare, and kindred subjects, while the black and whites deal with this region and with the group of old buildings on St. Vincent street which were demolished when the new Court House was built. The oil introduces habitants and a horse and sleigh outside a barn on a clear winter day, and the drawings in colored crayons, singularly free of the characteristic waxy shine, deal with men shovelling clay into a

group of carts, a souvenir of the Baie St. Paul region; "Peter," an old horse standing at ease in his stable, a stretch of spacious hilly country, with sleigh on the snowy road, done at Piedmont.

The watercolors include "The Key Shop," a bit done in the winter on Notre Dame street east, with sleighs and adjacent buildings under a blue sky with clouds; a summer scene showing the old buildings that used to stand opposite the old Court House, the shop awnings giving the chance for a bit of gay color; a winter scene with one of the old small cutlers that postmen used on their rounds when clearing city letterboxes—the general setting suggesting Fortification Lane; an airy winter scene done at St. Hilarion—church dominating the surrounding houses on a rise, with noble mountains in the background; and a bit of typical Baie St. Paul country with sleigh on road, an open stream, distant village and a conical hill in the distance. Flower sellers at the base of the Nelson Monument gave him an opportunity to dip his brushes into bright paints, and the picturesque aspects of some of Quebec's narrow streets have not been overlooked in other works.

These watercolors, handled in a free waxy manner, are crisp, clean and direct. When working in this medium Caron, to ensure the permanence of his work, was singularly careful in the selection of his materials, abstaining from colors that are fugitive, employing colors that besides being permanent of themselves can be safely mixed with each other without danger of deterioration—and he used only distilled water. He would take no chances with any chemicals that might come out in the water when he turned the tap.

NOS LIEUTENANTS-GOUVERNEURS



L'honorable René-Edouard CARON, 2^e lieutenant-gouverneur de la province de Québec, 1873-1876. — Né le 11 octobre 1801, à Sainte-Anne-de-Beaupré. Admis au barreau en 1826; maire de Québec et député en 1834; juge de la Cour supérieure en 1853, et juge de la Cour d'appel, en 1855; lieutenant-gouverneur en 1873. — Décédé le 13 décembre 1876. — Armes: d'argent, à la bande d'azur semée de fleurs de lis d'or. Devise: "Suaviter in modo, fortiter in re". — (Cliché Livernois, Québec).

CEUX QUI FIRENT NOTRE PAYS

Biographies

canadiennes

Le Block, 25 mars 1948
RENE-EDOUARD CARON
(1801-1876)

René-Edouard Caron naquit à Sainte-Anne-de-Beaupré, le 11 octobre 1801, du mariage d'Augustin Caron, député à l'Assemblée législative du Bas-Canada. Il fit ses études au collège de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et au Séminaire de Québec et il fut admis à la pratique du droit en 1826. Il fut maire de la ville de Québec à deux reprises, de 1834 à 1836 et de 1840 à 1846. Elu député à la Chambre d'Assemblée pour la Haute-Ville de Québec, en 1834, il démissionna deux ans plus tard à la suite d'un différend avec Papineau. Désigné comme membre du Conseil Législatif du Canada, en 1841, il présida cette Chambre de 1843 à 1847 et de 1848 à 1853. Il fut en même temps membre des cabinets Baldwin - Lafontaine et Hincks-Morin. Nommé juge de la Cour Supérieure du Bas-Canada, en 1853, il fut promu plus tard à la Cour du Banc du Roi (appel). Enfin, désigné en 1873 pour succéder à sir N.-F. Belleau comme lieutenant-gouverneur de la province de Québec, il occupa ce poste élevé jusqu'à sa mort, survenue le 13 décembre 1876. Il avait épousé, en 1826, Joséphine de Blois, fille de Germain de Blois, de Québec.

L'HONORABLE RENÉ-ÉDOUARD CARON

2^{ème} Lieutenant-Gouverneur

L'honorable René-Edouard Caron est né à Sainte-Anne-de-Beaupré, le 21 octobre 1800, du mariage d'Augustin Caron, ancien député de Montmorency à l'Assemblée du Bas-Canada, et d'Elisabeth Lessard.

Il fit ses études au collège Saint-Pierre à la Rivière-du-Sud, et au Séminaire de Québec.

Admis au Barreau du Bas-Canada, le 7 janvier 1826, il établit son étude juridique à Québec.

Conseiller de ville en 1833, il est maire de Québec de 1834 à 1836 et de 1840 à 1846.

Il entre au cours de l'année 1834, comme député libéral de la Haute-Ville de Québec, à l'Assemblée Législative et démissionne en 1836, à la suite d'une divergence de vues avec le Président de la Chambre Louis-Joseph Papineau. Il est nommé Conseiller Législatif du Bas-Canada, le 22 août 1837 mais décline cet honneur qu'il accepte le 9 juin 1841. A titre de président du Conseil Législatif, il fait partie du ministère Lafontaine-Baldwin du 8 novembre 1843 au 19 mai 1847. Il occupe les mêmes fonctions dans ce ministère du 11 mars 1848 au 11 novembre 1849. Du 28 octobre 1851 au 14 août 1853, il remplit le même rôle dans le gouvernement Hincks-Morin. Le lendemain, 15 août, il était nommé juge de la Cour Supérieure et, le 27 janvier 1855, il était promu à la Cour du Banc du Roi.

Le 11 septembre 1873, l'honorable René-Edouard Caron était choisi comme Lieutenant-Gouverneur de la Province, succédant à Sir Narcisse-Fortunat Belleau.

Décoré de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand, en 1875, par le Saint-Père.

Il décédait en fonction, à Spencer Wood, le 13 décembre 1876.

L'honorable M. Caron avait épousé en 1826, Joséphine de Blois. De ce mariage naquit, le 24 décembre 1843, un fils qui devint Sir Joseph-Philippe-René-Adolphe, avocat, et qui se distingua dans la vie publique. Sir Joseph Caron fit partie du ministère conservateur de Sir John A. Macdonald ; il était le président du Conseil des ministres en 1885, lors de l'insurrection de Riel. Il fut membre du cabinet de Sir John J. Abbott, de même que de celui de Sir Mackenzie Bowell. Le 25 août 1885, la Reine l'avait créé chevalier commandeur de l'Ordre Distingué de Saint Michael and Saint George.

RON

[183]

EX: Le Bottin Parlementaire du Québec

1962

Paul E. Parent



L'HONORABLE RENÉ-ÉDOUARD CARON

[182]

EX: Le Bottin Parlementaire du Québec
1962

Paul E. Parent

CEUX QUI FIRENT NOTRE PAYS

**Biographies
canadiennes**

Le Brûlé 5 mai 1948
JOSEPH CARRIER
(1833-1904)

Plusieurs Canadiens prirent part à la guerre de Sécession. Il existe même des preuves à l'effet que des religieux canadiens ont servi d'aumôniers militaires au cours de cette guerre affreuse, la première des guerres modernes. Au nombre de ces derniers on mentionne le Père Joseph-C. Carrier. Né en Savoie, en juillet 1833, Jean Carrier entra chez les Pères de Sainte-Croix, en 1854, et reçut la prêtrise, le 1er septembre 1860. Après avoir été professeur à l'Université Notre-Dame de l'Indiana, de 1860 à 1863, il fut aumônier de l'armée des fédérés pendant la guerre de Sécession, de 1863 à 1866. Durant les deux années qui suivirent, le Père Carrier visita la France dans l'intérêt de sa communauté, de 1866 à 1868, puis il retourna à sa chère université de Notre-Dame, où il enseigna durant dix ans, de 1868 à 1878.

C'est alors qu'il vint au Canada et qu'il enseigna la physique et les sciences naturelles au Collège Saint-Laurent, près Montréal, de 1878 jusqu'à sa mort, survenue le 12 novembre 1904. Dans cette institution si chère aux Canadiens, le Père Carrier a fondé un musée et une bibliothèque. Il était maître ès-arts et licencié ès-sciences.

LOUIS CARRIER

Nommé conservateur du Château de
Ramezay.

**M. Louis Carrier au
Château de Ramezay**
Le Presse + 8 oct. 1954

La Société d'archéologie et de numismatique de Montréal annonce la nomination de M. Louis Carrier au poste de conservateur du Château de Ramezay.

M. Carrier est, depuis deux ans, secrétaire correspondant de la Société d'archéologie et de numismatique.



M. LOUIS CARRIER

que. Comme conservateur il succède au numismate réputé, feu L.-A. Renaud. M. Carrier est membre de la Société Royale des Arts, de Londres, et de la Société royale de Géographie. Il est membre des la Société historique de Montréal, un des directeurs du Musée de l'Île Perrot, et membre honoraire du Musée de Nouveau-Brunswick.

Big

Mr. Carrier Resigns From The Chateau

There will be much regret that persistent ill health has compelled Mr. Louis Carrier to resign his post as curator of the Chateau de Ramezay. Very rarely does a man bring to his post qualities so necessary and so fitting as Mr. Carrier brought to his.

He is a connoisseur of the arts and crafts of this province. Though old silverware is his special field of study, everything historical has made its strong appeal to him. With a wide historical background, he has been able to set every old object—whether silverware, or paintings, wood carving, or antique weapons—into its time and place.

In the years of his curatorship, many changes and improvements have been made in the historic old Chateau. In all these he has had his part. It was a self-effacing part, for it has always been the Chateau and its work that he has had in mind.

Yet his own knowledge of things

historical has been so comprehensive and so authentic that he made the Chateau a sort of clearing-house of information, given generously out of his own store of learning. It is said that when the novelist, Thomas Constatin, was seeking information in Montreal on the LeMoyne family, for his historical novel "High Towers," he felt frustrated in his search until someone directed him to the Chateau de Ramezay and its scholarly curator.

His affection for the old building and its contents, and the care and courtesy he showed to all visitors (with the very competent aid of Miss Anna O'Dowd, the assistant curator) have given the Chateau de Ramezay an even greater role and meaning than ever in this city and beyond it.

It is regrettable that Mr. Carrier's health does not permit him to carry on with his work. But he has every reason to be satisfied, as Montrealers have every reason to be grateful, for the outstanding work he has been able to do.

GAZETTE
MAR 15 1960

Curator Carrier Resigns At Chateau de Ramezay

Louis Carrier, curator of the Chateau de Ramezay since October, 1954, has tendered his resignation because of persistent ill health.

During the years of his curatorship he took part in many changes that transformed the condition of the building and rearranged its exhibits.

He prepared the new catalogue of the collections and helped to introduce many new activities, such as the reception at the Chateau of different organizations, as well as conducting many groups, notably classes of schoolchildren, around the historic building.

Since 1954, the number and variety of the acquisitions by the Chateau have greatly increased. A tribute to his work was seen in the setting up of a special "Curator's Fund," with an income of \$1,000 a year. From this fund, the Curator was enabled to make purchases of important historical material, in cases where immediate purchase was necessary.

Mr. Carrier brought to his work as curator a wide background of scholarship and experience. Born in Lévis, he attended Loyola College and served with the Royal Air Force in the First World War. He subsequently worked as a reporter on the Quebec Chronicle-Telegraph, The Gazette and the



LOUIS CARRIER

Montreal Daily Star. He founded the Mercury Press and was engaged in book publishing.

In 1930, Mr. Carrier became special correspondent for The New York Times and later was appointed general manager of Le Canada. In 1935 he ran as an Independent Liberal candidate in North Gaspé, where he was defeated by 69 votes.

Known particularly for his research work in the history of the arts and crafts of French-Canada, Mr. Carrier lectured widely on these subjects and planned many exhibitions of French art in museums in Canada and the United States. His special field of study was early Quebec silver and silversmiths.

He is a Fellow of the Royal Society of Arts (England) and the Royal Geographic Society. He is a director of the Ile Perrot Museum and was made an honorary member of the New Brunswick Museum following researches into the silversmiths of that province.

Mr. Carrier has been appointed Honorary Curator of the Chateau de Ramezay, where his services as a consultant will be available.

GAZETTE
MAR 15 1960

Journalisme
Journaliste



Louis Carrier

Funeral for Louis Carrier, a local famous French writer and former curator of Chateau de Ramezay, will be held in Notre Dame Church Monday at 10 a.m. He was 63.

The Antiquarian and Numismatic Society of Montreal announced in October of 1954 his appointment as curator of the museum.

Journalist, lecturer, publisher, and collector of Canadiana, Mr. Carrier had for the previous two years been the society's corresponding secretary. It still manages the Chateau. He succeeded the late L. A. Renaud.

Known particularly for his research work in the history of the arts and crafts of French Canada, Mr. Carrier had lectured widely on these subjects and had organized a number of Canadian painting exhibitions which were known here and in U.S. centres.

He planned the "Painting in Canada" exhibition in Albany, 1946; "The Arts in French Canada" exhibit shown in Detroit, Cleveland, Albany, Montreal and Quebec in 1949; the "French in America" showings in Detroit in 1951 to mark the 250th anniversary of the founding of that city; and the "Retrospective Exposition of the Arts in French Canada" at the Provincial Museum in Quebec, 1952.

Born in Levis, Mr. Carrier attended Loyola College and served in the Royal Flying Corps and RAF during the First World War. He later joined the staff of the Quebec Telegraph and was subsequently a reporter for the Gazette and the Montreal Star. He then founded the Mercury Press and engaged in book publishing.

In 1930 he became special correspondent for the New York Times and later was appointed general manager of Le Canada. When the Reader's Digest started its French edition, he was hired as consultant, for more than two years.

Mr. Carrier was a fellow of the Royal Society of Arts (England) and of the Royal Geographic Society. He was also a former director of the Ile Perrot Museum and an honorary member of the New Brunswick Museum.

In March of 1960 he tendered his resignation as curator of the historic Chateau because of ill health.

During the years of his curatorship he took part in many changes that transformed the condition of the building and rearranged its exhibits.

He prepared a new catalogue of the collections and helped to introduce many new activities, such as the reception at the Chateau of different organizations, as well as conducting many groups, notably classes of schoolchildren, around the historic building.

Since 1954, the number and variety of acquisitions by the Chateau had greatly increased. A tribute to his work was seen in the setting up of a special "curator's fund," with an income of \$1,000 a year. From this income he was enabled to make purchases of important historical material, in cases where immediate purchases were necessary.

Bioz

Carrière une et variée à la fois

DANS LA VIE de Louis Carrier, conduit aujourd'hui à son dernier repos, il y a eu à la fois de la variété et de l'unité. Journaliste, dans sa jeunesse, Louis Carrier devait terminer ses jours comme conservateur de musée, après avoir été organisateur d'expositions, éditeur de livres,

conférencier itinérant, correspondant de journaux et de revues, etc. L'unité vient de son culte de l'art. Toute sa carrière, en effet, cet homme de taille plutôt délicate et de santé frêle se préoccupa de l'art et de l'artisanat, qu'il s'employa à faire connaître non seulement au Canada, mais

aussi à l'étranger. On le retrouve à Albany, à Détroit, à Cleveland comme organisateur d'expositions de peintures, d'artisanat, de rétrospective d'histoire.

Ces dernières années, au titre de conservateur du musée du Château de Ramezay, il a contribué par ses heureuses initia-

tives à attirer une plus grande affluence de visiteurs et à accroître le nombre des objets et documents exposés dans les salles de cette historique maison des anciens gouverneurs de Montréal. M. Carrier aura beaucoup aidé à l'avancement des nôtres.

Alfred AYOTTE

LA PRESSE, MONTREAL, LUNDI 18 DECEMBRE 1961



**CE DOSSIER CONTIENT
PLUSIEURS DOCUMENTS
ILLISIBLES**

Marc Carrière: j'ai acheté Dupuis Frères pour le garder

Des projets d'expansion dans la banlieue et à Trois-Rivières

Il vous voulez faire plaisir au nouveau président de Dupuis Frères Inc. ne le qualifiez surtout pas de grand financier. En effet, M. Marc Carrière aime mieux se présenter aux journalistes et à ses employés (surtout ces derniers) comme l'un d'entre eux... qui a tout simplement réussi à force de travail et d'efforts répétés.

"Je veux que le personnel de Dupuis se considère comme non-unionné", affirme-t-il en important personnellement le grand bâtiment moderne du nouveau siège. "C'est d'ailleurs ce que je me suis efforcé de leur dire dès que je suis devenu propriétaire du magasin, le 11 février au soir, alors que je les ai réunis, après leur journée de travail, pour établir un premier contact. Et je puis vous dire que j'ai été très satisfait de cette première rencontre."

C'est ainsi que M. Marc Car-

rière, vous savez, ce n'est pas la première fois que je m'adresse à Dupuis Frères. En effet, au début des années 1950, après avoir été obligé de vendre Sister Slime à cause de difficultés financières, j'avais offert mes services à la maison Dupuis. Je leur proposais de m'engager comme "door walker" (personne chargée de stimuler le personnel de vente) sans salaire fixe et avec comme seule rémunération un certain pourcentage sur l'augmentation des ventes à la fin de l'année. On refusa ma proposition.

"Par la suite, je fondais la maison de courtage Marc Carrière Inc., qui me permit de m'atteler aux rouages de la finance, une expérience pratique indispensable. En 1961, je faisais l'acquisition des Laboratoires Des Bergers, une entreprise de produits pharmaceutiques. La société de gestion Sogema Inc., fondée par agréés, prit sous son contrôle cette première entreprise, puis les Labora-

toires Nadeau, peu de temps après. Suivirent l'acquisition de Corbell sur la Plaza, et celle de Canada Drug." Toutes ces entreprises, sauf Corbell, logent maintenant sous un même toit, au nord de la rue Saint-Laurent, près du boulevard Métropolitain.

Puis, ce fut le tour de Dupuis Frères... "En décembre dernier, je rencontre M. Jean-Louis Lévesque qui me mit au courant de la possibilité pour moi d'acquiescer Dupuis, dont le contrôle, à cette époque, était entre les mains de Corporation de Valeurs Trans Canada, et dont le président est M. Paul Desmarais. M. Lévesque me conseilla d'acheter."

La transaction est bâclée. Entre-temps, je dis partir en voyage à l'étranger, et quand je reviens, à la fin de janvier, je n'avais pas encore réussi à acheter Dupuis Frères. Je décidai donc de rencontrer M. Paul Desmarais.

"La première rencontre eut lieu le 11 février. Dans les jours qui suivirent, nous discutâmes les détails de la transaction, et le 17 février, tout était réglé. La nuit même, comme je vous l'ai déjà dit, je rencontrai les employés de Dupuis Frères, et me présentai à eux comme nouveau propriétaire de l'entreprise."

M. Carrière avoue qu'il a été agréablement surpris de voir la réaction sympathique des employés, et écarte d'un revers de la main les rumeurs voulant que les cadres de l'entreprise soient inquiets à l'idée que Dupuis Frères soit devenu un "paquet d'actions" que les financiers se vendent entre eux.

"Vous pouvez dire aux lecteurs de Dernière Heure que je suis là pour rester. Je considère Dupuis Frères comme une fin de carrière pour moi. Mon frère et moi-même sommes des acheteurs, je collectionne toute sorte d'achat qu'un me tendrait à l'instant, même si je devais y réaliser un bénéfice substantiel."

Au chapitre des projets qu'il caresse pour Dupuis Frères, M. Carrière est moins catégorique, manifeste plus de circonspection, mais garde le même enthousiasme. "Vous pouvez être sûr que si M. Praxson marche avec le projet d'établissement de Radio-Canada dans l'Est, Dupuis manœvrera aussi."

De nouvelles succursales

M. Carrière projette-t-il d'ouvrir de nouvelles succursales de Dupuis Frères à travers la province, comme la chose se parle depuis fort longtemps? À cette question, le nouveau président refuse de répondre de manière précise, mais laisse entendre qu'il est déjà en négociations à Trois-Rivières, avec les propriétaires d'un grand magasin à rayons de cette ville, de même qu'avec les promoteurs d'un centre d'achats.

Sherbrooke et Québec? Ce sera pour un peu plus tard. Sur l'île de Montréal? Des projets d'établissement au centre d'achats de Ville d'Anjou et à celui de Fabreville font présentement l'objet de négociations sérieuses, plus sérieuses en tout cas que celles concernant l'acquisition d'une succursale de Dupuis Frères dans le projet de 215 millions mis sur pied par Marc Développement et Eston, dans le centre de la ville, près de l'actuel magasin Eston.

Dans le nord de la ville, il est toujours possible que Cerbell, sur la Plaza, fasse l'objet d'une certaine intégration au niveau de la publicité et des achats avec Dupuis Frères. C'est peut-être ce que M. Carrière a l'intention d'annoncer, demain, au cours d'une conférence de presse qu'il a convoquée pour 5 heures de l'après-midi.

Avant de le quitter, je demande à M. Carrière s'il a foi en l'avenir de l'Est de Montréal, que les gouvernements et les promoteurs ont en tendance à oublier ces dernières années. "Mais pour sûr que j'ai confiance... à condition que les autorités gouvernementales, surtout dans le cas de Radio-Canada, veulent bien faire leur part."



M. MARC CARRIÈRE... "Je suis très optimiste!"

rière, président de Marc Carrière Inc., courtiers en obligations, et de Sogema Inc., une société de gestion, aborde sa nouvelle tâche.

La dernière chance

Une tâche bien lourde, selon certains qui ne manquent pas de préciser que cette nouvelle acquisition représente probablement la dernière chance du grand magasin de l'Est de relever le défi que lui lancent les quatre "grands" de l'Ouest, et d'augmenter ses ventes et ses profits qui, paraît-il, ont subi une baisse appréciable. Et puis il va falloir mettre Dupuis à l'heure de Montréal, c'est-à-dire, rénover, innover, construire... de l'expansion. Une tâche d'envergure qui ne semble pas effrayer le nouveau propriétaire.

toires Nadeau, peu de temps après. Suivirent l'acquisition de Corbell sur la Plaza, et celle de Canada Drug." Toutes ces entreprises, sauf Corbell, logent maintenant sous un même toit, au nord de la rue Saint-Laurent, près du boulevard Métropolitain.

Puis, ce fut le tour de Dupuis Frères...

"En décembre dernier, je rencontre M. Jean-Louis Lévesque qui me mit au courant de la possibilité pour moi d'acquiescer Dupuis, dont le contrôle, à cette époque, était entre les mains de Corporation de Valeurs Trans Canada, et dont le président est M. Paul Desmarais. M. Lévesque me conseilla d'acheter."

La transaction est bâclée

"Entre-temps, je dis partir

Orphelin à 15 ans, Marc Carrière est grand financier à 45 ans

PEU D'ETOILES brillaient dans le ciel de la finance au Québec, chez les Canadiens français. M. Marc Carrière vient définitivement d'y accrocher la sienne. Né à Montréal, orphelin de père à l'âge de quinze ans, il a réussi malgré les déboires de la vie à se frayer un sentier droit, dans le monde de la finance.

Chez cet homme, pas d'arrogance, pas de cette brusquerie qui fait suinter l'impatience et laisse sous-entendre la haute opinion que l'on a de soi. Au contraire, Marc Carrière soutient que pour réussir dans la vie il faut faire le don de soi dans sa jeunesse et ne pas craindre ou avoir honte de servir les autres. Durant sa jeunesse, le sujet doit occuper ses loisirs, du moins une partie, aux oeuvres de charité.

A douze ans, M. Carrière se dévouait aux oeuvres de la St-Vincent-de-Paul. A la mort de son père il quitta ses études au collège Ste-Marie et entra au service de la banque de la Cité et du District de Montréal, comme messenger.

Marc Carrière se lançait dans la vie, adolescent et sans argent. A 15 ans, que pense-t-on de la vie et comment s'y tailler un avenir que l'on pourra qualifier de réussite ?

M. Carrière me répondit sans hésiter : "Travailler. Savoir écouter. Savoir accepter les conseils des autres. Etre audacieux quand c'est le temps." C'est un beau plan pour réussir une carrière brillante, lui ai-je dit.

— Oui, mais il faut travailler de toutes ses forces. Alors que j'étais messenger à la banque, j'ai pris tous mes loisirs pour étudier, pour rattraper l'équivalent de la partie de mon cours classique, que j'avais abandonné à la mort de mon père. Je m'inscrivis ensuite aux sciences sociales, économiques et politiques. Je terminai le tout en me spécialisant en relations industrielles avec le père Emile Bouvier à l'université de Montréal.

Un financier

n'est pas

un ogre

A l'âge de 20 ans, Marc Carrière a subi le choc de tous les étudiants du monde, celui de la politique. Il milita dans les rangs du bloc populaire avec Jean Drapeau et André Laurendeau. Il fit aussi partie de la Ligue d'action nationale, devenue la Ligue de défense du Canada.

En 1943, à 22 ans, il est nommé secrétaire de l'Association professionnelle des industriels. C'était un groupe de patrons chrétiens. Il occupa le poste jusqu'en 1947. Son expérience le désignait bien pour devenir directeur du personnel de la compagnie Ayers de Lachute et assistant du président.

En 1950, à 29 ans, Marc Carrière posa le geste de sa vie. Le geste qui devait être le prélude d'un homme d'affaires, du futur financier. Il décida de voler de ses propres ailes. Avec le concours financier de quelques amis, il se porta acquéreur de "Slater Shoe" qui employait alors 400 ouvriers. L'année suivante, un revers personnel l'obligea à quitter la compagnie qui passa en d'autres mains.

Enfin le succès, la grande réussite

Il fallait recommencer à zéro.

S'est-il découragé ? A-t-il abandonné les affaires pour un travail quelconque de routine qu'il aurait accompli pour le reste de sa vie ? "Ah ! non, dit-il, j'ai décidé d'acquérir de solides connaissances en finance. Aussi j'entraî au service d'une compagnie en valeurs mobilières, le Crédit Anglo-foncier. J'y ai travaillé fort et j'ai fait des économies. Je trouvais ma voie et je voulais réussir dans ce nouveau domaine. J'ai fini par acheter la compagnie dont j'ai changé le nom et qui opère maintenant sous le nom de "Valeurs en placements Marc Carrière Limitée".

Marc Carrière avait exploité le bon filon de sa mine. Le succès lui souriait et tout progressait. En 1962, il fonda une société de gestion nationale qui prit le nom de "SOGENA INC."

En 1964, Sogena compte les entreprises suivantes : Dupuis Frères, la dernière acquise pour \$1,500,000, le laboratoire Desbergers, le laboratoire Nadeau, Canada Drug Ltée, la société Jacquar, le magasin Corbell sur la Plaza et un hôtel à la Guadeloupe avec capital canadien.

Marc Carrière possède sa compagnie de valeurs en placements, Letang Inc., grossiste en ferronnerie et Gattuso Corp. Ltée. De plus, M. Carrière, associé à parts égales avec deux membres de Sogena, exploite le domaine Bromont Inc., situé non loin de Granby. Il s'agit de 5,000 acres de terrain où sera établi un centre domiciliaire immense. Une partie sera réservée à l'hôtellerie, aux sports



Marc Carrière est un fervent de concours hippiques ; il admire ici l'une de ses filles.

d'été et d'hiver. Bromont dépassera en splendeur tout ce qui peut exister du genre dans les Laurentides, selon M. Carrière.

M. Carrière m'a dit tenir de son père les principes qui lui permettent de bien s'entendre toujours avec ses "collaborateurs". "Ne fais jamais aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse à toi-même. Vis et laisse vivre."

Ceux qui ont de la chance

M. Marc Carrière ne croit pas à la chance, mais bien à la Providence et à la destinée sous la conduite de Dieu. "Et mes principes religieux, que je n'ai pas honte d'afficher, ne m'ont jamais nui dans les affaires. Au contraire, ils m'ont aidé dans mes efforts."

Il a institué la fondation Marc Carrière pour venir en aide aux jeunes qui veulent s'instruire et aux institutions. Plus tard il veut que cette fondation contribue à une étude poussée sur les relations ouvrières-patronales ou plus justement capital-travail. Jamais aucune fondation de l'Amérique du Nord ne l'a fait.

"Je crois en l'organisation professionnelle de toutes les classes de la société. Le droit d'association est sacré autant pour le travailleur que pour l'employeur," aime-t-il à répéter.

A 45 ans, M. Marc Carrière est un homme heureux au milieu de sa famille de six enfants, 3 garçons, 3 filles. Les financiers savent tout bien équilibrer. Il habite un beau domaine à Ahuntsic, au bord de la rivière. Ses sports favoris sont l'équitation et les croisières sur son yacht de plaisance.

Il est heureux et veut que ses "collaborateurs" le soient aussi en assurant le succès de ses entreprises parce qu'ils ont le droit naturel de vivre selon le standard de la vie courante.

Hervé LEPINE



l'envers de la médaille

LA DÉCLARATION DE M. MARC CARRIÈRE

MARC CARRIÈRE TIENT PAROLE: IL A \$50 MILLIONS POUR L'EST

MARC CARRIÈRE, financier bien connu et humaniste par surcroît, a déclaré qu'il maintenait sa parole face à une déclaration qu'il nous a faite il y a quelques mois.

M. Carrière nous avait parlé de son projet de développement de l'est de la ville de Montréal. Il avait affirmé qu'il serait disposé à trouver l'importante somme de 50 millions nécessaire à l'élaboration d'un

complexe de gratte-ciel qu'il situerait entre les rues Demontigny, St-Christophe, St-Hubert et Ste-Catherine.

Monsieur Carrière continue à tenir parole à l'effet qu'il aura ses 50 millions dès que Place Radio-Canada aura définitivement décidé d'ouvrir ses portes. Si tout ça se concrétise, l'Est va enfin respirer!



Marc Carrière tient parole. Il aura 50 millions dès que Place Radio-Canada aura décidé d'ouvrir ses portes.

MARC CARRIÈRE

Bros: gère un empire de \$23 millions

par Ivan Rioux-Sabourin

Pour un fils de serre-freins, il s'est bien tiré d'affaire. Quoiqu'il ait perdu son père à 15 ans, au cours des années trente, c'est-à-dire en pleine dépression économique, et que par ce fait il ait dû abandonner ses études en versification au collège Sainte-Marie, l'autodidacte Marc Carrière a réussi à se tailler une place prépondérante dans le quartier de la haute finance, rue Notre-Dame. Aujourd'hui, à 46 ans, il gère un empire dont l'actif dépasse \$23 millions.

Sogena, la société de gestion qu'il a fondée en 1962, lui donne mainmise sur Dupuis Frères, Corbeil sur la Plaza, Gattuso Corporation Ltd, Dupuis Acceptance Inc., J.-L. Fortin Limitée, Desbergers Limitée, les Laboratoires Nadeau, Canada Drug Ltée, Mark-Hot Inc., Bromont Gold & Country Club.

Une éloquente liste d'acquisitions qui confirme son sens inné des affaires ! Dans l'esprit du public, le financier demeure une créature inaccessible, intouchable, protégée par la toute-puissante influence de l'argent qu'il possède ou contrôle. Le commun des mortels se contente d'épier ses mouvements sans trop en comprendre le sens.

Un jour vécu avec Marc Carrière pour connaître l'homme

Ce qui nous importe, c'est de lever ce voile et de dissiper quelque peu le mystère qui entoure la personne de Marc Carrière, de découvrir la clé de son succès et sa philosophie de la vie. En passant une journée complète avec lui, nous avons pu observer l'homme à l'œuvre. A cette fin, le photographe Gilles Corbeil et moi-même l'avons donc cueilli chez lui, tôt un matin de la semaine dernière, à sa somptueuse maison de style colonial, à Bordeaux, qui longe la rivière des Prairies.

Durant 10 heures, nous l'avons talonné. A la longue, cette réserve propre à une première rencontre entre parfaits étrangers a cédé la place à un échange de confidences et éliminé les façades. Notre but, ici : dépouiller l'homme.

On prend Marc Carrière pour un frère du cardinal

Ce n'est pas en passant une seule journée avec Monsieur Carrière qu'on pourrait prétendre décrire l'homme dans son entier. Mais il reste que plusieurs facettes de sa personnalité nous sont devenues perceptibles. Physiquement, il ressemble au cardinal Léger et à Maurice Richard. A maintes reprises, affirme-t-il en riant, on l'a pris pour un frère du cardinal.

En 1945, il épousa Rita Gagné,



... planificateur

qu'il avait rencontrée un soir qu'il était allé au théâtre au Gesù. Le couple Carrière a six enfants : François, Marie-Josée, Isabelle, Benoît, Dominique, Anne-Marie. Une question surgit : la vie d'un homme d'affaires ne compromet-elle pas jusqu'à un certain point le bonheur de son foyer ? Sa femme, jolie blonde, ne le croit pas : "Il s'agit de comprendre son mari lorsqu'on sait qu'il est absorbé par les affaires." M. Carrière ajoute pourtant : "La femme surtout en souffre, puisque même au foyer je demeure soucieux, étant donné mon travail."

Il monte en épingle le rôle de sa femme. "Je dois mon succès à sa compréhension. Elle m'est un appui de premier

plan." Profondément religieux, M. Carrière connaît bien le pape Paul VI; il l'a rencontré en 1940 alors qu'il faisait partie de l'Association patronale italo-canadienne. "Comment pourrais-je travailler sans un guide derrière moi ? Dieu est un fait dont je ne doute pas."

Marc Carrière veut vivre la simplicité de l'Évangile

Si vous lui rendez visite chez lui, à son bureau de la rue Notre-Dame (chez Marc Carrière Ltée), tout comme à celui de Dupuis Frères, dans les halls d'entrée vous verrez quelle place importante prend à ses yeux la religion catholique. Partout, des crucifix, des portraits du cardinal Léger et de Paul VI, Chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, membre de l'Unione Cristiana Imprenditori Dirigenti, administrateur-délégué de la Grand'œuvre du Cardinal, Marc Carrière pourrait aussi bien être cardinal lui-même qu'on n'en douterait pas. Il souligne cependant qu'il n'a jamais désiré devenir un religieux. "Ce qui me préoccupe, c'est de vivre la simplicité de l'Évangile et de mettre en pratique la doctrine sociale de l'Église", précise-t-il.

"Je suis maître après Dieu, et j'y tiens!"

Il ne se cache pas d'être impuisil, tendu. Son timbre de voix révèle d'ailleurs le conflit constant qui se livre en lui : il tente de maîtriser un tempérament autoritaire. "Dans mon entreprise je suis maître après Dieu, et j'y tiens ! L'autorité investie en un seul homme demeure pour moi la meilleure manière de procéder, en tout."

Il fume comme une vraie cheminée. Deux paquets par jour : "C'est la seule chose qu'il me reste à dompter", affirme-t-il. Ses loisirs ? Il en a peu : "Mon plus grand repos, c'est celui que je trouve chez moi, auprès de ma famille, lors des quelques heures qui nous réunissent."

"Les mondanités réduisent le rendement au travail"

Alors, il lit des revues d'ordre économique, regarde un peu la télévision. Il n'aime guère la fiction. Mais il se plaît aux récits à base d'histoire. "Je n'aime pas les mondanités, car je n'y trouve pas de détente. En peu de temps, lors des "parties", on constate qu'un verre d'alcool n'attend pas l'autre. Ces soirées risquent de réduire le rendement au travail. Autant que possible je m'abstiens de participer aux soirées mondaines. Je tiens à me lever chaque matin bien dispos."

Son déjeuner ? Des rôties, du café. Il quitte la maison à 8 h 30, se rend chez Desbergers, aux laboratoires Nadeau, à la Société Jacquar, chez Corbeil sur la Plaza, chez Gattuso. (Son frère Jacques est président des compagnies Desbergers, Cana-

da Drug, Jacquar et Nadeau. A titre de président de Sogena (dont toutes ces compagnies sont des filiales), Marc Carrière vérifie les rapports des ventes. Il se rend chez Dupuis Frères vers 11 heures. Il y reste jusqu'à la fin de la journée.

"Dans toute entreprise, on peut se fier à une machine IBM et à la matière grise de l'individu. Moi, je me sers des deux. C'est ainsi que je fais ma tournée quotidienne de tous les étages de Dupuis Frères chaque après-midi." Il va ici et là, s'informe à chaque rayon des problèmes de l'heure. Grands sourires, de part et d'autre. Sa démarche est altière sans être arrogante.

Lorsqu'il est en proie à une forte tension, il sort du magasin et arpente les trottoirs du quadrilatère Sainte-Catherine-Saint-André-de-Montigny-Saint-Christophe. Il regarde les vitrines tout en fumant une cigarette (interdit de fumer à l'intérieur). Le grand patron n'est devenu qu'un simple piéton.



(Photos John Taylor et Gilles Costant)

Comment vont nos affaires aujourd'hui ? demanda Marc Carrière à sa secrétaire, Mlle Myrto Brasseur. Le financier vient d'arriver au bureau de sa société de courtage.

JE N'AI PAS D'EMPLOYES, MAIS DES ANXIÉTÉS

Les rapports avec les employés ? « Je n'ai pas d'employés, je n'ai que des clients », Marc Carrière se fait un point d'honneur et envoie le bilan de son employé sur un salaire de 22.000 par mois à son directeur. **SIGNE DE SA MAIN**, Carrière écrit DUPUIS JOGENA dit... au-dessus de la signature de son directeur. « J'espère que vous n'avez pas d'un autre salaire de 22.000 par mois, car si vous l'avez, vous n'avez pas d'employés, mais des clients », dit-il. « Les clients et les employés ne sont pas la même chose, mais les clients et les employés ne sont pas la même chose, mais les clients et les employés ne sont pas la même chose... »

siisme dans tout ce que j'ai accompli, peu importe l'importance du travail. J'ai toujours tenu à protéger les vertus de justice et de charité.

Et les défauts ? « Vous seriez mieux informé en interrogeant ceux qui travaillent avec moi. Disons que je suis très impatient, et cela est dû à une grande volonté de réussir. Ce que je commande aujourd'hui, j'aurais voulu que ce soit bien fait hier ! Mes collaborateurs s'en ressentent, et c'est bien sans explication, mais orgueilleux avec explication : pour réussir, il faut croire en soi-même et ne pas se déprécier inutilement. »

"Pas de travail administratif pour les femmes!"

La musique ? Le semi-classique. J'aime tout ce qui concerne la mer, les voyages. L'été, j'en profite pour faire un voyage sur mon yacht, le "Corsaire". En hiver, comme l'hiver, je me terre dans mon trou !

Les femmes, en affaires ? « Autant que possible, je ne tiens pas à confier un travail administratif aux femmes. Elles possèdent un certain sens d'humour et une sensibilité qui ne concorde pas toujours avec la réalité des affaires. Dans le domaine des relations publiques, par contre, elles sont dans leur élément. »

"Je dis ce que je pense, au risque de déplaire..."

Six qualités ? Il nous les dit lui-même : « La franchise de dire ce que je pense, même au risque de déplaire, et l'enthousiasme dans tout ce que j'ai accompli, peu importe l'importance du travail. J'ai toujours tenu à protéger les vertus de justice et de charité. »

ATTENDRE 100 ANS D'INDIGES, C'EST PRÉPARER 100 ANS DE CHAOS

Pour Marc Carrière, le capitalisme n'est pas viable au point de vue économique. « Je tiens à dire, en faveur des employés, ce que j'ai dit que je respectais leurs conditions de travail, mais ils tendent absolument à acheter au lieu de louer, placent d'automobiles une personne, 100 ans d'attente, c'est tout droit. Mais si leur âge est catégoriquement que 100 ans d'attente, ils ne s'en rendent pas par 100 ans de l'horrible de nouvelles instances. La seule manière pour les ouvriers d'attendre, c'est l'indépendance économique, ce sera de venir à plus en plus avec les entreprises canadiennes françaises. »

“Mon repos?”

Chez moi, en famille!”

Aujourd'hui, si vous rencontrez Monsieur Carrière, vous ne manquerez pas d'être impressionné par son insistance sur l'idéal. "L'idéal, c'est ce qui fait l'homme, dit-il. Je respecte l'homme qui se marie parce qu'il accepte de prendre des responsabilités et de penser aux autres. Je ne dénigre pas le célibataire. S'il est instituteur, s'il fait partie d'une communauté religieuse, le célibataire peut se réaliser pleinement. Un homme, pour moi, c'est celui qui sait où il va."

Fini, son rêve d'être avocat!

Pourtant, il y eut une époque où Marc Carrière ignorait tout de son avenir. C'est en 1935. Agé de 15 ans, il étudie au collège Sainte-Marie. Il veut devenir avocat. La même année, sur son lit de mort, son père, humble serre-freins à l'emploi du Canadien Pacifique, fait savoir à Marc qu'il devra quitter ses études. Sa mère n'a pas les moyens de lui assurer la poursuite de son instruction.

"J'avais beaucoup d'admiration pour mon père. Il a eu une influence décisive dans ma vie. Je me rappelle que, petit gars, j'avais peur des orages électriques. Mon père m'expliqua que le tonnerre était inoffensif. Nous causions ensemble. Pour être heureux, me disait-il, je n'avais qu'à mettre en pratique le "Ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse" évangélique. Lorsqu'il mourut, j'entrai comme messenger dans une modeste succursale de banque à Montréal, au salaire de \$25 par mois."

Il en a assez d'être commis de banque et pilier de taverne

A 18 ans, Marc Carrière fréquente assidûment les tavernes. Des discussions oiseuses ici et là: "Avec mes amis, je placolais durant des heures. Dernier commis d'une banque d'é-



"Il s'agit de comprendre son mari quand on sait qu'il est absorbé par les affaires", confie Madame Carrière.

pargne, perdant mon temps à l'extérieur, je me suis dit que je devenais un rien."

Il ne veut pas perdre le nord ni se voir condamné à une vie médiocre. Le goût de poursuivre ses études le tenaille. Désespéré, il accourt auprès de son ancien professeur de syntaxe, le père Reid, jésuite.

"Père, lui dis-je, je sens que je m'en vais vers rien. Je veux poursuivre mes études. Je songe à m'inscrire aux cours du soir à l'Université de Montréal, en sciences sociales. Le père Reid me dit alors qu'il me présenterait à "un jeune frais", le père Emile Bouvier, diplômé de l'Université de Washington en sciences économiques."

C'est alors que "le jeune frais", aujourd'hui un économiste de renom (ex-recteur de l'Université Laurentienne de Sudbury, maintenant à l'Université de Sherbrooke), donne

à l'adolescent inquiet le goût des sciences économiques. Il lui passe des bouquins, il l'incite à les lire avec sérieux: "Prouve-moi que tu ne veux pas perdre ton temps, en lisant deux heures par soir", avait ponctué le père Bouvier.

Bientôt, Marc Carrière écourte ses sorties: "Un soir, au lieu de revenir à 11 heures à la maison, je rentrais à 10 heures. Petit à petit je commençai à m'emballer pour l'économique. En quelques semaines, j'avais éliminé mes sorties. Je rentrais à la maison à 8 heures et passais le reste de la soirée à étudier, à apprendre les rouages de la science économique."

Anticonscriptionniste, il se joint au Bloc populaire, à la Ligue de défense du Canada, et à l'Action nationale auprès d'André Laurendeau. De 1943 à 1947, il exerce son activité au sein de l'Association Profession-

nelle des Industriels, dont il est le secrétaire-fondateur.

En face d'un homme d'affaires qui se déplace dans une luxueuse limousine conduite par un chauffeur privé, en livrée impeccable, et qui habite une somptueuse maison avec piscine, on ne peut éviter de l'interroger sur l'argent. Pour lui, dont dépend le gagne-pain de quelque 2.400 salariés, ça veut dire quoi, gérer des millions ?

"Personnellement, je ne suis pas millionnaire. Voyez-vous, ce n'est pas tellement l'argent que vous possédez qui compte mais plutôt celui que vous contrôlez. Un gérant de banque ne possède pas les millions entreposés dans la chambre forte. Mais, si vous voulez emprunter \$500 pour acheter une auto, c'est à lui que vous vous adresserez, parce qu'il a le pouvoir de vous accorder ou de refuser cet emprunt."

Il emprunte en argent, et veut rembourser avec du cuir...

"Dans le monde de la haute finance, ce qui compte le plus, c'est la parole donnée. C'est sacré ! La confiance établie est une tradition. On traite chaque jour pour des millions de dollars par téléphone sans qu'on signe quoi que ce soit."

En 1949, à 29 ans, Marc Carrière acquiert la compagnie de souliers Slater's. Il avait emprunté \$500.000 d'un syndicat pour acheter l'entreprise et \$1.000.000 d'une banque. Son premier geste d'industriel. Par la suite, la banque dont il avait

emprunté exige le remboursement de la dette. "Écoutez. L'argent que vous m'avez prêté, je peux vous le rembourser en cuir. Vos chambres fortes sont assez grandes pour en absorber des tonnes, n'est-ce pas ? Impossible de vous remettre tout de suite toute la somme. La matière première doit être transformée..." Marc Carrière, malgré cette rebuffade (car la banque ne démordit pas), se débarrasse de ce souci en revendant la Slater's au syndical qui lui avait prêté l'argent.

"Carrière, le nerf de la guerre c'est la finance"

Il vend des obligations par la suite. Il fonde sa propre société de courtage, Marc Carrière Ltée. Peu à peu, il bâtit l'empire qu'il domine aujourd'hui. En février 1966, il achète Dupuis Frères de Paul Desmarais. "Lorsque j'ai vendu la Slater's, en 1951, je me suis dit : "Carrière, si tu veux réussir, il te faut le nerf de la guerre; te lancer dans la finance et vendre des obligations." Il respire d'aise, maintenant.

"Que je me rende à mon bureau de Sogena, de Dupuis Frères, ou à Gattuso, j'ai des le matia, devant moi, l'état des ventes de la journée précédente. En 30 secondes, je vois si oui ou non nos affaires montent. Si, dans un établissement, je constate que les ventes de tel mois ont connu une baisse appréciable par rapport à l'année précédente, j'enquête tout de suite et je décide en conséquence."

"LES AMÉRICAINS NE CRAIGNENT PAS D'INVESTIR CHEZ NOUS"

Il se moque des rumeurs voulant que le climat québécois ne soit plus propice à l'investissement de capitaux étrangers chez nous. (Souvenons-nous de la récente visite de M. Daniel Johnson en Ontario, où les financiers anglosaxons ont affirmé qu'ils craignaient de placer des millions au Québec.) "Pour moi, les Canadiens anglais et les Américains ne craignent pas d'investir chez nous. La preuve: \$50 millions d'obligations de l'Hydro-Québec viennent d'être vendues."



Marc Carrière au milieu des siens : dans l'ordre, Madame Carrière (née Rita Gagné), l'aîné François, Isabelle, dans la quinzaine, Anne-Marie, six ans, Benoît et Dominique. N'apparaît pas sur la photo : Marie-Josée.

L'HOMME DU MOIS: MARC CARRIÈRE

Parmi les hommes d'affaires qui ne cessent de rehausser le prestige des Canadiens français dans le monde financier, Marc Carrière a su jouer un rôle de premier plan en alliant son intelligence, son esprit mathématique, son travail et son sens humanitaire.

Président de Dupuis Frères, de la Place Dupuis Inc. et de plusieurs autres sociétés, cet homme de grande envergure mérite le titre d'Homme du Mois grâce à sa dernière initiative: le projet Marc Carrière, qui a été rendu public vendredi soir. Comme on le sait sans doute, monsieur Carrière a annoncé la construction d'un immeuble de 1,000 pieds de haut surmonté d'une tour panoramique de 300 pieds, ce qui en fera l'édifice le plus élevé au Canada... et tout cela sur l'emplacement même de la Place Dupuis.

Cet homme d'affaires averti a débuté sur le marché du travail durant la crise avec un salaire de \$25 par mois. Il a complété ses études le soir parce que, le jour, il lui fallait gagner sa vie. Il a eu sa bonne part de déboires et d'é-

checs, mais, comme il le dit lui-même, les déboires et les échecs sont toujours enrichissants parce qu'ils nous procurent une expé-



rience nécessaire à la poursuite de nos activités dans le difficile monde des affaires.

Si Marc Carrière a pu ainsi s'imposer, c'est parce qu'il a tou-

jours su faire l'union entre les affaires et ses employés, ne pensant pas uniquement au dollar, mais également à assurer le bien-être de ceux qui collaborent à son oeuvre. Il sait qu'un employé satisfait saura faire plus pour la compagnie et la société qu'un mécontent.

Lorsqu'il a décidé de faire l'acquisition du magasin Dupuis Frères Ltée, cette institution périssait dangereusement face à la concurrence des établissements similaires de l'ouest de la métropole, mais grâce à son dynamisme, non seulement a-t-il réussi à remonter la pente, mais il oeuvre présentement à bâtir l'un des développements les plus exceptionnels du Canada, ce qui rehaussera sensiblement le prestige commercial de l'est de la ville.

Avec Marc Carrière et sa Place Dupuis, avec Place Radio-Canada et avec le projet de l'Université du Québec, nous serons tous orgueilleux d'habiter et de circuler dans l'est de Montréal.

Merci monsieur Marc Carrière, l'Homme du Mois.

Marc Carrière abandonne le contrôle de la maison de courtage René T. Leclerc

par Michel Nadeau

La nouvelle direction de la maison de courtage René T. Leclerc vient de déposer une demande d'admission comme membre de la Bourse de Toronto. La firme de la Place Dupuis, qui a déjà fait en janvier dernier l'acquisition d'un siège à Toronto, compte ainsi être en mesure de transiger prochainement sur le parquet de la Ville-

Reine. La requête fournit également des détails concernant l'accord intervenu entre les nouveaux dirigeants, quatre courtiers à l'emploi autrefois de la firme C.J. Hodgson, Richardson à Montréal et le financier montréalais Marc Carrière qui verra sa participation au capital-actions fondre jusqu'à 16% d'ici

quatre ans.

Ce geste confirme le changement radical dans la politique de cette entreprise qui était jusqu'à tout récemment entièrement contrôlée par M. Carrière. Fondée en 1922, René T. Leclerc se spécialisait dans la vente d'obligations gouvernementales, municipales et scolaires.

Il y a quelques mois, un groupe de quatre anciens courtiers de C.J. Hodgson dirigé par M. Jean E. Douville amorçait des négociations avec M. Marc Carrière en vue de prendre le contrôle de l'entreprise. M. Carrière a alors consenti à céder la moitié du capital-actions aux nouveaux venus et à quelques cadres de la maison.

Toutefois, il faut signaler que mis à part M. Carrière, les seuls actionnaires qui détiennent plus de 5% sont les quatre anciens de chez Hodgson et le vice-président, M. Gabriel Gendron.

Les nouveaux arrivés ont rapidement pris les commandes. Le président est M. Jean E. Douville. Ses collègues, M. R.J. Williams, M. N.L. Majendie et M. R.D. Dacks occupent les fauteuils de vice-présidents. M. Carrière demeure président du conseil.

La compagnie compte également quatre autres actionnaires qui détiennent moins de 5% du capital. Il s'agit de Mlle Myrto Brasseur, MM. J.C. Leclerc, Yves Chantal et Michel Côté.

Le document déposé à la Bourse de Toronto montre comment le groupe de chez Hodgson prendra le contrôle au cours des prochaines années:

● M. Douville achètera 20% des actions présentement détenues par M. Carrière en 1977.

● Par la suite, au mois de février de chaque année jusqu'en 1980, M. Carrière cédera d'autres actions aux autres actionnaires jusqu'à ce que sa participation soit réduite à 16%.

Cette transaction signifie la disparition d'une autre entreprise du groupe contrôlé par M. Carrière. Au cours des dernières années, l'homme d'affaires montréalais, âgé de 56 ans, a vendu plusieurs entreprises dont il était directement ou indirectement le principal actionnaire: Gattuso, Dupuis Frères, Place Dupuis... Sa société de gestion, Sogena, ne contrôle plus maintenant que quelques laboratoires pharmaceutiques et de cosmétiques de même que certains investissements immobiliers à Bromont.

Pour ce qui est de René T. Leclerc, le nouveau président, M. Douville a entrepris de donner un nouveau souffle à l'entreprise. Des vendeurs de chez Hodgson et Brault, Guy, O'Brien ont récemment été engagés de même que l'économiste Nathan Bossen à l'emploi de cette dernière maison. Un négociant de chez Draper, Dobie a également été recruté.

MARC CARRIÈRE, un bâtisseur à son dernier repos

Plus d'une centaine de parents et amis assistaient, hier matin, à une messe célébrée en l'église Saint-André-Apôtre en hommage à l'homme d'affaires Marc Carrière, mort jeudi dernier.

Richard Johnson

Marc Carrière, qui était malade depuis plusieurs années, fut l'un des financiers francophones les plus en vue au cours des années 60 et 70.

Empire

Il avait bâti autour de sa maison de courtage et de son holding Sogéna un petit empire qui regroupait une vingtaine d'entreprises, dont le célèbre magasin Dupuis Frères et Place Dupuis.

Débuts boiteux

En 1950, à l'âge de 30 ans, Marc Carrière se lance sérieusement dans les affaires.

Il achète une manufacture de chaussures, la Slater Shoe, rue de Normanville, dans l'est de la ville.

L'affaire tourne au vinaigre. Les ventes piétinent. Les inventaires de cuir s'accumulent. La banque ferme le robinet. C'est l'échec. Il vend.

Marc Carrière vend sa maison et occupe divers emplois avant de devenir vendeur d'obligations pour une maison de courtage.

Il apprend vite. Tellement vite qu'il finit par acheter la boîte qui portera désormais le nom de Marc Carrière 1^{er}.

Nous sommes au début des années 60 et il se glisse dans le peleton de tête, d'autant plus que les francophones sont rares dans les milieux financiers.

Il achète la vieille maison de courtage René T. Leclerc, qu'il fusionne avec la sienne.

En 1962, il fonde son holding, Sogéna, qu'il inscrit à la Bourse en 1965.

C'est la chasse aux entreprises qu'il avale goulû-

ment. Son chiffre d'affaires, à cette époque-là, touchait quelque 60 millions de dollars.

Parmi ses partenaires, Paul Desrochers, principal conseiller de Robert Bourassa à cette époque et sans doute un des hommes les plus puissants du Québec.

Le joyau de Sogéna sera Dupuis Frères, le magasin centenaire de la rue Sainte-Catherine, véritable institution nationale du Canada français.

C'est Paul Desmarais qui lui avait vendu le magasin qu'il avait lui-même acquis, l'année précédente, du financier d'origine gaspésienne Jean-Louis Lévesque.

Sous le chapeau de Sogéna, en plus de Dupuis Frères et Place Dupuis que Marc Carrière avait construit, on retrouvait, entre autres, les laboratoires Desbergers Nadeau et Canada Drug; Gattuso et Alphonse Raymond dans l'alimentation; une compagnie de transport maritime sur le Saint-Laurent et les Grands Lacs, Messagerie côtière et divers commerces de détail.

Puis, les choses se détériorèrent rapidement, et le financier eut même des démêlés avec la Justice. Démêlés qui auraient ruiné sa santé et son moral, même s'il fut acquitté.

Générosité

La générosité de Marc Carrière était proverbiale et il s'est toujours dépensé sans compter pour de nombreuses causes.

Ami du cardinal Léger, c'est lui qui, en 1955, dirigea la campagne de souscription pour la construction de l'hôpital Saint-Charles-Borromée. Il récolta la somme record de 5 millions!

« Il avait un sens formidable de la persuasion », nous dit son frère Jacques.

Outre son épouse Rita Gagné, Marc Carrière laisse dans le deuil ses enfants François, Marie-Josée, Isabelle, Benoît, Dominique et Anne-Marie.

M. Carrière avait 70 ans.



Marc Carrière

Photo d'ARCHIVES

Hon. H. G. Carroll Dies in Quebec, Was Former Lieutenant-Governor

Noted Jurist Was 74 — Had Been Solicitor-General
In Laurier Cabinet, King's Bench Judge,

Gazette Q.L.C. Officer 21 août
1939

(Special to The Gazette.)

Quebec, August 20. — The Hon. Henry George Carroll, former Lieutenant-Governor of the Province of Quebec and judge of the Court of King's Bench, died here at noon today following a lengthy illness. Mr. Carroll retired from public life in the spring of 1934, on the completion of his term of office at Spencer Wood. He was 74 when he died.

Henry George Carroll, 16th Lieutenant-Governor of Quebec, was born at Kamouraska, Quebec, on January 31, 1865, the son of Michael Carroll and his wife, Marguerite (Campbell) Carroll. He was the eldest of four brothers. Hon. Mr. Carroll's father was far from being a rich man, and after consulting with his sons it was decided that the eldest should be sent to the old St. Anne de la Pocatière College near Kamouraska, and the others to local institutions.

Hon. Mr. Carroll therefore studied classics at Ste. Anne's and later at Laval University, Quebec. After two years spent in reading philosophy, he was admitted to the Bar in 1899. A hard worker, he rose rapidly to the summit of his profession in Quebec. He practised at Rivière du Loup for some time, being subsequently appointed Crown Prosecutor for the whole of his native province. He was created a K.C. by the then Governor-General of Canada, the Earl of Minto. His reputation spread quickly, and his persuasive style of oratory soon attracted the attention of Sir Wilfrid Laurier, who was at that time seeking young men in Quebec who

could carry the Liberal banner in the 1891 elections.

Mr. Carroll was asked by his chief to run in Kamouraska, a difficult county. He was 26 at the time he entered the political arena, his opponent, in the person of Hon. Thomas Chapais (now Sir Thomas), being an experienced election strategist of long standing. Mr. Carroll won by a majority of 91. Mr. Chapais became later a Senator and the Leader of the Opposition in the Quebec Upper House.

In the 1896 elections, which saw Sir Wilfrid triumphant throughout the Dominion, Mr. Carroll held his seat, but only by 11 votes. In 1902 the Prime Minister selected him for the post of solicitor-general. He made a great name for himself in Canadian cases which he argued before the Privy Council in London. His health failed him in 1903, he never was very robust, and he was appointed to the Bench for the district of Gaspé. As he was but 39 years old at that time, Mr. Carroll was the youngest Superior Court judge in Canada, and presumably in the British Empire.

After being transferred to Rimouski, Mr. Justice Carroll was elevated to the Court of Appeal in 1908, and for 13 years sat in the Court of King's Bench in Quebec with such eminent jurists as Sir Louis Jetté, Sir Horace Archambault, Chief Justice Lamothe, and Mr. Justice Pelletier.

He was one of the signers of the address from the Liberal Party to the Pope, resulting in the appoint-

ment of a Papal Ablegate to Canada in 1906. He became chairman of a Royal Commission appointed to enquire into the liquor traffic of the Province of Quebec in June, 1912. He was also appointed a member of the Council of Public Instruction in 1906.

The report he made in 1902 on the question of temperance in Quebec was to bear fruit in 1921. In that year Premier Taschereau introduced the Quebec Liquor Commission system, and it was based on Mr. Justice Carroll's report. It served as the model for government liquor commissions throughout Canada. Mr. Carroll was appointed vice-president of the board.

He was at one time president of the Soleil Publishing Company, and a director of the defunct Lake Huron Railway Company.

When Sir Lomer Gouin died dramatically just as he was about to prorogue the Legislature in 1929, it was necessary that an appointment be made immediately. In the emergency thus created the government at Ottawa turned to Mr. Carroll, who had on a previous occasion been offered the post but had refused it.

When, on April 2, 1929, following the advice and counsel of his trusted friends, he accepted the high office, he was called on to make a great sacrifice and give up the lucrative position of vice-president of the Liquor Commission, the successful establishment and administration of which he did much to ensure. His pension as retired judge was also automatically cancelled, upon being named Lieutenant-Governor.

Hon. Mr. Carroll had attended, with Sir Wilfrid Laurier, the coronation ceremony of King Edward VII, making the acquaintance on that occasion of the then Prince of Wales, later King George V, whom he was destined to represent in the Ancient Capital.

One of the incidents which the Lieutenant-Governor used frequently to recall with great pleasure was the visit to Spencerwood of the Rt. Hon. Ramsay MacDonald in 1929. He formed a warm friendship with the then Labor Prime Minister of Great Britain and set a precedent when he drove down to the Quebec docks with Mr. MacDonald when the latter sailed for home, after his Canadian visit.

The Lieutenant-Governor belonged to the fast-disappearing group of gentlemen of the old school. He found all his pleasures in his home surrounded by his family. He was honorary chairman of many charitable and social organizations and was a member of the Rideau Club, Ottawa, and the Garrison Club, Quebec.

Hon. Mr. Carroll is survived by his wife; two daughters, Mrs. M. C. Larue and Mrs. Edouard Taschereau, of Quebec; one brother, Joseph Carroll, of Chicago, and two sisters, Mrs. Frank Hatchell, and Rev. Sister Marie de l'Assomption, former superior of the Quebec General Hospital. He also leaves several grandchildren, nephews and nieces.

Funeral service will be held here in St. Coeur de Marie Church Wednesday morning, with burial at Kamouraska.



HON. H. G. CARROLL

In memoriam *La Patrie*
22 août 1939
Henry-George Carroll

Un autre des meilleurs amis du temps de ma jeunesse étudiante à l'Université Laval de Québec — en 1884 — Henry-George Carroll, vient de rendre son âme à Dieu.

Affable et sympathique, d'une intelligence claire et vive, d'un jugement sûr, d'une intégrité parfaite et d'une loyauté à toute épreuve, il eut gagné l'estime et la confiance de tous ceux qui l'approchaient. Homme de bon conseil et d'un commerce agréable, il fut toute sa vie, en tout temps et en tout lieu, un gentilhomme accompli.

D'une constitution frêle et chétive, il vécut jusqu'à 74 ans. Miracle de vie régulière et rigide. Dès 1884, il se voyait privé des distractions et des amusements auxquels se livraient de bon cœur ses camarades débordants de santé. Tous ses instants étaient consacrés à l'étude du droit, de la littérature française et anglaise. De sorte que lorsque le Barreau lui ouvrit ses portes, Carroll était bien armé pour les luttes que lui réservait l'avenir.

Il ne tarda pas à briller d'un vif éclat dans la carrière d'avocat. A vingt-six ans — en 1891 — son comité natal, Kamouraska, l'envoyait siéger à la Chambre des Communes, de préférence à l'hon. Thomas Chapais, l'un des écrivains et des orateurs les plus remarquables de l'époque. Son succès eut un tel retentissement qu'on lui prédit dès lors les plus grands honneurs publics. En 1902, Laurier lui confia le poste de solliciteur-général. C'était une tâche trop ardue. Il l'abandonna pour devenir juge dans le district de Gaspé. Il n'avait que 39 ans, ce qui lui conférait l'honneur d'être le plus jeune membre de la magistrature du pays. En 1908, il

passait à la Cour d'Appel où il siégea durant treize ans. En 1912, il fut chargé par le gouvernement de Québec d'étudier le problème de la vente des boissons alcooliques dans divers pays d'Europe. Son rapport servit de base à la loi des liqueurs dont le ministre Taschereau dota la province de Québec en 1921.

A la mort prématurée de sir Lomer Gouin, en 1929, Henry-George Carroll fut élevé à la dignité de lieutenant-gouverneur de sa province.

En vérité, peu de Canadiens ont eu, en un espace de temps aussi court, une carrière aussi magnifiquement remplie.

Qu'on me pardonne ce court aperçu de la vie publique de mon ancien camarade. Je voulais tout simplement signaler les étapes extraordinaires de l'existence d'un homme affligé d'une constitution plutôt malade qui, par la seule force de sa volonté et son incessant désir

de remplir les charges qui lui étaient confiées, a réussi à vaincre tous les obstacles, pendant que la plupart de ses contemporains tombaient sur la route.

Il y a sept ans, le 1er février 1932, j'écrivais à mon ami Carroll, alors lieutenant-gouverneur de notre province, la lettre suivante, à l'occasion du 67e anniversaire de sa naissance:

"Mon cher Carroll,
"Des félicitations l'arrivent de partout, j'en suis sûr.

"Combien de ceux qui te complimentent à l'envi contournent comme toi le cap de la soixante-septième ? Peu assurément. Je fais partie de ce rare groupe de vieux rospains qui ont encore bon pied et bon oeil.

"Il est évident que la vertu et la bonne conduite produisent des merveilles. De tous les étudiants de mon temps, tu t'en souviens bien, tu paraissais le moins solide. Tu semblais craindre de ne pouvoir monter la côte... Et comme tu es allé loin !... Combien de nos camarades d'alors, pleins de vie, joyeux, voués à une longue existence, nous ont quittés, laissant leurs beaux rêves accrochés aux ronces du chemin ?... Aujourd'hui, nous nous comptons à peine sur les doigts de la main.

"Si nous continuons d'être sages, le Petit Jésus nous laissera probablement faire encore quelque temps. Nous serons très gentils, n'est-ce pas ? Il serait vraiment pénible d'être terrassés à l'heure même où nous sommes si heureux de voir les êtres qui nous sont chers presser à leurs lèvres encore vermeilles la coupe débordante de vie et d'espérance que l'avenir leur tend amoureusement...

"Tu es mon aîné. Je n'atteindrai 67 qu'aux premiers jours de mars. Je te promets cependant de te suivre fidèlement, optiquement, jusqu'au bout... Je n'ai jamais lâché mes amis...

"Je te prie de croire, mon cher Carroll, à ma vieille amitié et à l' sincérité de mes vœux de bonheur et de longue vie."

Pour le bonheur de sa famille, de sa femme et de ses enfants qu'il aimait de tout son coeur, j'aurais voulu que mes souhaits fussent exaucés plus longtemps encore. Hélas ! la vie est soumise à une inexorable loi.

Le 14 décembre 1930, publiant des "Rémiscences Québécoises", au lendemain de la mort de l'hon. Adéard Turgeon et d'un autre ami d'Université, N.-K. Laflamme, je disais :

"Adéard Turgeon avait pour compagnons d'Université des jeunes gens qui firent plus tard leur marque. H.-George Carroll fut député à Ottawa, solliciteur-général dans le gouvernement Laurier, juge de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel; il est aujourd'hui lieutenant-gouverneur de notre province; L.-A. Taschereau, avocat brillant, député, ministre et premier ministre de Québec depuis onze ans; N.-K. Laflamme qui a été l'une des gloires

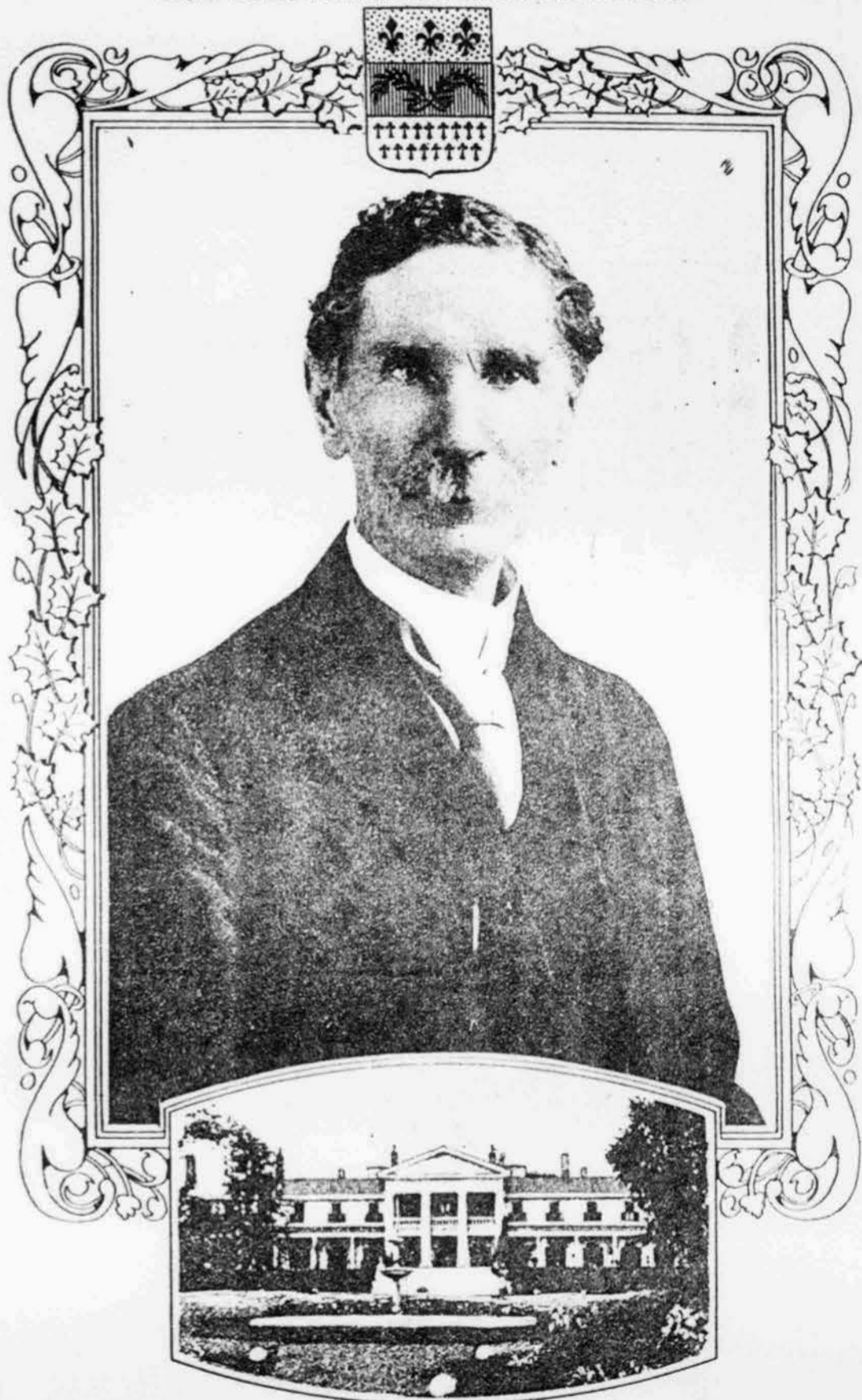
du Barreau et sans conteste l'un des criminalistes les plus habiles dont le Palais s'honore, député et sénateur; Chs Aecher, Blaise Letellier et J.-C. Pouliot, tous trois juges de la Cour Supérieure, qui apportent tant de dévouement, de compétence et d'impartialité dans l'accomplissement de leurs fonctions; L.-G. Belly, avocat infatigable, député, ancien ministre fédéral; Mathias Tellier, député, chef de l'opposition, qui est l'ornement de la Cour d'Appel.

"Pas un de nos camarades de cette époque déjà lointaine qui n'eût brillé au premier rang. Hélas ! la plupart tombèrent sur la route avant d'avoir fourni la pleine mesure de leur savoir et de leur valeur."

Sur la tombe de mon vieil ami Carroll, dont la remarquable carrière a jeté un lustre sur la génération qui s'éteint peu à peu, qui eut constamment la probité et l'honneur pour guides, je dépose ce témoignage de mon indéfectible amitié et de mes regrets les plus sincères.

Ch. ROBILLARD,
ancien rédacteur en chef de la
Patrie.

NOS LIEUTENANTS-GOUVERNEURS



L'honorable Henry-George CARROLL, seizième lieutenant-gouverneur de la province de Québec.—Né à Kamouraska, le 31 janvier 1866; admis au Barreau en 1889; solliciteur général du Canada de 1902 à 1904; juge puisné de la Cour Suprême de Québec, en 1904; Juge de la Cour du Banc du Roi, en 1908; membre de la Chambre des Communes pour Kamouraska, de 1891 à 1904; vice-président de la Commission des Hécours, de 1921 jusqu'à sa nomination comme lieutenant-gouverneur, en mars 1929, en remplacement de sir Lomer Gouin, décédé le 28 mars.—Armes: Tiercé au premier d'or à trois fleurs de lis d'azur; au second de gueules chargé de deux branches de laurier de sinople, et au troisième d'hermine.—Devise: "Sagax vlarum rerum tenax". (Inflexible dans l'essentiel, conciliant dans les choses secondaires). — (Photo Livernois, Québec.)

L'HONORABLE HENRY GEORGE CARROLL

16^{ième} Lieutenant-Gouverneur

L'honorable Henry George Carroll est né à Kamouraska, le 31 janvier 1865, du mariage de Michael Burke Carroll, immigrant irlandais et de Marguerite Campbell, immigrante écossaise.

Il fit ses études classiques au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière et ses études de Droit à l'Université Laval, à Québec.

Admis au Barreau, le 3 juillet 1889, il établit son étude juridique à la Rivière-du-Loup.

Il est élu député de Kamouraska aux Communes en 1891 et est réélu à chaque élection jusqu'en 1904.

Le 7 février 1902, Sir Wilfrid Laurier l'appela dans son ministère en qualité de Solliciteur Général.

Le 29 janvier 1904, il était nommé Juge de la Cour Supérieure, et le 20 décembre 1908, il passait à la Cour du Banc du Roi.

Le 2 avril 1929, Henry-George Carroll devenait Lieutenant-Gouverneur de la Province et remplaçait Sir Lomer Gouin, décédé en fonction.

Il mourut à Québec, le 20 août 1939.

En juin 1891, il avait épousé Amazélie Boulanger, fille de Lazare Boulanger, marchand de Sainte-Agathe-de-Lotbinière. De cette union sont nées : Marguerite (épouse de M^e Louis Larue, C.R.), et Juliette (épouse de M^e Edouard Taschereau, C.R.).

ROLL

[211]

EX: Le Bottin Parlementaire du Québec

1962

Paul E. Parent



L'HONORABLE HENRY GEORGE CARROLL

[210]

EX: Le Bottin Parlementaire du Québec

1962

Paul E. Parent

FAIR CHIEFS COMBINE TWO FACES OF CANADA



C. F. Carsley

English-speaking Businessman

Cecil Frank Carsley, who moves into the No. 2 World's Fair position as deputy commissioner-general, apparently was chosen because of his ability to organize and get things done.

One of his more important contributions to the community was the post he held last year as deputy campaign chairman of the Red Feather campaign.

Mr. Carsley, a past president and chairman of the Red Feather board of directors, and a member of the board of governors, is also known in municipal circles for two special reasons:

He served as a member of the Royal Commission headed by Judge Paul Champagne to investigate Montreal's administrative system; and he was actively engaged in the effort to reduce the number of annual charity appeals in the city, through the co-ordination of drives.

English Montrealer

Mr. Carsley, at 51, is as typical a native Montrealer, in his own way, as is his senior colleague, Paul Bienvenu, commissioner-general of the World's Fair.

A Westmounter, he is a prominent businessman, president of the Lion Vinegar Co. He has a background which reflects the contributions English Canada has made to the picture that is Canada today, just as Mr. Bienvenu's symbolizes the contributions made by French Canada.

He was educated at Lower Canada College and McGill University.

His business associations have included the vice-presidency of the Provincial Bank of Canada and Canadian Vinegars Ltd., in Toronto; the presidency of Kent Foods Ltd., in Nova Scotia, and directorships in the Industrial Life Insurance Co., in Québec; the National Trust Co., Ltd., in Toronto, and Western Vinegars Ltd., in Winnipeg.

Mr. Carsley also has a distinguished military service record, having served as major and general staff officer with the Canadian Infantry in World War II. He was mentioned in dispatches and was made a Member of the British Empire.

Mrs. Carsley is the former Margaret Kongman Sims. The couple have three sons.

Mr. Carsley's pictures present him as a man of firm military bearing, and this firmness may be reflected in his capacity to expedite the reaching of a decision on a controversial subject.

Typical of his realistic and candid approach were the views he expressed in 1960 on the subject of multiple charity campaigns.

"The real tragedy of our local situation," said Mr. Carsley, "is not only that we have so many campaigns—with their inefficient and uneconomic overhead and waste in canvassing personnel and community resources; it is that citizens generally and the business community in particular appear to have reached the position where they accept the problem as something about which nothing can be done. We in Welfare Federation refuse to accept this position."

Mr. Carsley's preoccupation with efficiency and economy, and refusal to concede that any problem is insoluble, will unquestionably aid in the direction of the World's Fair.

Maintenant au service de l'Exposition universelle

Depuis 60 ans, les familles Bienvenu et
Carsley travaillent au progrès de Montréal

par Cyrille Felteau

Dans quelques années, quand on relatera l'histoire de l'Exposition universelle et internationale de Montréal, on pourra dire, sans forcer la vérité, que le premier bureau du Commissaire général et de son adjoint fut... un salon. Un salon spacieux, décoré avec un goût discret, pièce maîtresse d'un bel appartement, au 4^e étage d'un immeuble de rapport sis à mi-chemin entre la Pointe St-Charles et le sommet du mont Royal.

C'est là qu'un après-midi de la semaine dernière, au domicile de M. Paul Bienvenu, nous avons fait connaissance en même temps avec les deux hommes clés de l'énorme entreprise qui révolutionnera la vie de la Métropole au cours des prochaines années.

Lorsque ces amis de vieille date, issus de deux familles montréalaises liées depuis des générations, veulent échapper à leurs occupations journalières afin de discuter à loisir du grand projet en gestation, ils se donnent rendez-vous au 3010 "The Boulevard". Loin de l'insistante sonnerie du téléphone, dans la quiète atmosphère du foyer de M. Bienvenu, ils règlent ensemble mille et un détails et fixent d'un commun accord les phases préliminaires d'organisation de l'événement par excellence du centenaire de la Confédération. Tant que l'Expo ne possèdera pas ses propres locaux, même temporaires, il leur faudra procéder ainsi.

Fait inédit et qu'il convient de souligner ici, ce n'est pas la première fois que deux membres des familles Bienvenu et Carsley travaillent ainsi en collaboration. Il y a plus de soixante ans, au tout début du siècle, le père du Commissaire général, M. Tancrede Bienvenu, avait siégé aux côtés du grand-père de Cecil Frank Carsley (Commissaire adjoint) dans le premier conseil d'administration de la Banque Provinciale du Canada. Depuis cette époque déjà lointaine, les deux familles, de langue et d'origines différentes n'ont cessé d'entretenir des rapports d'amitié, de "se voisiner", comme on dit familièrement.

Montréalais de vieille souche

A l'intention des Montréalais de vieille souche amateurs de petite histoire, il paraît également à propos de rappeler qu'au siècle dernier Samuel Carsley posséda et dirigea, rue Notre-Dame, le premier magasin à rayons de Montréal. Par la suite, l'établissement se transporta rue Ste-Catherine, sur l'emplacement actuel de la maison Eaton.

C'est en un excellent français et avec une fierté bien légitime qu'au début de l'interview, en l'absence de son collègue, le petit-fils de "Sam" Carsley nous révélait ces faits, sans doute bien connus de la plupart des vieux Montréalais, et qui témoignent on ne peut mieux de la bonne lignée des responsables de notre Exposition universelle. Quelques minutes plus tard, M. Bienvenu les confirmait, en y ajoutant des précisions supplémentaires.

De toute façon, bien qu'ils puissent faire figure "d'inconnus" aux yeux du grand public, MM. Bienvenu et Carsley appartiennent à deux vieilles familles montréalaises qui ont énormément contribué au progrès de la ville, de la province et du pays. En s'attelant tous deux à la lourde tâche d'organiser l'Exposition de 1967, ils continuent une tradition familiale de service public et de collaboration dans l'amitié. Il faudrait sans doute être exagérément pessimiste pour n'y pas déceler une certaine assurance de succès pour l'Expo '67.

Deux types différents

Chacun à leur façon, MM. Carsley et Bienvenu sont, physiquement du moins, des représentants typiques de leur race et de leur milieu. Grand, svelte, racé, Cecil Frank Carsley ressemble plus à un diplomate britannique en mission qu'à un homme d'affaires canadien-anglais. A côté de lui, la rondeur et la petite taille du Commissaire général ressortent au premier coup d'oeil.

Fils d'un banquier canadien-français de grande réputation, Paul Bienvenu est une heureuse exception à une règle trop commune chez nous. Loin de dilapider le patrimoine familial, le président et directeur général des Produits Alimentaires Catelli Ltée (également directeur général de Catelli-Habitant Ltée) l'a fait fructifier. Sous son habile direction, le chiffre d'affaires de ces deux industries a plus que doublé en une vingtaine d'années.

Depuis nombre d'années, M. Bienvenu siège dans les conseils d'administration d'une quinzaine d'importantes industries, banques et maisons d'affaires canadiennes. Mais, elles ne sont pas toutes canadiennes-anglaises, puisque l'on compte, parmi elles, notamment le Credit Foncier Franco-Canadien, la Corporation d'Expansion financière et Les Prévoyants du Canada.

Motifs d'un choix

Loin de se défendre d'avoir des liens à la fois étendus et étroits avec les milieux financiers et industriels canadiens-anglais, M. Bienvenu s'en glorifie : "Je suis fier de la confiance qu'ils me témoignent, dit-il, et, de plus, je crois que, dans ces milieux, j'ai pu à l'occasion rendre nombre de services à mes compatriotes, sans le crier sur les toits."

A ceux qui, à un certain moment, ont pu s'inquiéter de sa santé, il répond avec un large sourire : "Je ne me suis jamais senti en meilleure santé qu'en ce moment". A 65 ans, Paul Bienvenu paraît au moins cinq ans plus jeune que son âge.

"Il y a quinze jours à peine, affirme-t-il, j'étais à cent lieues de penser qu'on me confierait la lourde tâche que j'assume en ce moment avec mon ami M. Carsley. Je n'ai nullement brigué cette haute fonction. Et nous avons été bien surpris tous deux quand nous avons appris que nous y travaillerions ensemble." Le Commissaire général croit que les motifs déterminants du choix du gouvernement, en ce qui le concerne, sont sa connaissance des milieux d'affaires à travers tout le pays et ses contacts à l'échelle internationale.

Contact international et "violons d'Ingres"

Rappelons ici que pendant deux années consécutives — 1959 et 1960 — M. Bienvenu fut président du Conseil canadien de la Chambre de Commerce internationale. Il est présentement membre du comité directeur de cet organisme, qui siège deux fois l'an à Paris. Au cours des 25 ou 30 dernières années, M. Bienvenu a effectué de nombreux voyages à l'étranger. Pour des raisons d'affaires ou tout simplement en touriste, il a traversé l'Atlantique au moins une soixantaine de fois.

Pour meubler ses loisirs, cet industriel fort occupé a deux violons d'Ingres : la musique et la lecture. "J'appartiens à une famille de musiciens, ou plutôt de mélomanes", dit-il. "Dans ma prime jeunesse, j'ai joué de la... clarinette!" A ce propos, l'un de ses amis nous a confié que dans sa chambre d'étudiant en médecine, à Québec, il pratiquait peut-être un peu trop fort et trop longtemps, du moins au goût des voisins! Quarante ans plus tard, des gens qui ignoraient sans doute cette habitude (fort louable) de jeunesse l'étaient à la présidence de l'Orchestre Symphonique de Montréal. "Voilà une expérience qui me sera très utile, dit-il en souriant, car au Commissariat de l'Exposition universelle, il me faudra sans doute accorder beaucoup de violons!"

Carsley

DUPUIS FRÈRES LIMITÉE

Nouveau président Nouvel administrateur



M. Edmond-G. Frenette M. C.F. Carsley, M.B.E.

M. J.-Louis Lévesque, président du conseil d'administration de Dupuis Frères, Limitée, annonce l'élection de M. Edmond-G. Frenette au poste de président de la Compagnie et de M. C. F. Carsley au conseil d'administration.

M. Edmond-G. Frenette, licencié en sciences commerciales de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, est hautement qualifié pour continuer à assurer la prospérité et l'expansion de la maison Dupuis. Comme vice-président exécutif et trésorier de cette entreprise, il a eu l'avantage d'ajouter à la compétence qu'il possédait déjà l'expérience du commerce de détail. M. Frenette est aussi président de la Librairie Beauchemin Limitée et vice-président de La Société L'Assomption.

M. C.F. Carsley, éminent homme d'affaires de Montréal, est président de The Lion Vinegar Co., de Kent Foods Ltd. de Nouvelle-Ecosse, vice-président et membre du comité exécutif de La Banque Provinciale du Canada. Il est aussi directeur de L'Industrielle Cie d'Assurance sur la Vie et de National Trust Co. LtLd. M. Carsley est le sous-commissaire général de la Compagnie de l'Exposition Universelle Canadienne de Montréal 1967.

M. J.-Louis Lévesque annonce également l'élection de Me Marcel Faribault et de M. Gérard Favreau au poste de vice-présidents de Dupuis Frères, Limitée.

Me Marcel Faribault est président du Trust Général du Canada et du Sherbrooke Trust, administrateur entre autres de la Banque Canadienne Nationale, de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada et de La Prévoyance Compagnie d'assurances.

M. Gérard Favreau est vice-président exécutif de la Corporation de Valeurs Trans-Canada, président du conseil d'administration de L'Industrielle Cie d'Assurance sur la Vie, administrateur de La Prévoyance Compagnie d'assurances et de plusieurs autres organismes.

Biog
M. C-F. Carsley

Même avec l'Expo '67,
il a des loisirs!



● On croirait que l'Expo universelle 1967 est bien "en avance dans ses affaires"! M. C-F. Carsley, directeur adjoint de cette gigantesque entreprise, vient d'accepter la présidence générale de la campagne de charité "Red Feather", la plus importante à Montréal par son objectif. Il en donnera les grandes lignes jeudi prochain. Et dire que nous, comme bien d'autres, commençons à nous inquiéter devant les multiples problèmes qui s'accumulent devant les administrateurs de l'Expo!

2 JUIN 1963

DIMANCHE-MATIN